PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le douze février deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

La séance débute vers 9 h 10.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue les 14 et 15 décembre 2015

03 Sujets découlant du procès-verbal précédent :

- Choix entre le programme ASRA et les programmes Agri, suivi
- Impact de la division des entités de production des entreprises de très grande taille du secteur porcin sur l'application de la modulation de la prime (50 % : 50 %)

04 Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec, modifications

05 Plan d'exploitation 2015-2016 de La Financière agricole du Québec, modifications

06 Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole du Québec

07 Programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, modifications (Décision du gouvernement)

07.1 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, modifications (Décision du gouvernement)

08 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) – Veaux de lait – Modalités de disposition du surplus du fonds

09 Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, adoption

10 Renouvellement de l'ouverture de crédit à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec

11 Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, actualisation

12 Programme d'appui à la diversification et au développement régional, modifications

13 Programme d'appui financier à la relève agricole, modifications

14 Plan de financement, modifications

15 Programme de financement – Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec, modifications

16 Nomination d'un membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

17 Nomination d'un membre du comité des services à la clientèle

17.1 Signature de certains documents par le directeur de la Direction des affaires juridiques et par des juristes de cette direction

Discussion

18 Analyse d'opportunité d'un programme alternatif pour les entreprises de petite taille – Piste n^{o} 29 du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec

19 Étude de coût de production – Céréales, maïs-grain et oléagineux 2014

20 Étude de coût de production – Pommes de terre 2014

21 Portrait de la clientèle en financement

22 État de situation du secteur laitier

22.1 Fonds d'investissement pour la relève agricole – Résultats au 30 septembre 2015

Rapport des comités

23 Rapport de la direction :

- Réserve actuarielle, suivi

24 Rapport du comité de vérification :

- Plan d'audit des états financiers 2015-2016
- Tableau de bord corporatif au 31 décembre 2015
- Projet de révision du tableau de bord corporatif, suivi

25 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles :

- Relève des dirigeants, suivi
- Résultats du questionnaire en lien avec la mobilisation des personnes
- Plan d'action organisationnel visant à réduire les risques associés à la perte d'expertise
- Fonctionnement du CA – échéance de mandats

Dépôt de documents pour information

26 Rapport de la Vice-présidence au financement au 31 décembre 2015

27 Rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2015

28 Programme d'assurance contre le risque, option de garantie contre l'humidité excessive, administré par le Manitoba Agricultural Services Corporation (MASC) – Étude de performance comparée 2015

29 Programme Agri-Protection – Variation saisonnière des prix en Alberta – Étude de performance comparée 2015

30 Programme d'aide financière aux apiculteurs de l'Ontario – Étude de performance comparée 2015

31 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

32 Revue de presse

[redacted]

33 Varia :

- Demande d'accès à l'information – procès-verbaux du conseil d'administration

34 Date de la prochaine séance

35 Huis clos

36 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LES 14 ET 15 DÉCEMBRE 2015

Résolution
Nº 1293

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-seizième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue les 14 et 15 décembre 2015 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance des 14 et 15 décembre 2015 soit adopté, avec modifications.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance pour la présentation des deux prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– **Choix entre le programme ASRA et les programmes Agri, suivi**

Un document faisant état des travaux réalisés et des rencontres tenues avec différents groupes des secteurs de production concernés par le choix entre le programme ASRA et les programmes Agri est déposé. Monsieur Brouard en fait la présentation.

À la suite de la séance de décembre 2015, une lettre a été transmise aux représentants des fédérations spécialisées de l'UPA concernées; elle est déposée. Des rencontres ont été tenues avec les représentants des Producteurs de grains du Québec et des échanges sont intervenus avec les représentants des Producteurs de pommes de terre du Québec. D'autres réunions sont prévues sous peu avec les représentants des syndicats spécialisés de l'UPA de la Montérégie et des Producteurs de pommes du Québec.

[redacted]. Il est rappelé que toute demande visant à obtenir une analyse d'impact ou tout autre document soumis au Conseil des ministres au soutien de ce dossier devra être adressée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Monsieur Keating revient sur la chronologie des évènements.

Le conseil d'administration a été sensibilisé, dès l'automne 2013, à la problématique des arrimages cumulés liés à Agri-Québec. À la suite de l'analyse de cette question par le comité UPA-FADQ, le conseil d'administration a pris la décision de suspendre Agri-Québec en 2014 pour les productions sous ASRA et de limiter les arrimages cumulés aux trois dernières années. De plus, le conseil d'administration de la société s'est montré favorable à la possibilité pour les secteurs de choisir le maintien d'Agri-Québec en renonçant à la protection ASRA applicable à compter de 2014.

Par la suite, le conseil d'administration a référé cette problématique au Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture et a suspendu, entretemps, le programme Agri-Québec pour les productions sous ASRA en 2015. Les recommandations déposées par la suite par le Groupe de travail allaient dans le même sens que celles de la société.

En novembre 2015, le gouvernement a décidé ce qui suit :

- la bonification des programmes Agri;

- l'offre du choix entre l'ASRA et les Agri aux productions couvertes sous ASRA en fixant l'échéance au 1er juillet 2016;

- le maintien des arrimages cumulés pour ceux qui resteraient en ASRA par souci d'équité envers les productions qui ont été arrimées, particulièrement les productions animales.

[redacted] appartient à chaque producteur d'évaluer son risque en fonction de sa propre situation, que la question des arrimages n'en est pas une de politique agricole et que le choix du gouvernement repose essentiellement sur un principe d'équité entre les producteurs. [redacted].

Les administrateurs seront tenus informés de l'évolution du dossier d'ici l'échéance du 1er juillet 2016.

La direction s'assurera de la disponibilité de ses employés à participer aux rencontres d'information destinées aux groupes de producteurs.

– Impact de la division des entités de production des entreprises de très grande taille du secteur porcin sur l'application de la modulation de la prime (50 % : 50 %)

Pour donner suite à une demande formulée à la séance de décembre 2015, des données illustrant l'impact budgétaire de la division des entités des entreprises de très grande taille du secteur porcin sur l'application de la modulation de la prime (50 % : 50 %) sont déposées.

Monsieur Brouard en fait la présentation et fournit les explications requises.

L'impact budgétaire des informations analysées sur la base du volume assuré de l'année 2014 est estimé à 6,2 M$ par année pour la période de 2010 à 2015.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Sheila Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et des communications, se joint aux administrateurs pour les trois prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La séance a été précédée, le 11 février 2016, d'une séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

Madame Chagnon, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS

Le Plan stratégique 2015-2018 de la société a été adopté le 1er mai 2015. Les commentaires énoncés lors des consultations réalisées auprès du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor avaient été pris en considération dans les travaux d'élaboration de ce plan stratégique.

Toutefois, en novembre 2015, le mandat d'encadrement de la planification stratégique a été transféré du ministère du Conseil exécutif au Bureau de la révision permanente des programmes du Secrétariat du Conseil du trésor.

Suite à ce changement dans le processus d'approbation des plans stratégiques, des discussions ont eu lieu avec les nouveaux intervenants du Bureau de la révision permanente des programmes sur le plan stratégique de la société. Des ajustements additionnels ont été demandés, essentiellement à l'égard des indicateurs et des cibles et ils sont sans impacts sur les orientations.

Madame Van Norman passe en revue chacune des modifications proposées. Les administrateurs y souscrivent.

[redacted] formulent un commentaire sur l'objectif 1.2.2 de l'axe 1.2 du plan stratégique « Renforcer la prise en compte de la relève agricole dans les programmes ». Cet élément réfère directement au rapport de monsieur Jean Pronovost sur la relève agricole, dont le contenu et les recommandations n'ont pas encore été rendus publics. Après échanges, il est convenu de retirer cet élément du plan, les mesures qui en découleront n'ayant pas encore été définies par les autorités. De même, l'objectif 1.1.3 de l'axe 1.1 « Renforcer la prise en compte des bonnes pratiques agricoles et agroalimentaires ou des priorités sociétales dans les programmes » est retiré du plan, la réglementation afférente à la nouvelle loi sur le bien-être et la protection des animaux n'étant pas encore adoptée.

Ces plans seront diffusés sur le site intranet accessible au personnel. À l'externe, seul le plan stratégique sera déposé sur le site Internet.

L'approbation finale des modifications proposées au plan stratégique est différée en après-midi afin d'y intégrer les modifications additionnelles demandées.

PLAN D'EXPLOITATION 2015-2016 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS

Le projet de Plan d'exploitation 2015-2016 de La Financière agricole est déposé. Madame Van Norman identifie les modifications mineures qui y ont été apportées par rapport à la version précédente. Les administrateurs y souscrivent.

L'approbation finale du plan d'exploitation est différée afin d'y intégrer les modifications de concordance découlant des modifications apportées au plan stratégique.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a été approuvée à l'automne 2015. Elle définit 8 orientations gouvernementales auxquelles les ministères et organismes (MO) doivent rattacher les actions de leur plan d'action de développement durable respectif.

Pour la période 2015 à 2018, la société poursuivra sa démarche de développement durable en misant sur une contribution à 7 des 8 orientations gouvernementales de la Stratégie 2015-2020, l'orientation 7 n'étant pas liée à la mission de la société.

Le plan d'action de développement durable de la société contribuera à la réalisation de 16 des 27 objectifs gouvernementaux prévus dans la Stratégie gouvernementale. Pour répondre à ces 16 objectifs, la société s'engage à réaliser 25 actions. Parmi ces actions, 10 permettront de contribuer à la réalisation de 4 des 5 activités incontournables identifiées dans la Stratégie 2015-2020.

Dans le cadre de ce plan, La Financière agricole poursuivra certaines actions amorcées au cours des dernières années. De nouvelles actions sont aussi prévues afin de bonifier sa démarche. Son plan d'action vise les principaux aspects suivants :

- Politique sur la prise en compte des principes de développement durable
- Développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables
- Maintien et conservation des écosystèmes et de la biodiversité
- Gestion écoresponsable
- Action communautaire
- Agenda 21 de la culture

Après échanges, il est convenu de retirer à l'objectif 3.1, la mesure 15 portant sur l'utilisation excessive des pesticides en milieu agricole compte tenu du fait qu'il n'appartient pas à la société de définir la notion « d'utilisation excessive ». Le nombre d'actions à réaliser est donc ramené à 24.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Résolution
Nº 1294

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soit adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Dans la foulée des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le gouvernement du Québec a approuvé, à l'automne 2015, des ajustements aux programmes de gestion des risques agricoles.

Les mesures retenues ont trait, principalement, à la bonification des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus et au choix des secteurs de production entre la couverture offerte en ASRA et celle des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus bonifiés.

Les modifications requises aux programmes Agri-Québec, à Agri-Québec Plus et ASRA pour donner suite aux décisions gouvernementales sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

[redacted].

Par conséquent, il est convenu de procéder à un vote distinct sur les modifications proposées au Programme ASRA.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMMES AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS, MODIFICATIONS (DÉCISION DU GOUVERNEMENT)

Résolution
Nº 1295

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les modifications au programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées et qu'elles soient applicables à compter de l'année de programme 2015;

2º QUE les modifications au programme Agri-Québec Plus déposées à la présente séance soient adoptées et qu'elles soient applicables à compter de l'année de programme 2015.

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES, MODIFICATIONS (DÉCISION DU GOUVERNEMENT)

Résolution
Nº 1296

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], sur opposition de [redacted] et [redacted] et de [redacted] :

1º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2º QUE ces modifications soient applicables à compter de l'année d'assurance 2016.

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA) – VEAUX DE LAIT – MODALITÉS DE DISPOSITION DU SURPLUS DU FONDS

La présentation de ce dossier est reportée à la prochaine séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint à la séance pour les sept prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Dans la foulée des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé, en décembre 2015, la mise en place d'un nouveau programme visant à appuyer le développement des entreprises agricoles du Québec. Ce programme permettra le versement d'une aide financière individuelle pour le financement d'investissements destinés à améliorer la rentabilité des entreprises et à les aider à s'adapter aux changements dans les types et les modes de production qui les concernent.

Cette subvention à l'investissement prendra la forme d'un remboursement des intérêts sur un prêt de 150 000 $ pendant une période de 5 ans, pour un montant maximal d'aide de 20 000 $ par entreprise.

Monsieur Desrosiers présente les paramètres du programme établis en tenant compte du budget alloué. Le montant versé par la société ne pourra excéder 5,8 M$ annuellement, pour un total de 29 M$. Le programme exclut certaines fins de financement, dont la machinerie agricole.

[redacted].

[redacted], monsieur Desrosiers explique que l'achat de machinerie peut, dans certains cas, répondre à des impératifs fiscaux.

Après échanges, [redacted].

Les institutions financières seront avisées de la mise en place du programme.

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRICOLES DU QUÉBEC, ADOPTION

Résolution
Nº 1297

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], sur opposition de [redacted] :

1º QUE le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec déposé à la présente séance soit adopté;

2º QUE soit fixée au 12 février 2016 la date de l'entrée en vigueur de ce programme, à l'exception du paragraphe 2º l'article 2 qui entrera en vigueur le 1er avril 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le conseil d'administration prend connaissance d'un mémoire proposant la reconduction de l'ouverture de crédit de 40 M$ consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, sous réserve du renouvellement de la limite prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2016 et du respect des conditions y apparaissant.

La Financière agricole consentira une ouverture de crédit temporaire de 40 M$ à la Fédération pour lui permettre de procéder au versement d'une avance à l'entaille aux producteurs sur la récolte de 2016.

Monsieur Desrosiers confirme que les garanties offertes sont satisfaisantes.

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CRÉDIT À LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], sur abstention de [redacted] : Résolution Nº 1298

1 º QUE La Financière agricole du Québec reconduise, pour l'année récolte de 2016, l'intervention de financement dans le secteur acéricole par le consentement d'une ouverture de crédit d'un montant maximal de 40 M$ à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour financer le versement de l'avance à l'entaille, sous réserve du renouvellement de la limite actuelle de 40 M$ prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2016;

2 º QU'afin de permettre le versement d'avances aux producteurs acéricoles, La Financière agricole du Québec autorise un prêt sous forme d'ouverture de crédit temporaire d'un montant maximal de 40 M$ jusqu'au 30 juin 2016 à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour l'année récolte de 2016;

3 º QUE cette intervention soit effectuée selon les termes et conditions apparaissant au mémoire déposé à la présente séance;

4 º QUE monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, soit autorisé à signer, au nom de La Financière agricole du Québec, une convention de prêt avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec substantiellement conforme à celle déposée à la présente séance et à poser tout geste qui peut s'avérer nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La séance a été précédée, le 11 février 2016, d'une séance du comité de vérification.

Madame Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité de vérification s'est penché sur une proposition de modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier afin d'y introduire les nouveaux produits en financement et les modifications apportées aux programmes et optimiser le processus de traitement des dossiers.

Les principaux changements portent sur les éléments suivants :

- Préautorisation de financement : accroissement de la délégation d'un conseiller en financement dans le cas d'un encours de prêt de 500 000 $ et moins dans un dossier présentant un risque faible;

- Subvention à l'encadrement : suppression des références à ce produit, ce dernier ayant été retiré du programme;

- Marge de crédit à l'investissement : précision sur les paramètres de délégation pour ce nouveau produit;

- Subvention au démarrage et à l'établissement : délégation de pouvoir au directeur régional d'accorder les subventions au démarrage et à l'établissement dans le cadre des paramètres du Programme d'appui financier à la relève agricole;

- Financement forestier : précision reflétant les pratiques relatives à l'émission d'une opinion de valeur sur un lot boisé;

- Délégation de signature en faveur du conseiller en financement pour toutes les activités de financement, de subvention au démarrage et de subvention à l'établissement.

Le comité de vérification s'est assuré que ces modifications ne sont pas de nature à augmenter le niveau de risque lié aux activités de financement et il en recommande l'adoption.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

CADRE DE DÉLÉGATION EN FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, ACTUALISATION

Résolution
Nº 1299

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE le Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier déposé à la présente séance soit adopté;

2 º QUE le vice-président au financement soit autorisé à déléguer les pouvoirs pour le consentement ou la gestion d'un prêt agricole ou forestier à l'intérieur des paramètres du cadre de délégation. Ce pouvoir comprend celui de restreindre le niveau de délégation et de fixer les modalités et conditions en fonction du délégataire.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le Programme d'appui à la diversification et au développement régional (PDDR) permet d'appuyer financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs, favorisant ainsi le développement régional et l'occupation du territoire.

Adopté en septembre 2013, le programme a été bonifié en 2014 et 2015, notamment, par l'introduction d'un volet spécifique pour le secteur serricole ainsi que pour le veau de lait et en portant le montant maximal de l'aide à 15 000 $ et le montant de financement admissible à 200 000 $.

L'adoption, à la présente séance, du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec ainsi que la révision de certains paramètres du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt (PHTI) amènent la direction à soumettre de nouvelles modifications au Programme d'appui à la diversification et au développement régional afin d'assurer une cohérence entre les programmes de financement et en faciliter l'administration.

Les améliorations proposées sont les suivantes :

- L'aide financière prendra la forme d'une subvention à l'investissement d'un montant maximal de 15 000 $ sur une période de trois ans. Elle sera liée à un financement admissible d'au plus 200 000 $ et correspondra globalement à un remboursement d'intérêts de 3 % sur une période de 3 ans, soit 7,50 $ par tranche de 100 $ de financement admissible. Elle sera versée deux fois par année;

- La limite de 500 000 $ de revenus sera supprimée pour les volets 1 et 2 du programme;

- Une disposition permettant de suspendre le versement de l'aide lorsque le prêt pour lequel elle a été octroyée est en arrérages et de mettre fin à tout versement de l'aide à venir lorsque l'entreprise est en faillite ou cesse définitivement ses opérations sera ajoutée.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'APPUI À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, MODIFICATIONS

ATTENDU QUE [redacted];

Résolution
Nº 1300

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE les modifications au Programme d'appui à la diversification et au développement régional déposées à la présente séance soient adoptées;

2 º QUE soit fixée au 1er avril 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les administrateurs prennent connaissance d'une proposition de modifications aux modalités de versement des subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

Actuellement le programme prévoit que le versement d'une subvention à la relève se fait sur deux exercices financiers. Cette restriction est supprimée au bénéfice de la clientèle tout en facilitant la gestion administrative des subventions pour la société.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE, MODIFICATIONS

Résolution
Nº 1301

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE les modifications au Programme d'appui financier à la relève agricole déposées à la présente séance soient adoptées;

2 º QUE soit fixée au 1er avril 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le conseil d'administration prend connaissance d'une proposition d'actualisation du plan de financement, une politique encadrant l'analyse des demandes de financement.

Monsieur Desrosiers présente les principaux changements apportés au plan de financement :

- Les durées maximales des tranches de prêt sont établies en respectant l'approche globale de financement, laquelle :
  - favorise une structure de financement équilibrée tout en limitant le nombre de tranches de prêt (moyenne pondérée);
  - privilégie une durée optimale du financement afin de maintenir une situation financière équilibrée;
  - met l'accent sur le respect de la capacité de remboursement de l'entreprise.

- En plus du respect de l'approche globale de financement, les règles suivantes s'appliquent :
  - la durée d'un prêt ne doit pas excéder 25 ans;
  - lorsque la durée d'un prêt excède 15 ans, une garantie immobilière l'accompagne;
  - la durée moyenne pondérée de l'ensemble des prêts à terme détenus doit refléter la durée de vie normale des actifs ou viser 20 ans sans toutefois excéder 22 ans. Exceptionnellement, la durée moyenne pondérée pourra être d'un maximum de 25 ans. Cette situation sera permise lorsque l'entreprise détient uniquement des prêts ayant servi à financer des immeubles, après projet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PLAN DE FINANCEMENT, MODIFICATIONS

Résolution
Nº 1302

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE les modifications au Plan de financement déposées à la présente séance soient adoptées;

2 º QUE soit fixée au 1er avril 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les administrateurs prennent connaissance d'une proposition de modifications au Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole.

Ces modifications portent sur les entreprises de biens et services dont les intérêts sont détenus par la relève agricole ainsi que sur la marge de crédit à l'investissement.

En ce qui concerne les entreprises de biens et services (EBS), il est proposé d'appliquer les frais minimums à une entreprise dont un qualifiant de la relève agricole possède des intérêts dans une entreprise principale liée. Pour ce faire, l'EBS devra compter un exploitant qui :

- dans le respect des paramètres des programmes de financement, a obtenu une subvention au démarrage, a démarré sans formation ou s'est établi sur une entreprise liée à l'EBS et est toujours considéré être dans sa période 0-5 ans.

- détient au moins 20 % des intérêts dans l'entreprise de biens et services.

Il est par ailleurs proposé d'appliquer des frais administratifs sur le montant initial autorisé par la société sur les marges de crédit à l'investissement et d'uniformiser l'application des frais administratifs avec les prêts agricoles.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME DE FINANCEMENT – RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS

Résolution
Nº 1303

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE les modifications au Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2 º QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 1er avril 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Chagnon informe les membres de l'intérêt de monsieur Cartier à participer aux travaux du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et du comité des services à la clientèle.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

Résolution
Nº 1304

Pour donner suite à une recommandation de la présidente du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE monsieur Martin Cartier, membre indépendant du conseil d'administration, soit nommé membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, en remplacement de madame Françoise Godin.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

Résolution
Nº 1305

Pour donner suite à une recommandation de la présidente du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE monsieur Martin Cartier, membre indépendant du conseil d'administration, soit nommé membre du comité des services à la clientèle; en remplacement de madame Reine Cayer.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La mise à jour d'une résolution de délégation de signature est requise pour le bon fonctionnement de la Direction des affaires juridiques.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

SIGNATURE DE CERTAINS DOCUMENTS PAR LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET PAR DES JURISTES DE CETTE DIRECTION

Résolution
Nº 1306

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE, dans le cadre du Programme de financement de l'agriculture, du Programme de financement forestier, d'un programme ou d'une loi remplacés ou des politiques et directives de La Financière agricole du Québec**,** et pourvu que le risque financier ait été accepté par un conseiller en financement, l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- Me BENOÎT PÉRIGNY, notaire;
- Me SIMON LAVOIE, notaire;
- Me LINDA FRENCH, notaire;
- Me CHANTALE L'ÉCUYER, notaire;
- Me BENOIT PARIZEAULT, notaire;
- Me VALÉRIE BLANCHET, avocate;
- Me JEAN-PIERRE ÉMOND, avocat, directeur de la Direction des affaires juridiques;

soit autorisée à signer, au nom de La Financière agricole du Québec, tout document autorisant :

- l'aliénation d'un bien ou de droits dans un bien pris en garantie;
- la prise en charge d'un prêt ou d'une ouverture de crédit;
- une mainlevée;
- une cession de rang d'une garantie;
- tout changement au registre des actionnaires d'une compagnie, à un contrat de société, aux parts sociales d'une coopérative ou, de façon générale, aux intérêts dans une entreprise agricole ou forestière;
- la libération d'un débiteur ou d'une caution;
- une modification cadastrale relative à un immeuble garantissant un prêt ou une ouverture de crédit;

2 º QUE ces personnes soient autorisées à signer, au nom de la société, tout document autorisant une vente ou cession de créances résultant d'un prêt consenti en vertu d'une loi ou d'un programme administrés par la société;

3 º QUE ces personnes soient autorisées, au nom de la société, à désigner un mandataire pour signer en leur nom un de ces actes;

4 º QUE cette autorisation de signature ne limite en aucune façon les pouvoirs de signature déjà accordés à d'autres employés de la société;

5 º QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1137 adoptée à des fins similaires le 18 octobre 2013.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Brouard se joint de nouveau aux administrateurs pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

ANALYSE D'OPPORTUNITÉ D'UN PROGRAMME ALTERNATIF POUR LES ENTREPRISES DE PETITE TAILLE – PISTE N^{O} 29 DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

Dans la foulée des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture, la société a réalisé une analyse visant à évaluer l'opportunité d'offrir un programme bonifié similaire à Agri-Québec aux entreprises de petite taille en lieu et place de l'ensemble des programmes de gestion des risques agricoles. Ces entreprises disposent souvent de ressources plus restreintes et ont moins de temps à consacrer à la compréhension de l'ensemble des programmes et aux tâches administratives qui y sont reliées.

Cette analyse est déposée. Monsieur Brouard en fait la présentation.

À partir de la définition retenue pour qualifier une entreprise de petite taille, la société s'est basée sur deux sources d'information pour établir la clientèle potentielle, soit la banque de données des entreprises inscrites aux programmes Agri et celle des entreprises inscrites au MAPAQ. Cette clientèle est estimée à 3 100 entreprises, dont plus de la moitié sont situées dans les régions de Chaudière-Appalaches et de la Montérégie, pour un impact budgétaire évalué, de façon préliminaire, à 5,6 M$. Les modalités du programme envisagées sont présentées.

Cette analyse préliminaire sera approfondie en collaboration avec des représentants de l'UPA. Une démarche visant à sonder l'intérêt des entreprises visées à se prévaloir d'un programme alternatif est prévue.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La séance est suspendue pour le dîner.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les versions modifiées du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2015-2016 sont déposées et soumises à l'approbation du conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU[redacted];

Résolution
Nº 1307

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les modifications au Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole du Québec annexées à la présente résolution soient approuvées;

2º QUE le Plan stratégique 2015-2018, tel que modifié, soit transmis à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.

PLAN D'EXPLOITATION 2015-2016
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU[redacted];

Résolution
Nº 1308

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les modifications au Plan d'exploitation 2015-2016 de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soient approuvées;

2º QUE ce plan d'exploitation, tel que modifié, soit transmis à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Brouard se joint de nouveau aux administrateurs pour les deux prochains sujets.

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

**ÉTUDE DE COÛT DE PRODUCTION –
CÉRÉALES, MAÏS-GRAIN ET OLÉAGINEUX 2014**

Les résultats préliminaires de la nouvelle étude de coûts de production 2014 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux, dont la dernière mise à jour remonte à l'année 2009, sont présentés par monsieur Brouard.

Les résultats observés auprès des 79 entreprises spécialisées échantillonnées indiquent une amélioration des rendements dans toutes les cultures.

On observe une augmentation du coût de production pour toutes les cultures sauf pour l'avoine et l'orge où le coût a diminué. Cette augmentation s'explique principalement par un accroissement des coûts des fertilisants, des amortissements et des intérêts à moyen et long termes ainsi que par une diminution des ventes de paille. L'impact financier demeure marginal.

[redacted].

Le conseil d'administration prend acte des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2014 pour le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux. Le nouveau coût de production sera présenté au conseil d'administration du CECPA le 18 mars prochain avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration de la société à la séance du 31 mars, pour une application à compter de l'année d'assurance 2016-2017.

ÉTUDE DE COÛT DE PRODUCTION – POMMES DE TERRE 2014

Les résultats préliminaires de la nouvelle étude de coûts de production 2014 réalisée par le CECPA pour le produit Pommes de terre, dont la dernière mise à jour remonte à l'année 2009, sont présentés par monsieur Brouard.

Les résultats observés auprès des 30 entreprises spécialisées échantillonnées indiquent une amélioration des rendements.

Le coût de production augmente significativement, soit de 18 %. Cette augmentation s'explique par une croissance des frais d'emballage, et des dépenses en fertilisants, en pesticides et en carburants, en amortissements et en salaires.

Le conseil d'administration prend acte des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2014 pour le produit Pommes de terre. Le nouveau coût de production sera présenté au conseil d'administration du CECPA le 18 mars prochain avant d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration de la société à sa séance du 31 mars pour une application à compter de l'année d'assurance 2016-2017.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– **Réserve actuarielle, suivi**

Monsieur Keating confirme qu'un montant de 130 M$ a été déposé à la Caisse de dépôt et placement du Québec le 5 janvier comme première tranche de capitalisation de la réserve pour contrer les risques exceptionnels. Des sommes additionnelles pourraient être versées dans ce compte d'ici le 31 mars 2016 en fonction des liquidités disponibles.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

Madame Chagnon complète son rapport sur la séance du comité gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

– **Relève des dirigeants, suivi**

Le processus visant à combler le poste de vice-président aux affaires corporatives est amorcé.

Le comité a pris connaissance du processus de sélection approuvé par le conseil d'administration, de documents de référence sur les compétences et habiletés recherchées et d'informations spécifiques [redacted]. Les candidats ont, par la suite, été reçus en entrevue et une démarche d'évaluation complémentaire est en voie de réalisation.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Mélanie Nadeau, conseillère en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines, se joint à la séance pour la présentation du prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– **Résultats du questionnaire en lien avec la mobilisation des personnes**

À l'automne 2015, les employés ont été invités à remplir un questionnaire dans le cadre d'une démarche visant à évaluer la mobilisation du personnel. Le taux de participation à cette démarche est de 85 %, ce qui permet de conclure que les résultats obtenus sont significatifs et représentent l'opinion d'une majorité d'employés.

Les résultats généraux sont très satisfaisants : le taux de mobilisation atteint 76 %. Les employés ont signifié que les facteurs sondés et ayant une influence sur leur mobilisation sont présents au sein de l'organisation et/ou de leur unité administrative.

Les résultats se rapportant à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail, ainsi que ceux concernant l'appartenance et l'engagement ressortent comme étant des points forts. Les résultats concernant l'information, la communication et les pratiques organisationnelles, ainsi que l'organisation du travail reflètent un niveau de satisfaction moins élevé.

Les résultats organisationnels ont été présentés aux équipes de travail. Les gestionnaires ont par la suite partagé les résultats propres à leur unité administrative afin de prioriser, en collaboration avec les employés, des pistes d'amélioration.

Une stratégie organisationnelle de la mobilisation des personnes sera élaborée afin de mettre de l'avant des mesures qui permettront d'améliorer certains éléments plus faibles et de consolider les points forts.

Le fait pour la société de disposer de son propre outil de mesure permettra une meilleure comparabilité des résultats. Un deuxième sondage est prévu à l'automne 2017 et il sera réalisé, par la suite, tous les trois ans.

Madame Nadeau reçoit les félicitations de madame Chagnon pour le travail accompli. Le comité assurera le suivi sur le plan d'action organisationnel qui sera élaboré.

– **Plan d'action organisationnel visant à réduire les risques associés à la perte d'expertise**

De nombreux départs à la retraite sont prévus au cours des prochaines années. À ce contexte, s'ajoute celui des employés qui détiennent une expertise spécifique.

Le comité a pris connaissance d'un plan d'action organisationnel visant à réduire les risques associés à la perte d'expertise. Quatorze postes ont été identifiées par la direction comme vulnérables en raison de l'expertise unique de leur titulaire. Un plan d'action individuel sera produit d'ci la fin de juin afin de réduire en priorité les risques associés à ces postes.

Le comité assurera le suivi approprié.

– **Fonctionnement du CA – échéance de mandats**

Madame Chagnon fait le point sur les démarches entreprises afin de combler le poste d'administrateur vacant. [redacted].

Deux mandats d'administrateurs venant à échéance sous peu, l'intérêt des personnes concernées à voir leur mandat renouvelé sera validé.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted] s'excusent de devoir quitter la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

[redacted], madame Bilodeau et monsieur Deshaies complètent le rapport sur la séance du comité de vérification.

– **Plan d'audit des états financiers 2015 2016**

Les représentants du Vérificateur général ont présenté au comité le Plan d'audit des états financiers de la société et des fonds qu'elle administre au 31 mars 2016. Ce plan d'audit est déposé.

Le comité s'est dit à l'aise avec les seuils de référence préliminaires établis pour chacune des entités.

Les considérations importantes et leurs effets sur l'audit ont été passés en revue. La fin de la protection pour le produit Veaux de lait, le retrait possible d'autres produits en ASRA, la validation des méthodes d'estimation, des hypothèses et de la fiabilité des bases de données utilisées pour les programmes Agri et l'établissement de la provision générale en financement, le suivi des éventualités, incluant les dossiers en attente d'un jugement et l'examen des nouvelles requêtes contre la société et les fonds, et la réserve attribuable aux programmes de sécurité du revenu sont les principaux risques et secteurs significatifs identifiés.

– **Tableau de bord corporatif au 31 décembre 2015**

Le tableau de bord corporatif actualisé au 31 décembre 2015 est déposé.

L'excédent anticipé s'élève à 234,3 M$, une augmentation de 85,6 M$ par rapport au budget initial. Cet écart découle, en grande partie, de la diminution prévue de la contribution de la société au Fonds ASRA et des revenus supplémentaires prévus de 12,7 M$ provenant du solde du Fonds ASRA pour le produit Veaux de lait.

S'ensuit la présentation du tableau de bord. Le comité s'est attardé de façon particulière aux portefeuilles du Fonds d'assurance récolte et du Compte dédié dont les rendements anticipés sont peu élevés, mais néanmoins positifs. En ce qui concerne l'appui à la relève agricole, on observe une légère amélioration au chapitre des subventions à l'établissement par rapport à l'an dernier.

[redacted]. Les ajustements apportés à la méthodologie de tarification sur la gestion des surcharges de financement seront pris en compte lors de l'actualisation des taux de primes pour 2016, ce qui devrait se traduire par une baisse des primes en assurance récolte.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted] s'excuse de devoir quitter la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– **Projet de révision du tableau de bord corporatif, suivi**

Le rapport du Commissaire au développement durable concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole, déposé au printemps 2015, recommandait à la société de recentrer ses mesures d'évaluation sur les aspects les plus significatifs et relevait l'insuffisance de liens entre les indicateurs du tableau de bord et les objectifs stratégiques.

Le tableau de bord de gestion révisé propose, d'une part, une série d'indicateurs liés à la mission de l'organisation, aux services à la clientèle et à la gestion des ressources, lesquels feront l'objet d'un suivi trimestriel et d'autre part, une série d'indicateurs liés au plan stratégique, lesquels feront l'objet d'un suivi semestriel. Les indicateurs sur le taux de satisfaction de la clientèle et le coût de revient des programmes feront l'objet d'un suivi annuel. Les données des trois années antérieures sont également présentées, ce qui permet une comparaison des résultats sur quelques années.

Le comité a formulé des suggestions séance tenante. Des modifications pourront être apportées au tableau de bord au fur et à mesure de son utilisation.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE EN FINANCEMENT

Un portrait exhaustif de la clientèle en financement au 31 décembre 2015 est déposé et commenté par monsieur Desrosiers.

La société compte près 13 000 entreprises agricoles et forestières clientes. Son portefeuille de prêts atteint 4,7 milliards $. Près de 3 700 certificats de financement ont été émis en 2014-2015. La clientèle de la société représente 50 % de la dette agricole à long terme au Québec.

Le document présente, notamment, la répartition de la clientèle entre les secteurs de production, la clientèle par production principale, les activités par production, l'encours moyen par production principale et par région administrative, l'utilisation du financement autorisé en 2014-2015, la répartition des garanties, les activités de prêts par direction régionale, les arrérages selon la production et l'évolution de l'encours et du taux de pertes sur prêt.

ÉTAT DE SITUATION DU SECTEUR LAITIER

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

**FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE AGRICOLE –
RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2015**

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 décembre 2015 est déposé.

**RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA
PROTECTION DU REVENU AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2015 est déposé.

**PROGRAMME D'ASSURANCE CONTRE LE RISQUE, OPTION DE GARANTIE CONTRE L'HUMIDITÉ EXCESSIVE, ADMINISTRÉ PAR LE MANITOBA AGRICULTURAL SERVICES CORPORATION (MASC) –
ÉTUDE DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015**

Une analyse brossant le portrait de la protection d'assurance offerte au Manitoba contre l'humidité excessive est déposée. Il appert que la protection offerte en assurance récolte est mieux adaptée et couvre avantageusement les producteurs québécois.

**PROGRAMME AGRI-PROTECTION –
VARIATION SAISONNIÈRE DES PRIX EN ALBERTA –
ÉTUDE DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015**

Une analyse brossant le portrait de la protection d'assurance offerte en Alberta liée à la variation saisonnière des prix est déposée. Il n'apparait pas opportun d'introduire une mesure similaire en assurance récolte, les risques du marché étant couverts par le programme ASRA.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX APICULTEURS DE L'ONTARIO – ÉTUDE DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015

Une analyse brossant le portrait de l'aide financière ponctuelle offerte aux apiculteurs de l'Ontario est déposée. Il en ressort que la protection offerte en assurance récolte pour les abeilles couvre avantageusement les apiculteurs québécois.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 12 décembre 2015 au 11 février 2016 est déposée.

VARIA

– Demande d'accès à l'information-procès-verbaux du conseil d'administration

[redacted].

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le jeudi 31 mars 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Keating et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h.

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)
.....
Président-directeur général

(Original signé par Gilles Lavoie)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DIX-HUITIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le trente et un mars deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, madame Claire Bilodeau, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted].

La séance débute vers 9 h 30.

[redacted].

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 12 février 2016

03 Sujets découlant du procès-verbal précédent

04 Budget 2016-2017, adoption

05 Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux (CMO) et modifications au programme ASRA

06 Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Pommes de terre et modifications au programme ASRA

07 Programme d'assurance récolte, modification 2016 – Zonage collectif

Discussion / Information

08 Rapport de la direction

- Choix entre le programme ASRA et les programmes Agri, suivi
- Programme de financement forestier, directive du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Capital Financière agricole inc. – État de situation

09 État de situation du secteur laitier

10 Fonds d'investissement pour la relève agricole – Résultats au 30 septembre 2015

Rapport des comités

11 Rapport du comité des services à la clientèle

- Suivi au sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle
- Sondage 2016 sur la satisfaction de la clientèle
- Sondage pancanadien sur la gestion des risques agricoles
- Analyse diagnostique portant sur les communications écrites destinées à la clientèle, synthèse
- Nouveau site Web
- Dépliant corporatif intégré
- Prestation de services à la clientèle

12 Rapport du comité de vérification

- Gestion des risques organisationnels, information
- Vérification interne – Tableau synthèse
  - Plan d'audit 2015-2016 – État d'avancement au 30 mars 2016
  - Note – Travaux de vérification interne en financement
  - Rapport de vérification interne portant sur les mesures de gestion pour contrer la fraude et les actes répréhensibles
  - Suivi des pistes d'amélioration et des recommandations formulées
  - Résultats du sondage de satisfaction complété par les membres du comité de vérification et par les vice-présidents
  - Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne

Dépôt de documents

13 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

14 Revue de presse

15 Varia :

- Félicitations à madame Diane Vincent
- Félicitations à monsieur Gilles Lavoie

16 Date de la prochaine séance

17 Huis clos

18 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 12 FÉVRIER 2016

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-dix-septième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 12 février 2016 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 12 février 2016 soit adopté, avec modifications.

Résolution
Nº 1309

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

L'application du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec adopté en février 2016 fera l'objet d'un suivi à une prochaine séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Richard Laroche, directeur des ressources financières et matérielles, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité de vérification a tenu une séance le 30 mars 2016.

Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration sur la proposition budgétaire 2016-2017 examinée par le comité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La proposition budgétaire 2016-2017 est déposée. Monsieur Laroche présente les paramètres et les hypothèses à partir desquels les prévisions de la société ont été établies pour l'exercice financier en cours. Les méthodes utilisées sont semblables à celles des années passées.

Cette proposition comprend l'ajout de contingences aux contributions des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-Québec Plus, ASRA et ASREC. Ces contingences sont d'autant plus justifiées que la société doit tenir compte de l'application du principe du cran d'arrêt, stipulant que tout programme nouveau ou bonifié doit s'accompagner d'économies équivalentes à l'intérieur de l'enveloppe ministérielle.

Les revenus projetés sont de l'ordre de 543,6 M$. Ils proviennent des sommes consenties par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, des contributions des producteurs agricoles aux différents programmes et de revenus administratifs. Les dépenses prévues de 440,2 M$ regroupent les déboursés dans les divers programmes, les contributions de la société aux différents programmes et les dépenses administratives. La prévision de dépenses pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus tient compte de la possibilité que certains secteurs de production optent pour une admissibilité à ces programmes plutôt qu'au programme ASRA.

Le budget des dépenses administratives s'élève à 55,9 M$.

Un excédent de 103,4 M$ est anticipé pour l'exercice financier 2016-2017. Monsieur Laroche rappelle que cet excédent sera versé dans le compte de la réserve pour risques exceptionnels à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Une fois la capitalisation de la réserve complétée, l'excédent sera appliqué en réduction du déficit de la société au 31 mars 2010. À ce jour, un montant de 170 M$ a été versé dans ce compte.

Conformément aux normes de présentation applicables aux entités du secteur public, le budget initial apparaîtra aux états financiers de la société.

Dans le cadre des échanges qui s'ensuivent, monsieur Laroche précise que le solde estimé du Fonds ASRA au 31 mars 2017 pour les productions de pommes de terre, de maïs-grain, de soya et de pommes est de 61,3 M$. À titre indicatif, dans l'éventualité où ces productions feraient le choix de se retirer du programme ASRA pour adhérer à Agri-Québec et Agri-Québec Plus, la société pourrait, selon les termes prévus au programme, récupérer un montant estimé à 40,9 M$, soit 2/3 de 61,3 M$.

L'excédent pourrait par conséquent être plus élevé que celui anticipé advenant la redistribution du solde de certains comptes du Fonds ASRA.

Les cotisations préliminaires en ASRA pour 2016-2017 sont jointes à la proposition.

Le comité de vérification en recommande l'approbation.

Monsieur Laroche répond aux questions et fournit les explications requises. Des précisions additionnelles sur la prise en compte du taux de change dans l'établissement des prévisions budgétaires seront déposées à la séance de mai en réponse aux questions formulées par madame Pisciuneri.

BUDGET 2016-2017, ADOPTION

Résolution
Nº 1310

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE le budget 2016-2017 déposé à la présente séance soit approuvé.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Yvan Lajoie, directeur principal du développement des programmes en assurance, se joint à la séance pour les trois prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Avec l'accord du conseil d'administration, [redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les résultats finaux de l'étude de coûts de production 2014 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux sont déposés et présentés par monsieur Lajoie.

L'étude a été réalisée conformément à la méthodologie établie, tel que confirmé par la firme Mallette. Les résultats observés auprès des 79 entreprises spécialisées échantillonnées indiquent une amélioration des rendements pour toutes les cultures.

On observe une augmentation du coût de production pour tous les produits sauf pour l'avoine et l'orge où le coût a diminué. Cette augmentation s'explique principalement par un accroissement des coûts des fertilisants, des amortissements et des intérêts à moyen et long termes ainsi que par une diminution des ventes de paille.

Comme mentionné à la séance de février 2016, des analyses complémentaires ont été réalisées par le CECPA au regard des préoccupations exprimées par les représentants des Producteurs de grains sur la diminution du temps de travail des exploitants, la façon d'indexer les primes et les travaux à forfait. Le CECPA devait également établir si l'augmentation constatée des charges d'amortissement dans le maïs-grain et le soya reflète une situation normale de remplacement des actifs ou découle d'un effet conjoncturel lié aux prix élevés des grains au cours des dernières années.

[redacted] :

– [redacted] ;
– [redacted] .

[redacted] .

[redacted] .

[redacted] .

[redacted] .

Après échanges, le conseil d'administration souscrit à l'approbation du coût de production pour le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux compte tenu du consensus auquel en viennent les administrateurs sur la poursuite des analyses sur les travaux à forfait, les semences et les primes pour l'avoine de consommation humaine. La question liée aux amortissements fera aussi l'objet de discussions additionnelles au CECPA.

Par ailleurs, il est proposé d'abroger l'article 11 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Cette disposition, introduite au programme lors de l'ajout de la culture du soya en 1989, n'a jamais été appliquée et n'est plus appropriée.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LE PRODUIT CÉRÉALES, MAÏS-GRAIN ET OLÉAGINEUX (CMO) ET MODIFICATIONS AU PROGRAMME ASRA

Résolution
Nº 1311

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le modèle de ferme 2014 pour le produit Céréales, maïs-grain et oléagineux, déposé à la présente séance soit adopté;

2º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles qui en découlent et déposées à la présente séance soient adoptées et appliquées à compter de l'année d'assurance 2016-2017;

3º QUE soit confié au CECPA le mandat de poursuivre les analyses sur les travaux à forfait, les semences et les primes pour l'avoine de consommation humaine;

4º QUE la problématique liée à la méthodologie d'évaluation conjoncturelle du coût des actifs et des amortissements fasse l'objet de discussions additionnelles au conseil d'administration du CECPA;

5º QUE l'article 11 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles soit abrogé.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

À la suite de la présentation, à la séance du 12 février, des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2014 réalisée par le CECPA pour le produit Pommes de terre, les administrateurs prennent connaissance des résultats finaux de cette étude, lesquels sont déposés et présentés par monsieur Lajoie.

Les résultats observés auprès des 30 entreprises spécialisées échantillonnées indiquent une amélioration des rendements.

Le coût de production augmente significativement. Cette augmentation s'explique par une croissance des frais d'emballage, et des dépenses en fertilisants, en pesticides et en carburants, en amortissements et en salaires.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LE PRODUIT POMMES DE TERRE ET MODIFICATIONS AU PROGRAMME ASRA

Résolution
Nº 1312

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le modèle de ferme 2014 pour le produit Pommes de terre, déposé à la présente séance, soit adopté;

2º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Pommes de terre qui en découlent et déposées à la présente séance soient adoptées et appliquées à compter de l'année d'assurance 2016-2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le Programme d'assurance récolte inclut, en annexe, un répertoire relatif aux zonages du système collectif qui requiert une mise à jour régulière liée aux modifications apportées aux municipalités du Québec.

Le conseil d'administration prend connaissance d'une proposition visant à retirer l'annexe relative aux zonages du programme ASREC et d'en faire un document de référence afin d'alléger et d'uniformiser le processus de mise à jour de ce répertoire.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE, MODIFICATION 2016 – ZONAGE COLLECTIF

Résolution
Nº 1313

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le Répertoire des zones pour l'application du Programme d'assurance récolte selon le système collectif déposé à la présente séance soit adopté;

2º QUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;

3º QUE soit fixée au 31 mars 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– **Choix entre le programme ASRA et les programmes Agri, suivi**

Les producteurs de pommes de terre ont procédé au vote devant mener au choix collectif entre le programme ASRA et les programmes Agri, mais les résultats du vote n'ont pas encore été communiqués à la société.

Le processus suit son cours au sein des autres secteurs de production concernés.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Desrosiers se joint à la séance pour les quatre prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– Programme de financement forestier, directive du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

La société administre, depuis plusieurs années, le Programme de financement forestier pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Le MFFP a signifié à la société sa décision de ne plus reconnaître, à compter du 1er avril 2016, les superficies détenues par un organisme de gestion en commun aux fins de l'application du Programme de financement forestier. Ainsi, les superficies de territoires forestiers possédées par un organisme de gestion en commun et un syndicat ou offices de producteurs de bois ne seront plus considérées lorsqu'un propriétaire de boisé, actionnaire d'un tel organisme, souhaite bénéficier du programme pour l'acquisition d'un lot dont la taille est inférieure à 60 hectares.

La subvention versée à la société par le ministère pour l'administration du programme de financement forestier sera ramenée de 1 400 000 $ à 1 077 000 $ pour l'exercice financier 2016-2017 pour tenir compte de la diminution anticipée du nombre de dossiers.

– **Capital Financière agricole inc. – État de situation**

Un état de situation sur Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de La Financière agricole, est déposé. Intervenant en capital de risque, CFAI s'adresse aux petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires québécoises afin de soutenir leur développement.

Monsieur Desrosiers présente et commente la politique d'investissement, le bilan de ses activités et l'évolution de ses résultats financiers. Au fil des années, certains placements, principalement dans des entreprises en démarrage, se sont avérés infructueux. Un resserrement de la politique d'investissement, limitant à 15 % le pourcentage de dossiers présentant un niveau de risque élevé, incluant les démarrages, et un meilleur contrôle des dépenses permettent maintenant à CFAI de présenter des résultats positifs.

En date du 31 mars 2016, CFAI compte des participations dans 19 entreprises agroalimentaires. CFAI affiche un actif de 17 M$.

Monsieur Desrosiers présente ensuite les enjeux qui commandent une réflexion sur le positionnement stratégique de CFAI.

Après échanges, le conseil d'administration demande que le conseil d'administration de CFAI soit saisi de ces enjeux pour appréciation et recommandation à La Financière agricole, dans un premier temps.

FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LA RELÈVE AGRICOLE – RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2015

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) est une société en commandite formée de La Financière agricole, de Capital régional coopératif Desjardins et du Fonds de solidarité FTQ. Doté d'une enveloppe de 75 M$, le Fonds permet de supporter l'établissement des jeunes en agriculture.

Trois types d'intervention sont offerts aux jeunes producteurs : le prêt subordonné, en 2e rang derrière les prêts garantis par La Financière agricole, la prise de participation dans le capital-actions de certaines entreprises et la location/achat de terres agricoles pour un montant maximal de 5 M$ par entreprise.

Depuis son démarrage, FIRA a autorisé 48 investissements pour un montant total de plus de 10 M$. Monsieur Desrosiers présente un sommaire des investissements réalisés par année et par produit ainsi que les résultats financiers de FIRA.

Un montant de 5,4 M$ a été versé par La Financière agricole dans FIRA à ce jour sur un montant autorisé de 25 M$.

ÉTAT DE SITUATION DU SECTEUR LAITIER

Le secteur laitier occupe un important volume des activités de financement. La société compte plus de 3600 entreprises clientes. Son portefeuille de prêts atteint près 2,3 milliards $. En 2014-2015, 38 % des garanties de prêt et 49 % des montants accordés sont associés à la production laitière.

Un portrait exhaustif de la situation financière des entreprises clientes en financement dans le secteur laitier, élaboré à partir des résultats financiers de l'année 2013, est déposé et présenté par monsieur Desrosiers.

L'analyse présentée indique que les résultats financiers des entreprises se sont légèrement dégradés en raison d'une diminution du quota non négociable et du prix élevé des céréales. Il sera, par conséquent, intéressant d'observer les résultats financiers de 2014 à la suite de l'ajustement des prix du lait à ceux des céréales.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Une séance du comité des services à la clientèle s'est tenue le 4 mars 2016.

Monsieur Pierre Lemieux, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et des communications, se joint à la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

– Suivi au sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle

Lors du dépôt des résultats du sondage 2015 sur la satisfaction de la clientèle, la direction s'était engagée à déposer un plan d'action identifiant les pistes d'amélioration à mettre en place.

Le comité s'est dit à l'aise avec la proposition du comité de suivi des sondages de ne pas produire de plan d'action pour les sondages réalisés au cours de la période de 2015 à 2018 puisque les pistes d'amélioration font référence, pour la plupart, aux objectifs et actions contenus soit au plan stratégique, soit au plan d'exploitation, soit au plan d'action de développement durable.

– Sondage 2016 sur la satisfaction de la clientèle

Pour une deuxième année, les étapes d'élaboration et de diffusion du sondage ont été réalisées à l'interne par la Direction des communications.

Le comité a pris connaissance du questionnaire transmis par courriel à la clientèle ayant fait affaire avec la société au cours de la dernière année.

Il vise à mesurer la satisfaction de la clientèle en lien avec l'engagement de services. Les éléments mesurés sont semblables à ceux du sondage 2015, ce qui permettra de comparer les résultats. Un rapport présentant les résultats détaillés du sondage sera produit par une firme externe.

Les membres du comité ont demandé de prévoir la possibilité d'obtenir des résultats plus ciblés, par exemple par catégories d'âge et par strate de revenus d'entreprise. Le comité a également proposé d'introduire des questions permettant de mesurer la compréhension des programmes et la satisfaction les délais de traitement.

[redacted]. De plus, la réalisation de sondages complémentaires sur des questions spécifiques ou auprès de groupes ciblés permettra de dégager des tendances.

– Sondage pancanadien sur la gestion des risques agricoles

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) réalise tous les cinq ans, par téléphone, un sondage pancanadien sur la gestion des risques auprès de la clientèle agricole. Ce sondage vise à mieux comprendre les stratégies de gestion des risques et les stratégies financières utilisées par les agriculteurs canadiens.

Le protocole d'entrevue et le questionnaire du sondage sont déposés pour information.

[redacted].

[redacted].

Les résultats du sondage pancanadien seront présentés au comité et pourront être utilisés pour l'élaboration du questionnaire du prochain sondage de la société.

– Analyse diagnostique portant sur les communications écrites destinées à la clientèle, synthèse

L'amélioration des modes de prestation de services et la modernisation des programmes sont des enjeux identifiés dans le Plan stratégique 2015-2018. Afin de répondre encore mieux aux besoins de sa clientèle ainsi qu'aux observations formulées par le ministre responsable, la société a élaboré un plan de simplification des programmes et des processus. Une des orientations retenues par la société à cet égard vise la simplification des communications avec la clientèle.

Dans un premier temps, la société a confié à une consultante externe le mandat de réaliser une analyse diagnostique sur les communications écrites destinées à la clientèle. Une synthèse du rapport est déposée.

À la lumière des constats dégagés et des pistes d'amélioration, la société a élaboré un plan de simplification des communications qui présente une dizaine d'actions visant à la fois à :

- diminuer le nombre de communications écrites destinées à la clientèle;
- revoir les gabarits de documents et les contenus de façon à communiquer dans un langage clair et moins technique, tout en tenant compte des impératifs légaux;
- bonifier les profils de la clientèle.

Monsieur Keating précise qu'il s'agit d'un projet de longue haleine, qui n'en est qu'à ses débuts.

Le comité assurera un suivi périodique sur l'état d'avancement des travaux.

– **Nouveau site Web**

La refonte du site Web de la société est complétée. Les travaux ont été entièrement réalisés à l'interne pour un coût total de 25 000 $.

Le nouveau site mise sur la simplicité et l'uniformité dans la présentation des informations et est plus facile d'utilisation.

– **Dépliant corporatif intégré**

Un nouveau dépliant corporatif est déposé.

Ce document offre une vue d'ensemble des programmes et services disponibles pour la clientèle. Il se veut général afin d'éviter d'avoir à en faire la mise à jour à chaque modification apportée à l'un ou l'autre des programmes.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Van Norman quitte la séance.

Monsieur Luc Fradet, directeur des stratégies de service à la clientèle, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted] s'excuse de devoir quitter en cours de présentation du prochain dossier.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– **Prestation de services à la clientèle**

Un projet global sur la prestation de services à la clientèle a été élaboré par la vice-présidence à la clientèle. Il comprend trois volets : la vision de la prestation de services, les leviers de transformation et le cadre organisationnel. Le comité a été saisi de façon particulière du volet relatif au cadre organisationnel.

La Vice-présidence à la clientèle compte actuellement quatre territoires qui couvrent une partie des centres de services. Certains des 19 centres étant orphelins de territoire, il est envisagé de réorganiser le réseau régional selon une approche territoriale. Un cinquième territoire sera ainsi créé et chaque centre de services sera lié à un territoire et à un directeur territorial. Une telle approche permettra de disposer d'une masse critique d'expertise pour chacun des territoires, favorisera l'entraide régionale, tant entre les centres de services d'un même territoire que des autres territoires, ainsi que la standardisation des opérations. Le comité s'est penché sur la réorganisation projetée. Les changements internes devraient être transparents pour la clientèle.

La réalisation du projet s'étendra sur quelques années à compter du 1er avril 2016. Ce dernier comporte un défi important en terme de gestion du changement puisqu'il touche à la culture organisationnelle en matière de services à la clientèle.

Les membres du comité ont formulé des suggestions visant à minimiser tout risque de turbulence au cours de la période de réorganisation.

Les changements apportés au processus de traitement des dossiers AGRI ont entraîné une diminution des délais y afférents. Toutefois, il est rappelé qu'advenant le cas où certains secteurs sous ASRA opteraient pour les programmes AGRI, le volume de dossiers à traiter augmentera nécessairement. Un état de situation sera déposé au conseil d'administration à l'automne.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Lecours complète son rapport sur la dernière séance du comité de vérification.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

– **Gestion des risques organisationnels, information**

La société a retenu les services de la firme KPMG pour se faire accompagner dans sa démarche de gestion des risques.

Les membres du comité ont assisté à une formation sur la gestion des risques dispensée par [redacted] KPMG, [redacted].

La formation sera offerte au conseil d'administration à sa prochaine séance.

– **Vérification interne – Tableau synthèse**

- Plan d'audit 2015-2016 – État d'avancement au 30 mars 2016

  Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement de la réalisation des mandats prévus au plan d'audit 2015-2016 au 30 mars 2016. La réalisation des mandats se poursuit normalement.

- Note – Travaux de vérification interne en financement

  Le comité a pris connaissance d'un portrait des travaux réalisés en vérification interne dans le secteur du financement au cours de la période de 2011 à 2015.

- Rapport de vérification interne portant sur les mesures de gestion pour contrer la fraude et les actes répréhensibles

  Le rapport de vérification interne portant sur les mesures de gestion pour contrer la fraude et les actes répréhensibles a été présenté au comité. Il dresse un inventaire exhaustif des principaux mécanismes de contrôle en place.

  Le recensement effectué permet de conclure que la société dispose de mesures pour gérer adéquatement le risque de fraude et fait ressortir 5 pistes d'amélioration au niveau de l'environnement de contrôle.

- Suivi des pistes d'amélioration et des recommandations formulées

  Le plan de suivi actualisé des pistes d'amélioration et des recommandations formulées dans les rapports de vérification interne et recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec et les autres vérificateurs externes n'indique rien de particulier.

- Résultats du sondage de satisfaction complété par les membres du comité de vérification et par les vice-présidents

  Les résultats du sondage de satisfaction complété par les membres du comité de vérification et par les vice-présidents ont été présentés au comité.

  Le taux d'appréciation du comité de vérification se situe à 87,5 % et est de 88,3 % pour les vice-présidents.

  À la lumière des commentaires formulés par les membres du comité, la Direction de vérification interne a proposé des actions pour améliorer en continu les activités de la vérification interne.

- Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne

  Le rapport d'évaluation de la Firme Malette identifiait des opportunités d'amélioration de la qualité des travaux en vérification interne. Une des recommandations préconisait une rencontre statutaire à huis clos du comité avec le directeur de la vérification interne.

  Une première rencontre a été tenue.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 12 février au 30 mars 2016 est déposée.

VARIA

– **Félicitations à madame Diane Vincent**

Résolution
Nº 1314

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1º QUE les membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec adressent leurs sincères félicitations à madame Diane Vincent pour sa nomination à titre de régisseuse supplémentaire à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

2º QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à madame Vincent le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions en espérant que ce nouveau défi professionnel lui procure beaucoup de satisfaction et de nouvelles expériences enrichissantes.

– **Félicitations à monsieur Gilles Lavoie**

Résolution
Nº 1315

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec adressent leurs sincères félicitations à monsieur Gilles Lavoie pour la distinction qui lui a été décernée par Canada Porc International pour sa contribution exceptionnelle à titre de Bâtisseur de cette organisation.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 13 mai 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Keating et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h.

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)
.....
Président-directeur général

(Original signé par Martin Cartier)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le treize mai deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, madame Pascale Mongrain, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted] s'excuse de ne pouvoir être présente.

[redacted].

La séance débute vers 9 h 25.

------ooo0ooo------

Après les présentations d'usage, la présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue à madame Pascale Mongrain, directrice générale de la Faculté de médecine de l'Université McGill, nommée membre indépendante du conseil d'administration le 20 avril dernier. Madame Danielle Ferron, avocate, associée de la firme Langlois, avocats a également été nommée membre du conseil à la même date.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 31 mars 2016

03 Sujets découlant du procès-verbal précédent

- Impact du taux de change sur les prévisions budgétaires relatives au Programme ASRA

04 Gestion des risques organisationnels

- Formation – [redacted], KPMG
- Identification des risques majeurs

05 Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) – Année 2016-2017 de La Financière agricole du Québec

06 Autorisation du projet en ressources informationnelles « Modernisation assurance récolte – Mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'évaluation des pertes à l'aide des grilles dans le foin »

07 Autorisation du projet en ressources informationnelles « Modernisation assurance récolte – Nouvelles protections 2016 »

08 Diminution du montant total en cours, prorogation de l'échéance et modifications à certaines caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec

09 Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier, modifications

10 Programme de financement de l'agriculture et Programme d'appui financier à la relève agricole, modifications

Discussion / Information

11 Rapport de la direction

- Rapport sur la relève agricole
- Plan stratégique 2015-2018 et Plan d'exploitation 2015-2016, suivi
- Subvention 2016-2017, information
- Étude des crédits 2016-2017
- Choix entre le programme ASRA et les programmes Agri, suivi

Rapport des comités

12 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

- Collecte unifiée des données financières – État de situation au 31 mars 2016
- Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs
  - Modifications aux critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration
  - Mandat sur la gouvernance
- Mise à jour des déclarations d'intérêts des administrateurs
- Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration
- Code de déontologie des employés

Dépôt de documents

13 État de situation financière – Grandes cultures 2015

14 État de situation des entreprises porcines 2015

15 État de situation des entreprises ovines 2015

16 L'Agroperspectives

17 Bulletin Tendances – La Financière agricole

18 Rapport de la vice-présidence au financement au 31 mars 2016 – Préliminaire

19 Rapport de la vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2016 – Préliminaire

20 ASRA – Contributions unitaires et facteurs de modulation pour l'année financière 2015-2016

21 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

22 Revue de presse

23 Varia :

- Remerciements à madame Claire Bilodeau

24 Date de la prochaine séance

25 Huis clos

26 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 31 MARS 2016

Résolution Nº 1316

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-dix-huitième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 31 mars 2016 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 31 mars 2016 soit adopté.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

– **Impact du taux de change sur les prévisions budgétaires relatives au Programme ASRA**

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Pour donner suite au questionnement formulé sur la prise en compte du taux de change dans l'établissement des prévisions budgétaires relatives au programme ASRA, des informations sur les analyses liées au taux de change lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour ce programme sont déposées. Monsieur Brouard en fait la présentation.

Il explique que, de façon générale, le risque lié au taux de change est couvert en bonne partie par l'établissement de contingences et par la réserve pour risques exceptionnels constituée en 2015.

De l'avis de la société, l'impact budgétaire de la variation anticipée du taux de change en 2016 n'excèdera pas la contingence de 10 % appliquée aux prévisions initiales.

S'ensuivent des échanges sur les instruments financiers qui permettent de couvrir de tels risques, plus particulièrement le hedging. La direction vérifiera la possibilité et la pertinence, pour la société, d'envisager l'utilisation de ce type d'outils.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et des communications, se joint à la séance.

Messieurs Jean-François Brouard et Ernest Desrosiers, vice-président au financement, mesdames Sylvie Grondin, vice-présidente à la clientèle et Andréanne Héroux, conseillère experte en stratégies organisationnelles et développement durable, se joignent à la séance pour la formation sur la gestion des risques organisationnels.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS

– **Formation – [redacted], KPMG**

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État confère un rôle et des responsabilités au conseil d'administration et au comité de vérification en matière de gestion des risques. Le conseil doit établir les politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la société alors que le comité de vérification doit s'assurer qu'un processus de gestion des risques est en place au sein de l'organisation.

La société a retenu les services de la firme KPMG pour se faire accompagner dans sa démarche.

Comme planifié, les membres assistent à une formation sur la gestion des risques dispensée par [redacted] KPMG, [redacted].

La première partie de la formation porte sur la gestion intégrée des risques, les risques stratégiques et les principales étapes d'une démarche de gestion intégrée des risques.

[redacted] traite ensuite de la démarche et du processus d'identification des risques réalisés par la société, étape préalable à la sélection des risques organisationnels majeurs.

Au départ, 18 risques organisationnels ont été identifiés. Le risque inhérent à chacun de ces risques a été évalué. La gravité de chacun de ces risques a été déterminée en fonction de la probabilité qu'ils se concrétisent et de leur impact potentiel. Par la suite, un inventaire des mesures de contrôle actuellement en place au sein de l'organisation a été dressé. La gravité de chacun de ces risques a de nouveau été examinée, toujours en fonction des critères précédemment mentionnés, mais en considérant les mesures de contrôle déjà en place.

Une fois ces étapes complétées, la direction a procédé au choix des risques majeurs pour l'organisation.

Avant de quitter, [redacted] rappelle l'importance de la reddition de comptes qu'assurera la direction auprès du comité et du conseil. Il est prévu, dans une première étape, d'assurer cette reddition de comptes sur une base annuelle.

– **Identification des risques majeurs**

Le comité de vérification, à sa séance de mars dernier, a reçu la formation sur la gestion des risques et a pris connaissance de la démarche et du processus d'identification des risques réalisés par la société.

Le comité s'est penché sur la cartographie des dix-huit risques organisationnels identifiés et évalués par la direction. Pour assurer la cohérence du processus, la direction a tenu compte des priorités déterminées dans le plan stratégique de la société. L'exercice a également tenu compte des principales catégories de risques identifiées par l'organisation.

Le comité a ensuite été saisi des six risques organisationnels identifiés comme étant majeurs pour la société, soit :

1. le risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles;
2. le risque lié à l'insuffisance de la main d'œuvre (nombre, savoir, compétences, expertise);
3. le risque lié à une contestation judiciaire à l'égard des activités de l'organisation ou de son cadre législatif;
4. le risque lié à la désuétude des systèmes et les processus;
5. le risque lié à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les objectifs stratégiques;
6. le risque lié à la fluctuation significative du taux de change du dollar canadien.

La cartographie du risque inhérent et du risque résiduel pour chacun de ces risques est présentée.

Madame Van Norman répond aux questions et fournit les explications requises en rappelant que l'identification des risques majeurs est un exercice ponctuel et que cet exercice sera répété à tous les trois ans pour s'arrimer avec le plan stratégique.

La Direction de la vérification interne s'est montrée satisfaite de la démarche réalisée.

Les membres échangent sur les risques organisationnels identifiés comme majeurs pour l'organisation. [redacted].

Des travaux visant à documenter de façon détaillée les sept risques majeurs seront réalisés et des mesures de contrôles additionnelles aux mesures déjà en place seront identifiées.

[redacted]. Le suivi à cet égard sera assuré via le plan stratégique.

Des modifications au Cadre de gestion des risques, élaboré en 2005, sont également proposées à la suite des commentaires formulés par le conseiller spécialisé. Les principales catégories de risques identifiées par l'organisation ainsi que le concept des trois lignes de défense ont notamment été ajoutés.

**GESTION DES RISQUES ORGANISATIONNELS –
IDENTIFICATION DES RISQUES MAJEURS
ET MODIFICATIONS AU CADRE DE GESTION DES RISQUES**

Résolution
Nº 1317

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyé par [redacted] :

1º QUE soit approuvée la priorisation des sept risques organisationnels suivants :

1. le risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles;
2. le risque lié à l'insuffisance de la main d'œuvre (nombre, savoir, compétences, expertise);
3. le risque lié à une contestation judiciaire à l'égard des activités de l'organisation ou de son cadre législatif;
4. le risque lié à la désuétude des systèmes et les processus;
5. le risque lié à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les objectifs stratégiques;
6. le risque lié à la fluctuation significative du taux de change du dollar canadien;
7. l'inadéquation du recentrage de l'offre de produit avec les besoins de la clientèle.

2º QUE les modifications au Cadre de gestion des risques organisationnels déposées à la présente séance soient approuvées.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Van Norman quitte la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Louis Potvin, directeur principal des ressources informationnelles et du soutien à l'optimisation des processus, se joint aux administrateurs pour les trois prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Conformément à la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, la programmation annuelle en ressources informationnelles doit recevoir l'approbation du conseil d'administration avant d'être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor.

La programmation en ressources informationnelles 2015-2016, constituée du plan de travail en ressources informationnelles et du programme d'investissement en technologies de l'information, est déposée. Elle s'inscrit dans les priorités de la planification stratégique et les orientations de l'organisation.

Ces deux composantes font l'objet d'une présentation. Monsieur Potvin précise que la majorité des ressources internes en ressources informationnelles, soit environ 60 %, est affectée en permanence à des activités récurrentes.

Le budget global s'élève à 9,9 M$, en augmentation par rapport à la dépense réelle en 2015-2016. Une augmentation de 9,6 % est prévue en dépenses de fonctionnement. Elle s'explique essentiellement par des augmentations salariales et le coût d'acquisition de licences. Le budget d'immobilisations augmente d'environ 10 % en raison de l'accélération du projet Collecte unifiée de données financières.

La programmation ne comporte aucune réserve pour de nouveaux travaux ou projets prioritaires qui pourraient survenir en cours d'année. La planification sera ajustée, le cas échéant.

L'exercice de planification 2016-2017 a fait ressortir l'incapacité récurrente de la société à dégager la marge de manœuvre pour entreprendre la transformation organisationnelle découlant de l'architecture d'entreprise. La DRI entend procéder à une analyse de la capacité organisationnelle en RI et de proposer des scénarios permettant d'augmenter la capacité de réalisation de projets.

Cette analyse est préalable à la refonte anticipée des systèmes informatiques. Monsieur Potvin rappelle que cette refonte est un projet de longue haleine, mais que la désuétude des systèmes ne comporte pas de risque à court terme pour l'organisation.

La réalisation des projets de plus de 100 000 $ est soumise à l'approbation préalable du conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMMATION ANNUELLE EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES (PARI) – ANNÉE 2016-2017 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Résolution
Nº 1318

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE la Programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI) – année 2016-2017 de La Financière agricole du Québec déposée à la présente séance soit approuvée;

2º QUE, conformément aux enveloppes d'investissement prévues, le démarrage des nouveaux projets de plus de 100 000 $ identifiés à la présente séance soit autorisé;.

3º QUE cette programmation soit déposée au Secrétariat du Conseil du trésor.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le cadre légal et réglementaire applicable en gestion des ressources informationnelles prévoit que tout projet d'amélioration ou de développement nécessitant un investissement de 100 000 $ et plus requiert la réalisation d'une étape d'analyse pour confirmer les coûts de réalisation, à 10 % près, et l'obtention de l'autorisation du conseil d'administration avant d'en démarrer la réalisation.

L'autorisation de poursuivre la réalisation des deux projets ci-après selon les modalités, les coûts et l'échéancier présentés à la présente séance est sollicitée.

Dans le cadre de son plan de modernisation de l'assurance récolte, la société a revu sa protection Foin et une nouvelle méthode d'évaluation des pertes a été approuvée par le conseil d'administration en décembre 2015. Les coûts totaux du projet informatique lié à la mise en œuvre de cette nouvelle méthode d'évaluation s'élèvent à 567,1 k$ et l'échéance a été fixée au 31 mars 2017.

De même, la couverture de nouvelles cultures ou de nouveaux modes de production en assurance récolte (fraises en rangs nattés, sirop d'érable biologique, grains biologiques et canneberge) amènent des modifications aux systèmes. Les coûts totaux du projet lié à la mise en œuvre de ces nouvelles protections s'élèvent à 194,7 k$ et l'échéance a été fixée au 31 mars 2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

AUTORISATION DU PROJET EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES « MODERNISATION ASSURANCE RÉCOLTE – MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE MÉTHODE D'ÉVALUATION DES PERTES À L'AIDE DES GRILLES DANS LE FOIN »

Résolution
Nº 1319

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE la poursuite de la réalisation du projet « Modernisation assurance récolte – Mise en œuvre d'une nouvelle méthode d'évaluation des pertes à l'aide des grilles dans le foin » soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance.

AUTORISATION DU PROJET EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES « MODERNISATION ASSURANCE RÉCOLTE – NOUVELLES PROTECTIONS 2016 »

Résolution
Nº 1320

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE la poursuite de la réalisation du projet « Modernisation assurance récolte – Nouvelles protections 2016 » soit autorisée selon les modalités, les budgets et les échéanciers déposés à la présente séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité de vérification a tenu une séance le 12 mai 2015.

Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

Monsieur Richard Laroche, directeur des ressources financières et matérielles, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité a pris connaissance de la proposition de renouvellement du régime d'emprunts à court terme de la société qui vient à échéance le 30 juin 2016. Monsieur Laroche en fait la présentation.

L'analyse des besoins potentiels d'emprunts de La Financière agricole révèle des besoins maximaux d'emprunts à court terme, d'ici le 30 juin 2017, de 350 M$, soit une diminution de 170 M$ par rapport au régime d'emprunts précédent.

Le montant total autorisé du régime d'emprunts ainsi que les limites applicables seront diminués au fur et à mesure que la société capitalisera sa réserve pour les programmes de gestion des risques agricoles, d'un montant équivalent.

De plus, les emprunts contractés par La Financière agricole du Québec en vertu du régime d'emprunts proposé ne pourront servir aux fins de placements, incluant ceux aux fins de capitalisation de la réserve.

Monsieur Laroche répond aux questions et fournit les explications requises en mentionnant que les prévisions budgétaires 2016-2017 et la conjoncture favorable en agriculture laissent entrevoir une utilisation limitée du régime d'emprunts au cours de la prochaine année.

La société transmettra mensuellement un rapport au ministère des Finances sur l'évolution de ses emprunts et sur le niveau de la réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

**DIMINUTION DU MONTANT TOTAL EN COURS,
PROROGATION DE L'ÉCHÉANCE ET
MODIFICATIONS À CERTAINES CARACTÉRISTIQUES
ET LIMITES DU RÉGIME D'EMPRUNTS À COURT TERME
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU[redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

Résolution
Nº 1321

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le régime d'emprunts permettant à La Financière agricole du Québec d'emprunter à court terme soit modifié afin de fixer le montant total des emprunts autorisés à 350 000 000 $ et de porter la date d'échéance de ce régime d'emprunts au 30 juin 2017;

2º QUE les caractéristiques et limites du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole du Québec soient modifiées comme suit :

Utilisation des emprunts	**Limites actuelles (M$)**	**Échéances actuelles**	**Limites proposées (M$)**	**Échéances proposées**
Fonds ASRA et ASREC	357	30/06/2016	302	30/06/2017
Opérations courantes de la FADQ	115	30/06/2016	0	30/06/2017
Agence de vente pour l'acériculture	40	30/06/2016	40	30/06/2017
Capital Financière agricole inc.	8	30/06/2016	8	30/06/2017
Total	**520**	**30/06/2016**	**350**	**30/06/2017**

3º QUE le montant total autorisé du régime d'emprunts, ainsi que les limites applicables, soient diminués au fur et à mesure que La Financière agricole du Québec capitalisera sa réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles d'un montant équivalent;

4º QUE les emprunts contractés par La Financière agricole du Québec en vertu du présent régime d'emprunts ne puissent servir aux fins de placements, incluant ceux aux fins de capitalisation de la réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles;

5º QU'afin de permettre au ministre des Finances de suivre l'évolution du régime d'emprunts, La Financière agricole du Québec transmette un rapport mensuel sur ses emprunts et sur le montant de la réserve autorisée pour les programmes de gestion des risques agricoles, selon les modalités établies par ce dernier;

6º QUE les personnes désignées à la Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie initiées à la Vice-présidence aux affaires corporatives, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, à signer toute convention de services financiers concernant les emprunts auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, à en accepter les conditions et les modalités, à en établir les montants et les caractéristiques, sous réserve des caractéristiques et des limites prévues au présent régime, à déterminer les conditions et modalités permettant d'encadrer les opérations effectuées par les personnes habilitées à conclure toute transaction d'emprunt tel que déterminé au tableau de désignations de la Politique, à consentir toutes clauses qu'elles jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tout acte et à signer tout document qu'elles jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

7º QU'une demande soit faite au gouvernement du Québec afin d'autoriser La Financière agricole du Québec à modifier son régime d'emprunts, comme prévu à la présente résolution;

8º QUE les dispositions de la résolution adoptée le 31 mars 2010, modifiée par les résolutions adoptées le 11 mai 2011, le 11 mai 2012, le 23 mai 2013, le 23 mai 2014 et le 12 juin 2015 demeurent valides et en vigueur, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Ernest Desrosiers se joint de nouveau à la séance pour les trois prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité a pris connaissance d'une proposition de modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier afin d'optimiser le processus de traitement des dossiers.

Monsieur Desrosiers présente les modifications proposées, lesquelles portent sur :

- la gestion du changement du statut de l'emprunteur : le pouvoir de gestion du statut de l'emprunteur est délégué aux directions régionales;

- la délégation pour les subventions à l'établissement : le pouvoir d'autorisation des subventions à l'investissement est attribué au directeur régional;

- la limitation d'engagements financiers prévue au Programme de financement de l'agriculture : une précision est apportée concernant la prise en compte des investissements réalisés par Capital Financière agricole inc.;

- la délégation au directeur régional des subventions à la relève agricole et à l'investissement : la possibilité de déléguer des pouvoirs à l'adjoint du directeur régional en cas de vacances ou d'absence prolongée de ce dernier est introduite.

Le comité en recommande l'approbation.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

CADRE DE DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER, MODIFICATIONS

Résolution
Nº 1322

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE les modifications au Cadre de délégation en matière de financement agricole et forestier présentées à la présente séance soient adoptées.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Desrosiers soumet une proposition d'ajustements techniques ou de concordance au Programme de financement de l'agriculture et au Programme d'appui financier à la relève agricole.

Les modifications au Programme de financement de l'agriculture apportent des précisions sur les intérêts payables dans le cas d'un prêt autorisé selon la formule vendeur–prêteur et sur la prise en compte des investissements réalisés par Capital Financière agricole inc. aux fins de l'établissement du montant maximal de prêt pouvant être autorisé, sans excéder 5 M$.

Les modifications au Programme d'appui financier à la relève agricole consistent en un allègement lié au versement de la subvention au démarrage. Cet allègement sera compensé par des mesures administratives de suivi.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME DE FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE, MODIFICATIONS

Résolution
Nº 1323

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les modifications au Programme de financement de l'agriculture déposées à la présente séance soient adoptées;

2º QUE les modifications au Programme d'appui financier à la relève agricole déposées à la présente séance soient adoptées;

3º QUE soit fixée au 13 mai 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– **Rapport sur la relève agricole**

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dévoilait, le 26 avril dernier, le rapport intitulé « *À l'écoute de la relève agricole – le vécu et les attentes des jeunes agriculteurs québécois* », commandé en 2015 à monsieur Jean Pronovost.

Résultante d'une consultation auprès de 47 jeunes entrepreneurs agricoles des différentes régions, le rapport aborde six grands thèmes :

1) Le transfert d'une ferme à un jeune entrepreneur versus le projet de démarrage d'une nouvelle entreprise.

2) Le prix des terres, soit la spéculation foncière, l'accaparement des terres et la compétition entre agriculteurs.

3) La gestion de l'offre et sa règlementation.

4) Les problématiques de financement et de démarrage, particulièrement du point de vue de l'aide financière et des stratégies de financement.

5) L'agriculture de proximité, présentée dans le rapport comme proposant un modèle d'affaires différent du modèle classique et qui pose à l'agriculture québécoise des défis particuliers.

6) Les attentes de la relève agricole envers les organismes de gouvernance, dont la société.

Des obstacles particuliers et des pistes de solution sont avancés pour chacun de ces thèmes.

La société est interpellée à divers égards. Elle a pris acte des constats formulés et la Vice-présidence au financement a déjà ciblé des sujets à approfondir en concertation avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Un plan d'action visant à mettre en place des mesures permettant d'améliorer le soutien à l'établissement et à la relève agricole sera élaboré et présenté à l'automne 2016. Au-delà du rapport, la société entreprendra une réflexion sur son offre de financement. Monsieur Keating mentionne que 50 % de la clientèle de la société est âgée de 40 ans et moins et que le taux de rétention en agriculture après trois ans est de 91 %.

[redacted].

Un guide sur la formule vendeur-prêteur vient d'être développé par la société. Il sera présenté à la prochaine séance.

– **Plan stratégique 2015-2018 et Plan d'exploitation 2015-2016, suivi**

Le Plan stratégique 2015-2018 et le Plan d'exploitation 2015-2016 ont reçu l'approbation du gouvernement le 20 avril 2016.

– **Subvention 2016-2017, information**

Le gouvernement a autorisé le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à verser à La Financière agricole du Québec une subvention maximale de 437 860 200 $ pour l'exercice financier 2016-2017.

– **Étude des crédits 2016-2017**

L'étude des crédits du portefeuille Agriculture, Pêcheries et Alimentation en commission parlementaire s'est tenue le 26 avril dernier.

– **Choix entre le programme ASRA et les programmes Agri, suivi**

Le processus devant mener au choix collectif entre le programme ASRA et les programmes Agri pour les produits maïs-grain, pommes, pommes de terre et soya suit son cours. Aucune décision n'a encore été portée à l'attention de la société.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

Madame Chagnon complète son rapport sur la séance du comité gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

– **Collecte unifiée des données financières – État de situation au 31 mars 2016**

Un état de situation sur l'évolution du projet de collecte des données financières au 31 mars 2016 a été présenté au comité. Il est déposé.

La réalisation du projet se déroule bien malgré un léger retard par rapport à l'échéancier établi, retard attribuable à la disponibilité limitée des ressources.

Un nouvel état de situation sera déposé en novembre 2016.

– **Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs**

Avant de reprendre la démarche annuelle d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et d'autoévaluation des administrateurs, le comité a procédé à la révision des questionnaires.

Le comité propose d'enrichir le volet Éthique par l'ajout du critère additionnel suivant :

> « Le conseil s'assure périodiquement de la promotion des règles d'éthique et de déontologie, notamment par la présentation de dossiers, de formation ou d'information en cette matière. »

Il soumet de plus un nouveau critère sur le développement durable, une priorité gouvernementale :

> « Le conseil est suffisamment sensibilisé aux principes de développement durable et s'assure de leur prise en compte par la société dans les dossiers organisationnels structurants. »

Aucune modification n'est proposée au questionnaire d'autoévaluation des administrateurs.

Les administrateurs seront invités à faire l'exercice d'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil et des administrateurs.

- Modifications aux critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Résolution
Nº 1324

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE les deux nouveaux critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration déposés à la présente séance soient approuvés et intégrés au questionnaire d'évaluation.

Dans un objectif d'amélioration continue du fonctionnement du conseil d'administration, madame Chagnon fait part de son intention de se pencher sur les façons de faire du conseil et des comités. Afin de bénéficier d'un éclairage externe, elle souhaite confier un mandat particulier à l'Institut sur la gouvernance. Le conseil d'administration souscrit à cette démarche.

- Mandat sur la gouvernance

Résolution
Nº 1325

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le conseil d'administration donne son accord à l'octroi d'un mandat sur la gouvernance à l'Institut sur la gouvernance sous réserve du dépôt, à la prochaine séance, de la description du mandat et des coûts qui y sont associés;

2º QUE le suivi de la réalisation de ce mandat soit confié au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

– **Mise à jour des déclarations d'intérêt des administrateurs**

La déclaration d'intérêt des administrateurs a été revue par le comité.

Conformément au Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, les administrateurs sont invités à mettre à jour leur déclaration d'intérêt respective.

– Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration a fait l'objet d'une refonte complète en 2015. Après examen, les membres du comité n'ont identifié aucune modification à y apporter.

– **Code de déontologie des employés**

Les employés de la société sont régis par la Loi sur la fonction publique. Le comité a examiné le Code de déontologie des employés de la société et s'est penché sur le cadre mis en place par la direction en matière d'éthique et de déontologie des employés.

Le comité n'a identifié aucune modification à y apporter.

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE – GRANDES CULTURES 2015

Un portrait exhaustif de la situation financière des entreprises clientes en financement dans le secteur des grandes cultures est déposé.

L'encours de la société pour le secteur des grandes cultures se situait à 509 M$ au 31 mars 2015. Il s'agit du deuxième secteur d'importance par rapport à l'encours total de la société.

ÉTAT DE SITUATION DES ENTREPRISES PORCINES 2015

Un état de situation sur les entreprises porcines est déposé.

La situation financière des entreprises porcines clientes en financement s'améliore après des années plus difficiles.

ÉTAT DE SITUATION DES ENTREPRISES OVINES 2015

Un état de situation sur les entreprises ovines est déposé.

Au 31 mars 2015, la société comptait 294 entreprises clientes en financement dont l'activité principale est la production d'agneaux, pour un encours de 61,4 M$.

L'AGROPERSPECTIVES

Le bulletin L'Agroperspectives présente une mise à jour des perspectives économiques et agricoles et propose un tour d'horizon en agriculture pour l'année 2016. Il est déposé.

BULLETIN TENDANCES – FADQ

Le bulletin économique Tendances intitulé « La Financière agricole comme pilier de l'investissement dans l'agriculture québécoise depuis 80 ans » est déposé.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT AU 31 MARS 2016 – PRÉLIMINAIRE

La version préliminaire du rapport de la Vice-présidence au financement au 31 mars 2016 est déposé.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 31 MARS 2016 – PRÉLIMINAIRE

La version préliminaire du rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 mars 2016 est déposée.

ASRA – CONTRIBUTIONS UNITAIRES ET FACTEURS DE MODULATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016

Le conseil d'administration prend acte des contributions unitaires et des facteurs de modulation pour l'année financière 2015-2016 de chacun des produits couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 31 mars au 12 mai 2016 est déposée.

VARIA

– **Remerciements à madame Claire Bilodeau**

Résolution
Nº 1326

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1º QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs vifs et sincères remerciements à madame Claire Bilodeau pour la contribution qu'elle a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant à son conseil d'administration et à son comité de vérification pendant plus de quatre ans de même que pour le travail accompli, son implication et la constante collaboration manifestée au cours de son mandat;

2º QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à madame Bilodeau le meilleur des succès dans la continuation de ses activités et projets futurs, en souhaitant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction.

Le comité de gouvernance, d'éthique, de ressources humaines et informationnelles compte un poste vacant. Madame Chagnon invite les administrateurs indépendants à manifester leur intérêt à siéger sur ce comité, le cas échéant.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance est prévue le vendredi 17 juin 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Keating et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 30.

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)
.....
Président-directeur général

(Original signé par David Boissonneault)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGTIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le dix-sept juin deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted].

La séance débute vers 9 h.

------ooo0ooo------

Après les présentations d'usage, la présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue à madame Danielle Ferron, avocate, associée chez Langlois, avocats, nommée membre indépendante du conseil d'administration le 20 avril dernier.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2016

03 Sujets découlant du procès-verbal précédent

04 Méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

- Analyse actuarielle – Rapport actualisé – Les Services actuariels SAI - Présentation
- Adoption des ajustements à la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles

05 Présentation des états financiers de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte pour l'exercice financier 2015-2016 et des résultats d'audit du Vérificateur général

- Approbation des états financiers 2015-2016 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte

06 Plan d'exploitation 2016-2017 de La Financière agricole du Québec, adoption

07 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) – Contributions d'inscription pour un nouvel adhérent, modifications

08 Mandat à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques

09 Choix ASRA – Agri pour la culture du maïs-grain : modifications aux Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

10 Choix ASRA – Agri pour la culture des pommes : modifications aux Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

11 Choix ASRA – Agri pour la culture des pommes de terre : modifications aux Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

12 Choix ASRA – Agri pour la culture du soya : modifications aux Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

13 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Modifications

- Période de calcul du coût de production pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage et changement d'appellation de la Fédération des producteurs de bovins du Québec pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Veaux de grain

14 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Détermination des contributions unitaires des produits assurables du secteur végétal pour l'exercice financier 2016-2017 (année d'assurance 2015-2016)

15 Entente de services entre La Financière agricole du Québec et Capital Financière agricole inc., projet

Discussion / Information

16 Rapport de la direction

- Gestion des risques de crédit et niveau des pertes, présentation

Rapport des comités

17 Rapport des services à la clientèle

- Étude sur la satisfaction de la clientèle 2016
- Réorganisation du travail dans le réseau régional, suivi
- Déclaration de services à la clientèle, actualisation
- Comité de révision et Comité d'examen des appels pour l'exercice financier 2015-2016, dépôt des comptes rendus
- Rapport synthèse annuel 2015-2016 sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes

18 Rapport du comité de vérification

- Tableau de bord de gestion au 31 mars 2016
- Vérification interne
  - Tableau synthèse – Travaux de vérification interne
  - Rapport d'activités 2015-2016
  - Plan d'audit 2016-2017
  - Résultats de l'autoévaluation de la fonction de vérification interne

19 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

- Réévaluation de l'approche de La Financière agricole du Québec concernant sa démarche d'étalonnage
  - Mouvement québécois de la qualité – présentation de l'outil QUALImètre
- Évaluation du fonctionnement du conseil et des administrateurs
  - Compilation et analyse des résultats
- Profil d'expérience et de compétence des membres du conseil d'administration
- Fonctionnement des comités
- Mesures prises pour assurer une relève de gestion à La Financière agricole
- Comité sur le financement agricole

Dépôt de documents

20 Rapport de la vice-présidence au financement au 31 mars 2016 (version finale)

21 Formule vendeur-prêteur et le transfert d'entreprises agricoles : guide destiné aux conseillers

22 Rapport de la vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 30 avril 2016

- ASREC – Adhésion aux nouvelles protections 2016

23 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

24 Revue de presse

25 Varia :

- Rapport annuel de La Financière agricole du Québec 2015-2016 – projet

26 Date de la prochaine séance

27 Huis clos

28 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 MAI 2016

Résolution
Nº 1327

Le projet de procès-verbal de la cent soixante-dix-neuvième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 13 mai 2016 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 13 mai 2016 soit adopté, avec modifications.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Richard Laroche, directeur des ressources financières et matérielles, et madame Lise Caron, responsable de la comptabilité, de cette direction, se joignent à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité de vérification s'est réuni le 16 juin 2016. Madame Marie-Christiane Lecours, présidente, fait rapport au conseil d'administration sur les états financiers 2015-2016 examinés par le comité et les résultats d'audit du Vérificateur général.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET DU FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016 ET DES RÉSULTATS D'AUDIT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Les états financiers 2015-2016 de La Financière agricole et des fonds ASRA et ASREC qu'elle administre sont déposés.

Les revenus totalisent 548 M$ et les dépenses s'élèvent à 292 M$. L'excédent de l'exercice financier est de 255,9 M$, pour un excédent cumulé de 336 M$. Les frais d'administration sont en baisse de plus de 3 M$ par rapport à l'année précédente. Les explications requises sur les principales variations observées sur les revenus et les charges par rapport au budget initial sont fournies par monsieur Laroche. Une anomalie dans la méthode de calcul servant à établir l'estimation de la provision des contributions des participants au programme Agri-stabilité a amené un ajustement de 4,2 M$ à la provision au 31 mars 2016.

Le solde du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010 demeure à 516,8 M$ au 31 mars 2016. L'excédent cumulé des opérations de la société depuis le 1er avril 2010 est de 582,7 M$ en tenant compte du montant de 170 M$ versé dans le compte de la Réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus.

La réserve pourrait être pleinement capitalisée en 2016-2017 en utilisant le produit de la disposition de placements en BTTA venant à échéance en 2017, sous réserve de l'obtention d'une autorisation du ministère des Finances. Il est rappelé que la Politique sur la gestion de la Réserve permet à la société d'utiliser ces montants uniquement lorsque les résultats financiers annuels sont déficitaires et que le déficit est, en partie ou en totalité, attribuable aux dépenses des programmes visés, en fonction des paramètres prévus à la politique.

La réserve attribuable aux garanties de prêts affiche un surplus cumulé de 100 M$ au 31 mars 2016. Un montant excédentaire d'environ 14,4 M$ est retiré du Compte dédié pour être versé dans le compte courant en application de la Politique de capitalisation de ce compte.

La démarche de consultation donnant suite à la décision gouvernementale sur le choix des couvertures des programmes Agri et ASRA est présentée comme éventualité à la note 32.

Les revenus du Fonds ASRA ont diminué de 78,5 M$, principalement en raison de la baisse des cotisations unitaires pour la majorité des produits assurés. Les compensations versées aux assurés ont augmenté de 11,8 M$. Les comptes pour les produits Porcs et porcelets affichent toujours un solde déficitaire de 284,4 M$. Le déficit cumulé du Fonds ASRA se situe à 162,6 M$.

La note 12, liée au retrait de la protection ASRA pour le produit Veau de lait, est portée à l'attention des administrateurs. Une décision sur le mode de distribution du surplus de ce compte devra être prise prochainement, sur la base des règles applicables.

Les revenus du Fonds ASREC ont diminué de 10,5 M$ en raison, principalement, de la baisse des revenus de placement. Les indemnités versées ont diminué de 17,4 M$ par rapport à l'année précédente. L'excédent dégagé de près de 47 M$ pour l'exercice 2015-2016 porte le surplus cumulé du Fonds à 320,3 M$. Malgré la bonne santé financière de ce Fonds qui compte plus de 500 nouveaux adhérents, certaines productions demeurent déficitaires, dont l'apiculture.

[redacted].

Monsieur Keating précise que les excédents ne sont pas capitalisés, que seule la Réserve l'est. Il rappelle que les bonifications de programmes et les projets de développement ayant des incidences financières supérieures à 1 M$ doivent être autorisés par le gouvernement depuis 2009 et que la société doit respecter les choix politiques et budgétaires du gouvernement.

La direction présentera des propositions à l'automne tout en prenant en considération la gestion des risques. Madame Chagnon ajoute qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le ministre doit, au plus tard tous les 10 ans, faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive d'une entité dont il est responsable. Le conseil d'administration pourra, s'il le juge opportun, soumettre de nouvelles propositions au ministre responsable.

Le Vérificateur général prévoit formuler une opinion sans réserve sur les états financiers 2015-2016 de la société et les fonds qu'elle administre.

Un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction sera produit. Les recommandations, qui découlent des travaux de l'auditeur informatique, porteront sur la gestion des droits et des profils d'accès et sur la mise en place d'une procédure d'encadrement des modifications directes aux données de systèmes. Le comité assurera le suivi approprié sur la mise en place des solutions identifiées.

Aucune remarque particulière sur la conduite des affaires de la société n'a été portée à l'attention du comité et aucune fraude ou situation de non-conformité ayant une incidence financière importante n'a été décelée. Aucune déficience importante du contrôle interne n'a été relevée.

– **Approbation des états financiers 2015-2016 de La Financière agricole du Québec, du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte**

Résolution
Nº 1328

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], sur abstention de [redacted] :

QUE les états financiers de La Financière agricole du Québec, auxquels sont consolidés les états financiers de Capital Financière agricole inc., pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, et les états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, pour les exercices terminés le 31 mars 2016, audités par la Vérificatrice générale du Québec, madame Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA, et soumis à la présente séance, soient approuvés tels que préparés et soient signés, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, par madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, et monsieur Robert Keating, président-directeur général.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Laroche et madame Caron quittent la séance.

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

MÉTHODOLOGIE DE TARIFICATION EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

– **Analyse actuarielle – Rapport actualisé – Les Services actuariels SAI - Présentation**

[redacted], conseiller en régimes d'assurance collective, de la firme Les Services actuariels SAI, se joignent aux administrateurs.

Le conseil d'administration avait adopté, en décembre 2015, des ajustements à la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) applicables pour l'année d'assurance 2016. Il avait alors été convenu de confier un mandat complémentaire à la firme SAI afin de répondre à certaines préoccupations liées à un remboursement plus rapide que prévue du déficit passé.

[redacted] exposent les hypothèses et paramètres utilisés pour proposer des ajustements à la méthodologie de tarification. Ces travaux les amènent à proposer une nouvelle hypothèse d'ajustement qui répondrait mieux aux objectifs et qui prendrait en compte les préoccupations soulevées. Cette hypothèse est présentée :

Prime de base (P1)

- Aucun changement.

Calcul de l'amortissement (P2)

- Maintien de la composante d'amortissement du déficit passé sur 15 ans. Toutefois, l'amortissement du déficit passé est cristallisé jusqu'à l'échéance (31 mars 2025) pour les productions dont le solde du fonds ASRA est négatif (Porcs, Porcelets et Orge).

- Maintien de la composante d'amortissement des déficits ou surplus annuels sur cinq ans. Toutefois, un nouveau concept est introduit dans l'arbre de décision, soit le « solde du compte ajusté ». Ce concept s'inspire du concept précédent (solde actualisé du compte) en y additionnant le solde non amorti du déficit au 31 mars 2010 (engagement de remboursement futur).

Prime minimale

- Prime minimale = 1 % du revenu stabilisé ajusté plus amortissement sur 15 ans du déficit passé pour les secteurs dont le déficit au 31 mars 2010 n'est pas résorbé.

Cette approche permet de cristalliser la surcharge d'amortissement du déficit accumulé au 31 mars 2010, dans le respect du calendrier d'amortissement sur 15 ans. Les aménagements proposés à la méthodologie de tarification s'avèrent donc mineurs et visent les secteurs pour lesquels des préoccupations ont été soulevées.

Les invités répondent aux questions et fournissent les explications requises avant de quitter la séance.

– **Adoption des ajustements à la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles**

Résolution
Nº 1329

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], sur abstention de [redacted] et de [redacted] :

1º QUE le conseil d'administration reçoive le rapport amendé sur l'évaluation actuarielle de la méthodologie de tarification au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles au 31 mars 2015 déposé à la présente séance;

2º QUE les ajustements à la méthodologie de tarification en assurance stabilisation des revenus agricoles déposés à la présente séance soient adoptés et appliqués à compter de l'année financière 2016-2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Sheila Van Norman, directrice du Bureau du président-directeur général et des communications, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Un projet de Plan d'exploitation 2016-2017 établissant les priorités d'action pour l'exercice financier en cours est déposé. Il a fait l'objet d'un examen par le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles à sa dernière séance.

Les objectifs pour l'année 2016-2017 ont été définis à partir des orientations retenues au plan stratégique 2015-2018. Chacun des objectifs comporte des indicateurs, des cibles de même que des actions à réaliser à court terme. Ce plan, qui s'inscrit dans la continuité, prévoit dix (10) objectifs et vingt-trois (23) actions pour l'année 2016-2017. Il présente également le bilan des résultats, au 31 mars 2016, du Plan d'exploitation 2015-2016.

La réalisation d'interventions ponctuelles demeure toujours possible en cours d'année.

Un état d'avancement de la mise en œuvre, à mi-parcours, de ce plan d'exploitation sera déposé au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PLAN D'EXPLOITATION 2016-2017
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, ADOPTION

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU[redacted];

ATTENDU QU[redacted].

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

Résolution
Nº 1330

1º QUE le Plan d'exploitation 2016-2017 de La Financière agricole du Québec annexé à la présente résolution soit adopté;

2º QUE ce plan d'exploitation soit transmis à monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Brouard se joint de nouveau aux administrateurs.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Actuellement, une entreprise agricole désirant adhérer au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles doit, pour chaque produit assurable, acquitter 50 % de la contribution exigible au moment de son adhésion.

Une demande de la Fédération de la relève agricole du Québec d'abolir cette modalité pour ses membres a amené la société, après analyse, à proposer que tous les adhérents n'aient plus à défrayer de contribution au moment de leur adhésion au programme et que la contribution annuelle soit dorénavant prélevée à même la première avance de compensation ou réclamée au plus tard avant la fin de l'année d'assurance concernée pour tous les nouveaux adhérents.

Les impacts financiers liés à cette modification sont mineurs. [redacted]. Le suivi approprié sera assuré.

Les modifications requises au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont soumises à l'approbation des administrateurs.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – CONTRIBUTIONS D'INSCRIPTION POUR UN NOUVEL ADHÉRENT, MODIFICATIONS

Résolution
Nº 1331

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2º QUE la date de l'entrée de ces modifications soit fixée au 31 décembre 2016.

CHOIX ASRA – AGRI POUR LA CULTURE DU MAÏS-GRAIN : MODIFICATIONS AUX PROGRAMME D'ASSURANCE STABLISATION DES REVENUS AGRICOLES, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

CHOIX ASRA – AGRI POUR LA CULTURE DES POMMES : MODIFICATIONS AUX PROGRAMME D'ASSURANCE STABLISATION DES REVENUS AGRICOLES, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

CHOIX ASRA – AGRI POUR LA CULTURE DES POMMES DE TERRE : MODIFICATIONS AUX PROGRAMME D'ASSURANCE STABLISATION DES REVENUS AGRICOLES, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

CHOIX ASRA – AGRI POUR LA CULTURE DU SOYA : MODIFICATIONS AUX PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

Les sujets 09, 10,11 et 12 sont reportés, les résultats de la démarche de consultation réalisée par les instances de l'UPA sur le choix offert aux producteurs entre les couvertures des programmes Agri et ASRA pour les produits maïs-grain, pommes, pommes de terre et soya n'ayant encore été portés à la connaissance de la société.

Les administrateurs devront être convoqués à une séance sur ce sujet d'ici le 1er juillet prochain afin d'être en mesure de respecter la décision du gouvernement.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Brouard quitte la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le conseil d'administration, à sa séance du 13 mai, a donné son accord de principe à l'octroi d'un mandat sur la gouvernance dans un objectif d'amélioration continue du fonctionnement du conseil d'administration.

Madame Chagnon rappelle qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le ministre doit, au plus tard tous les 10 ans, faire un rapport au gouvernement sur l'application de la loi constitutive de la société dont il est responsable. L'échéance étant établie à 2018 pour la société, le conseil ne peut que bénéficier d'un éclairage externe sur la gouvernance et les façons de faire du conseil et des comités.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted] de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques, se joint aux administrateurs pour présenter la proposition de services préparée à l'intention de la société.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Créé en 2005, l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) est une organisation à but non lucratif qui propose aux membres de conseils d'administration de les aider à devenir de meilleurs administrateurs et d'adopter une gouvernance créatrice de valeurs.

L'Institut offre un modèle d'accompagnement en gouvernance en trois volets bâti spécifiquement pour les besoins en gouvernance propres au contexte de chaque organisation :

– Volet A : Diagnostic des pratiques de gouvernance

  Analyse globale de la structure de gouvernance actuelle de l'organisation en regard des meilleures pratiques en matière de gouvernance et au contexte dans lequel il évolue.

– Volet B : Autoévaluation du fonctionnement du conseil d'administration

  Autoévaluation des pratiques, besoins, attentes et priorités des conseils d'administration à l'aide d'une méthode et des outils permettant efficacement et rapidement de procéder à l'autoévaluation du conseil d'administration en tant que groupe.

– Volet C : Formation sur mesure

  Formation conçue exclusivement pour les besoins des administrateurs et dirigeants de chaque organisation selon l'approche préconisée par l'IGOPP, une gouvernance créatrice de valeurs

[redacted] répond aux questions avant de se retirer de la séance.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles s'est penché sur la proposition de services dont les coûts s'élèvent à 22 500 $.

[redacted].

MANDAT À L'INSTITUT SUR LA GOUVERNANCE D'ORGANISATIONS PRIVÉES ET PUBLIQUES

Résolution
Nº 1332

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le conseil d'administration octroie un mandat sur la gouvernance à l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques selon des termes, conditions et coûts présentés à la présente séance;

2º QUE le suivi de la réalisation de ce mandat soit confié au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted].

Monsieur Brouard se joint de nouveau à la séance pour les deux prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La Fédération des producteurs de bovins du Québec demande à la société de modifier la période de calcul du coût de production du bouvillon en l'établissant des mois de septembre à août plutôt que de janvier à décembre . La fédération estime que ce décalage permettrait d'assurer une meilleure correspondance entre les dépenses effectuées pour l'engraissement des bouvillons et leur vente.

La modification proposée permettra au programme ASRA de couvrir les pertes réellement encourues lors de la vente des bouvillons et ne comporte pas d'impacts significatifs pour la société.

Les modifications donnent également suite au changement de nom de cette fédération pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Veaux de grain, dont l'appellation devient Les producteurs de bovins du Québec.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – MODIFICATIONS

– **Période de calcul du coût de production pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage et changement d'appellation de la Fédération des producteurs de bovins du Québec pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Veaux de grain**

Résolution
Nº 1333

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

2º QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 17 juin 2016 à l'exception de celles apportées à l'article 87, ces dernières étant applicables à compter de l'année d'assurance 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les administrateurs prennent connaissance d'une proposition de taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2015-2016 à l'égard des produits assurables du secteur végétal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

La mise à jour des contributions du secteur végétal se traduit par des besoins budgétaires bruts de 26,6 M$.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS UNITAIRES DES PRODUITS ASSURABLES DU SECTEUR VÉGÉTAL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016-2017 (ANNÉE D'ASSURANCE 2015-2016)

Résolution
Nº 1334

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les taux de contributions unitaires des produits assurables du secteur végétal pour l'exercice financier 2016-2017 couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles annexés à la présente résolution soient adoptés;

2º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui en découlent soient adoptées;

3º QUE la date de l'entrée en vigueur de ces modifications soit fixée au 17 juin 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint aux administrateurs pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC., PROJET

Dans le cadre de ses activités, Capital Financière agricole inc. (CFAI) bénéficie de services de La Financière agricole en matière de ressources humaines, financières, matérielles et professionnels. Une entente de services est intervenue entre les parties en mars 2006 et cette entente a été renouvelée automatiquement d'année en année.

Le Vérificateur général a demandé aux parties de définir davantage la notion de marge bénéficiaire utilisée pour établir les modalités de remboursement des services offerts par la société à CFAI. Les parties ont profité de l'occasion pour actualiser certaines dispositions de l'entente et ont privilégié, pour ce faire, son remplacement.

Un projet d'entente de services entre la société et sa filiale est déposé.

[redacted], il est convenu de reporter ce sujet à la prochaine séance.

Une conférence téléphonique en groupe restreint permettra de finaliser le document au cours des prochaines semaines.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– Gestion des risques de crédit et niveau des pertes, présentation

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité des services à la clientèle s'est réuni le 10 juin 2016.

Monsieur Pierre Lemieux, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

Madame Sylvie Grondin, vice-présidente à la clientèle, se joint à la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

– Étude sur la satisfaction de la clientèle 2016

Les étapes d'élaboration et de diffusion du sondage ont été réalisées à l'interne. Environ 15 000 clients ont reçu le questionnaire par courriel. Quelque 2 372 clients ont répondu au sondage en ligne pour un taux de réponse représentatif de 15,8 %. Le traitement des données a été réalisé par la firme *Ad hoc recherche.*

La satisfaction générale des clients à l'égard de La Financière agricole obtient un résultat avec 81 % comparativement à 77 % en 2015.

Les résultats du service à la clientèle enregistrent également une augmentation de la satisfaction. Près de quatre clients sur cinq (78 %) se disent satisfaits du service à la clientèle, comparativement à 74 % en 2015.

Les conseillers en financement et en assurance représentent toujours une grande force de l'organisation. La réduction du nombre de documents reçus ne semble plus un enjeu aussi important pour les producteurs qui suggèrent plutôt d'améliorer la clarté des communications.

Près de 7 producteurs sur 10 se disent satisfaits de l'éventail des programmes offerts (69 %). Les différents programmes affichent toutefois des performances variées.

Les produits de financement obtiennent un taux de satisfaction de 65 %. Ce taux varie de 51 % à 59 % pour les produits d'assurance et de protection du revenu, les programmes Agri et les programmes spéciaux. Le programme ASREC obtient le taux de satisfaction le moins élevé, à 51 %. Pour le programme ASRA, le taux de satisfaction se situe à 53 %.

[redacted].

Par souci de crédibilité, le comité a proposé d'utiliser les services d'une firme externe pour tous les volets du sondage tous les trois ans, soit la dernière année du plan stratégique de la société.

Enfin, [redacted].

– **Réorganisation du travail dans le réseau régional, suivi**

La réorganisation du réseau régional évolue positivement. Un cinquième territoire, celui d'Abitibi-Témiscamingue-Outaouais-Montréal-Lanaudière-Laurentides-Laval-Nord-du-Québec, a été créé.

Chaque centre de services est maintenant lié à un territoire et à un directeur territorial. Une telle approche permettra de disposer d'une masse critique d'expertise pour chacun des territoires, favorisera l'entraide régionale, tant entre les centres de services d'un même territoire que des autres territoires, ainsi que la standardisation des opérations.

– **Déclaration des services à la clientèle, actualisation**

Une version actualisée de la Déclaration de services à la clientèle de la société est déposée. Cette mise à jour, qui reprend les mêmes engagements que ceux établis en 2009, constitue le préambule d'une refonte complète de la déclaration.

Le plan d'exploitation 2016-2017 prévoit la mise en place d'une reddition de comptes mesurable à l'égard de la Déclaration de services à la clientèle. La prochaine version comportera un engagement sur les délais de traitement, ce qui représente un défi particulier au regard des dossiers Agri.

– **Comité de révision et Comité d'examen des appels pour l'exercice financier 2015-2016, dépôt des comptes rendus**

Les comptes rendus des décisions prises à l'égard des demandes soumises au Comité de révision pour les produits « Assurances, Protection du revenu et Financement », et du Comité d'examen des appels – Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec pour l'exercice financier 2015-2016 ont été examinés par le comité. Ils sont déposés. Rien de particulier n'est signalé.

– Rapport synthèse annuel 2015-2016 sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes

Le rapport synthèse sur l'application de la Politique sur la gestion des plaintes pour l'exercice financier 2015-2016 est déposé.

Le nombre de plaintes reçues entre le 1er avril 2015 et le 31 mars 2016 s'élève à 23, une diminution de près de 60 % par rapport aux 57 plaintes de l'année précédente.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Lecours se joint de nouveau à la séance, par téléphone, et complète son rapport sur la séance du comité de vérification.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

– Tableau de bord de gestion au 31 mars 2016

Le tableau de bord de gestion, actualisé au 31 mars 2016 avec la présentation des résultats de l'exercice financier 2015-2016, est déposé.

Le comité a travaillé à la refonte du tableau de bord de façon à pouvoir dégager des tendances sur les indicateurs les plus significatifs. Il s'agit d'un outil en développement qui sera bonifié au fil du temps. La possibilité d'introduire des informations sur les délais de traitement en assurance et protection du revenu sera examinée.

– Vérification interne

- Tableau synthèse – Travaux de vérification interne

  Un tableau synthèse des travaux de vérification interne est déposé.

- Rapport d'activités 2015-2016

  Le comité a pris connaissance du rapport d'activités 2015-2016 de la Direction de la vérification interne (DVI), lequel est déposé.

  Les résultats obtenus indiquent un taux de réalisation des mandats de 90 % lorsqu'on tient compte des mandats qui se sont ajoutés en cours d'année. Deux mandats planifiés n'ont pas été réalisés, soit ceux sur la gestion des risques et la gestion des comptes. Deux autres mandats sont en voie d'être complétés.

  L'année a été marquée par la bonification des pratiques de la direction de la vérification interne. Toutes les recommandations de la firme Mallette sont maintenant appliquées.

- Plan d'audit 2016-2017

  Le comité a examiné et approuvé le plan d'audit en vérification interne pour l'année financière 2016-2017. Ce plan a été élaboré en fonction du résultat d'une démarche d'analyse de risques. Dans un premier temps, la DVI a identifié les mandats potentiels à réaliser, qu'ils soient de nature statutaire, obligatoire ou jugés importants. Une charte permettant d'établir une cote de priorité de vérification a, par la suite, été appliquée pour chacun des mandats identifiés.

Le plan d'audit 2016-2017 propose la réalisation de mandats statutaires, de mandats à compléter et de deux nouveaux mandats et prévoit une réserve de trente jours pour des mandats ad hoc. L'autoévaluation des activités de la vérification interne de même que des travaux d'amélioration continue et de veille sont également prévus.

Un projet de planification pluriannuelle couvrant la période de 2015 à 2020 a également été soumis au comité pour analyse.

- Résultats de l'autoévaluation de la fonction de vérification interne

Les résultats de l'autoévaluation de la fonction de vérification interne sont déposés. Ils indiquent que la fonction de vérification interne respecte globalement les normes de l'IIA et les orientations et pratiques recommandées par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Madame Chagnon complète son rapport sur la séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

– **Réévaluation de l'approche de La Financière agricole du Québec concernant sa démarche d'étalonnage**

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État confère au conseil d'administration la responsabilité d'adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. Ces mesures sont réalisées tous les trois ans.

Dans ses études de performance comparée antérieures, la société a utilisé, essentiellement, une démarche d'étalonnage de type concurrentiel. Elle a constaté au fil du temps que les possibilités de collaboration avec des organisations comparables d'autres provinces canadiennes sont limitées.

Dans ce contexte, la société souhaite se donner une perspective d'évaluation de la performance plus globale. Le plan d'action découlant de l'étude de performance comparée 2015 proposait, à cet égard, d'identifier et de documenter de nouvelles options d'étalonnage qui permettrait d'obtenir un portrait plus complet et utile de la performance de la société.

Après avoir évalué différentes options, la direction propose de retenir une formule hybride, soit l'utilisation de l'outil QUALImètre, jumelée à la comparaison d'un nombre restreint d'indicateurs avec des organisations d'autres provinces menant des activités comparables, tel Agricorp en Ontario.

- Mouvement québécois de la qualité – présentation de l'outil QUALImètre

Une présentation sur l'outil QUALImètre a été faite au comité de gouvernance.

Le QUALImètre a été développé par le Mouvement québécois de la qualité (MQQ). C'est un outil de diagnostic reconnu qui mesure les forces et les opportunités d'amélioration et permet à une organisation de faire un bilan de sa performance en matière de qualité et de meilleures pratiques. Il permet entre autres de :

- mesurer les efforts et les résultats de l'organisation dans l'ensemble de sa gestion;
- établir un diagnostic de l'organisation;
- repérer les forces et les éléments à améliorer;
- comparer l'organisation à des repères externes;
- élaborer un plan d'action.

L'intérêt de cet outil est qu'il propose une structure d'analyse systémique. Les activités clés de l'organisation sont ainsi analysées dans leur ensemble, puis les unes par rapport aux autres.

La méthode comporte sept domaines d'évaluation :

1. le leadership;
2. la planification stratégique;
3. l'attention accordée aux clients;
4. la mesure, l'analyse et la gestion de l'information;
5. l'attention accordée aux ressources humaines;
6. l'attention accordée au fonctionnement opérationnel;
7. les résultats de l'organisation.

Le comité souscrit à l'approche proposée pour la prochaine démarche d'étalonnage ainsi qu'à la démarche d'audit de la performance au moyen de l'outil QUALImètre. Les honoraires qui y sont associés s'élèvent à environ 55 000 $.

Le comité s'assurera de l'absence de chevauchement de ce mandat avec le mandat sur la gouvernance.

Résolution
Nº 1335

Pour donner suite à une recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le conseil d'administration approuve, pour la démarche d'étalonnage prévue en 2018, une formule hybride faisant appel à l'outil QUALImètre et à la démarche de type concurrentielle;

2º QUE soit approuvée l'attribution d'un contrat au Mouvement québécois de la qualité pour la réalisation d'un diagnostic, en mode audit, de la performance globale de la société selon des termes, conditions et coûts conformes à ceux présentés à la présente séance;

3º QUE soit approuvée la poursuite des initiatives visant à obtenir la collaboration d'organisations d'autres provinces canadiennes afin de pouvoir réaliser un exercice d'étalonnage conjoint à l'égard de certains indicateurs liés à la gestion des programmes d'assurance, de protection du revenu et de financement agricole.

– **Évaluation du fonctionnement du conseil et des administrateurs**

➢ Compilation et analyse des résultats

Une compilation des résultats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration intégrant les commentaires formulés à l'égard de chacun des énoncés est déposée.

La compilation de l'évaluation des administrateurs réalisée sur la base d'une autoévaluation est également déposée.

[redacted].

Les mesures de contrôle sur les opérations et les résultats financiers, les travaux et rapports des comités et la surveillance exercée en matière d'éthique et de déontologie sont les éléments pour lesquels on observe une évaluation très positive.

[redacted] :

- [redacted];
- [redacted];
- [redacted];
- [redacted];
- [redacted];
- [redacted];
- [redacted].

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles proposera des mesures permettant de répondre aux attentes exprimées. Le mandat confié à l'Institut sur la gouvernance contribuera en outre à améliorer le fonctionnement du conseil d'administration.

La présentation d'un historique ou d'un sommaire pour les dossiers plus complexes est suggérée. Monsieur Keating rappelle que les administrateurs peuvent s'adresser en tout temps à la direction pour obtenir des informations avant chacune des séances, sans restriction.

L'auto-évaluation des administrateurs demeure positive.

– **Profil d'expérience et de compétence des membres du conseil d'administration**

Le comité a examiné le profil d'expérience et de compétences des membres du conseil d'administration afin de s'assurer qu'il répond toujours aux besoins. Il conclut que son contenu est toujours adéquat.

– **Fonctionnement des comités**

Le comité estime approprié d'attendre les résultats du mandat confié à l'Institut sur la gouvernance pour poursuivre ses échanges.

– **Mesures prises pour assurer une relève de gestion à La Financière agricole**

Le comité a pris connaissance d'un état de situation regroupant les mesures réalisées et à venir pour assurer un bassin de relève de gestion adéquate à La Financière agricole.

Les employés de la société sont régis par la Loi sur la fonction publique et leurs conditions de travail sont établies par le gouvernement.

Différents programmes de formation et de développement de compétences sont offerts tant aux gestionnaires d'expérience qu'aux jeunes gestionnaires ainsi qu'aux professionnels prometteurs. La direction doit toutefois respecter les limites budgétaires en formation liées aux restrictions budgétaires des dernières années.

Un programme de relève de la haute fonction publique a été également été mis en place par le ministère du Conseil exécutif pour permettre de doter la fonction publique d'une capacité permanente de relève pour des fonctions d'emplois supérieurs.

Plusieurs postes d'encadrement ont été attribués par promotion à des cadres issus de la société.

La relève de gestion fait l'objet de mesures en continu et la société s'est donné un plan de travail pour identifier et préparer une relève à tous les niveaux.

Un plan d'action visant spécifiquement les 14 postes identifiés par la direction comme vulnérables sera déposé à une prochaine séance.

– **Comité sur le financement agricole**

Comme prévu au Plan stratégique 2015-2018 et au plan d'exploitation 2016-2017 de la société, la direction a amorcé une réflexion à l'égard de la modernisation de son offre de produits de financement de façon à tenir compte des nouvelles réalités du marché lié au crédit agricole.

Les administrateurs intéressés à siéger au sein de ce comité à être constitué sont invités à en faire part à madame Chagnon.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT AU 31 MARS 2016 (VERSION FINALE)

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 mars 2016 est déposé.

FORMULE VENDEUR-PRÊTEUR ET LE TRANSFERT D'ENTREPRISES AGRICOLES : GUIDE DESTINÉ AUX CONSEILLERS

Un document de référence sur la formule vendeur-prêteur et les aspects fiscaux liés à ce mode de transfert d'entreprises a été développé par la Vice-présidence au financement. Ce guide est déposé.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 30 AVRIL 2016

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 30 avril 2016 est déposé.

Des données sur le niveau d'adhésion des producteurs aux nouvelles protections 2016 en assurance récolte sont déposées. La possibilité d'évaluer le potentiel d'adhérents auprès des organismes de certification biologique sera examinée.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 13 mai au 16 juin 2016 est déposée.

VARIA

– **Rapport annuel de la FADQ 2015-2016, projet**

Le projet de Rapport annuel 2015-2016 de La Financière agricole est déposé.

Les membres sont invités à transmettre leurs commentaires à la secrétaire générale au cours des prochaines semaines.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 16 septembre 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Keating et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h.

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)
.....
Président-directeur général

(Original signé par David Boissonneault)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-UNIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le vingt-neuf juin deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Participent également à la séance, par téléphone, monsieur Bernard Deshaies, madame Marie-Christiane Lecours et madame Mirella Pisciuneri, membres.

La séance débute vers 13 h.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Choix ASRA-AGRI pour le maïs-grain, le soya, les pommes et les pommes de terre – Modifications aux Programmes Agri-Québec, Agri-Québec Plus et au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

03 Huis clos

04 Levée de la séance

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux administrateurs.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

CHOIX ASRA-AGRI POUR LE MAÏS-GRAIN, LE SOYA, LES POMMES ET LES POMMES DE TERRE – MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES AGRI-QUÉBEC, AGRI-QUÉBEC PLUS ET AU PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Avec l'accord du conseil d'administration, [redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Brouard rappelle, dans un premier temps, la décision prise par le gouvernement en 2015 sur les programmes de gestion de risques soit :

– de limiter de façon permanente l'admissibilité aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus aux secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre;

– d'offrir la possibilité à chacun des secteurs de production sous ASRA de se retirer de l'application de ce programme à compter de l'année 2016 et de participer rétroactivement à Agri-Québec pour l'année de participation 2014, et au programme Agri-Québec Plus à compter de l'année 2016, tout en conservant les programmes Agri-investissement et Agri-stabilité. La décision des producteurs des secteurs concernés devait être signifiée à la société avant le 1er juillet 2016.

Monsieur Brouard rappelle également que la société a transmis l'information requise aux fédérations spécialisées de l'UPA et s'est assurée que le processus décisionnel pour mener à terme la sélection des couvertures de gestion des risques par les producteurs soit transparent et démocratique. Les fédérations ont réalisé une démarche de consultation auprès de leurs membres devant mener au choix collectif entre le programme ASRA et les programmes Agri. Quatre secteurs ont envisagé de participer aux programmes Agri, soit ceux du maïs-grain, du soya, des pommes de terre et des pommes.

Les résultats des consultations auprès des producteurs sont déposés et présentés par monsieur Brouard. Ils indiquent que les producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre ont majoritairement choisi de participer aux programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus alors que la participation à l'ASRA a été retenue pour le produit pommes.

Les contributions gouvernementales liées à l'admissibilité rétroactive des produits maïs-grain, soya et pommes de terre à Agri-Québec sont évaluées à 31,5 M$ pour l'année de participation 2014 et à 37,1 M$ pour l'année de participation 2015.

Le Fonds ASRA est excédentaire de 45 M$ pour le maïs-grain, de 12 M$ pour le soya et de 1 M$ pour les pommes de terre. La disposition de ces surplus fera l'objet de discussions avec l'UPA et les fédérations spécialisées concernées, conformément aux règles établies par le programme ASRA. Les articles 12 et 13 de ce programme prévoient la possibilité de mettre en œuvre un programme de substitution, de conclure une entente spécifique ou de retourner ces surplus aux constituants fiduciaires dans la proportion de 1/3 aux adhérents et de 2/3 à la société. Les parties disposent d'une période d'un an pour finaliser ces discussions.

La présente séance porte sur les modifications requises aux programmes de gestion de risques pour donner suite aux décisions des producteurs.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Une lettre adressée le 28 juin 2016 à la présidente du conseil d'administration par les Producteurs de grains du Québec, et dont les administrateurs étaient en copie conforme, est déposée.

[redacted]

[redacted].

[redacted]

[redacted].

[redacted]:

– [redacted]

[redacted].

– [redacted]

[redacted].

– [redacted]

[redacted].

– [redacted]

[redacted].

[redacted]

[redacted].

[redacted]

[redacted].

[redacted].

[redacted].

[redacted].

[redacted].

Les modifications de programmes sont soumises à l'approbation des administrateurs.

[redacted].

[redacted].

CHOIX ASRA-AGRI POUR LE MAIS-GRAIN, LE SOYA, LES POMMES ET LES POMMES DE TERRE - PROGRAMMES AGRI-QUÉBEC, AGRI-QUÉBEC PLUS ET PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES, MODIFICATIONS

ATTENDU QUE, [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU[redacted];

Résolution
Nº 1336

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], et après que [redacted], [redacted], [redacted] et [redacted] aient demandé que l'on inscrive leur dissidence :

1º QUE les modifications au programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2º QUE ces modifications soient applicables à compter de l'année de programme 2014;

3º QUE les modifications au programme Agri-Québec Plus déposées à la présente séance soient adoptées;

4º QUE ces modifications soient applicables à compter de l'année de programme 2016;

5º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées;

6º QUE ces modifications soient applicables à compter de l'année d'assurance 2016-2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Messieurs Keating et Brouard et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 50.

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)
.....
Président-directeur général

(Original signé par Martin Cartier)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue par téléphone le trente août deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent, par téléphone, madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, monsieur Christian Overbeek, monsieur Martin Cartier, madame Mirella Pisciuneri, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted]
et [redacted]
[redacted].

Participe également madame Sheïlla Van Norman, directrice du bureau du président-directeur général et des communications

La séance débute vers 9 h.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Rapport annuel de La Financière agricole du Québec 2015-2016, approbation

03 Levée de la séance

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La version finale du projet de Rapport annuel 2015-2016 de La Financière agricole, préalablement transmis aux membres, est déposée.

Le document intègre les modifications qui ont été apportées depuis la séance de juin dernier pour tenir compte des commentaires formulés par les administrateurs.

Après de courts échanges, le conseil d'administration procède à son approbation.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT ANNUEL DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC 2015-2016, APPROBATION

Résolution
Nº 1337

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le Rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016 déposé à la présente séance soit approuvé;

2º QU'une version imprimée de ce rapport soit remise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vue d'un dépôt à l'Assemblée nationale.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h15 .

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)
.....
Président-directeur général

(Original signé par Gilles Lavoie)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-TROISIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le seize septembre deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted] et [redacted] se sont excusés de ne pouvoir participer à la séance.

La séance débute vers 10 h 10.

------ooo0ooo------

Madame Chagnon informe les administrateurs que madame Danielle Ferron est récipiendaire, cette année, de la distinction Avocat émérite attribuée par le Barreau du Québec en reconnaissance pour son parcours d'exception au sein de la profession juridique.

Les administrateurs transmettent leurs vives félicitations à madame Ferron pour cette distinction.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 17 juin, 29 juin et 30 août 2016

03 Sujets découlant des procès-verbaux précédents

04 Agri-Québec – Modifications de programme pour les entreprises biologiques – Piste n[o] 6 du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec

05 Programme d'appui à la diversification et au développement régional – Admissibilité des secteurs maïs-grain, soya et pomme de terre

06 Entente de services intervenue entre La Financière agricole du Québec et Capital Financière agricole inc.

07 Nomination d'un membre du comité de vérification

08 Recommandation concernant la nomination d'un vice-président de La Financière agricole du Québec

09 Désignation de personnes autorisées à agir comme adjointe à la secrétaire générale

Discussion

10 Stratégie de croissance du secteur biologique du MAPAQ – Présentation

- Agriculture biologique – Programmes d'assurance, de protection du revenu et de financement

11 Tableau de bord de gestion au 31 août 2016

12 Rapport de la direction

- Changement de couverture de programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre, suivi
- Dossiers juridiques à la Cour suprême du Canada, suivi
- Gestion des risques de crédit et niveau des pertes, présentation

Rapport des comités

13 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

- Mandat à l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques, suivi
- Plan d'action organisationnel visant à réduire les risques associés à la perte d'expertise
- Comité de travail sur le financement agricole – Désignation d'administrateurs

Dépôt de documents pour information

14 Rapport de la vice-présidence au financement au 31 juillet 2016

15 Rapport de la vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 août 2016

16 L'Indicateur économique du bioalimentaire – Août 2016

17 BioClips – Actualité bioalimentaire – 13 septembre 2016

18 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

19 Revue de presse

20 Varia :

- Remerciements à madame Marie-Christiane Lecours

21 Date de la prochaine séance

22 Huis clos

23 Levée de la séance

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 17 JUIN, 29 JUIN ET 30 AOÛT 2016

Résolution
Nº 1338

Les projets de procès-verbaux de la cent quatre-vingtième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 17 juin 2016, de la cent quatre-vingt-unième séance tenue le 29 juin 2016 et de la cent quatre-vingt-deuxième séance tenue le 30 août 2016 ont été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 17 juin 2016 soit adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 29 juin 2016 soit adopté avec modifications et, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 30 août 2016 soit adopté.

SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Dans la foulée du rapport du Groupe de travail sur la sécurité en agriculture au Québec, le conseil d'administration avait approuvé, en décembre 2015, le principe d'une bonification du programme Agri-Québec à compter de l'année de programme 2017 pour prendre en compte la transition vers l'agriculture biologique.

Les administrateurs avaient de plus souscrit à la poursuite des travaux suivants :

- Établir une entente de communication de renseignements avec le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) visant l'obtention de précisons sur les secteurs de production qui sont certifiés biologiques pour chacun des participants de même que des informations sur les dates de précertification et de certification des entreprises biologiques;

- Documenter les coûts d'une bonification du programme Agri-Québec afin de s'assurer qu'ils se situent à l'intérieur de la limite d'engagements financiers de 1 M$ applicable à la société.

Pour donner suite à cette décision, une entente administrative a été signée le 24 août 2016 avec le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).

Les coûts pour mettre en œuvre la bonification proposée au programme Agri-Québec ont été estimés à 700 000 $ sur la base des données de l'année 2014. Cette estimation inclut le maïs-grain, le soya et les pommes de terre à titre de produits admissibles à Agri-Québec.

Monsieur Keating rappelle que les bonifications de programmes et les projets de développement ayant des incidences financières supérieures à 1 M$ doivent être autorisés par le gouvernement. Il explique qu'une demande en ce sens doit recevoir l'acceptation du ministre responsable avant que le mémoire y afférent soit analysé par les organismes centraux et soumis par la suite au gouvernement. Ces bonifications et projets sont également assujettis au principe du cran d'arrêt qui implique que toute nouvelle mesure doit être accompagnée d'une économie équivalente dans les autres mesures et programmes en place.

Les modifications requises au programme Agri-Québec sont soumises à l'approbation des administrateurs.

Une analyse d'opportunité d'une couverture biologique pour les productions sous gestion de l'offre et l'assurance stabilisation des revenus agricoles sera réalisée.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

AGRI-QUÉBEC – MODIFICATIONS DE PROGRAMME POUR LES ENTREPRISES BIOLOGIQUES – PISTE N^{O} 6 DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU EN AGRICULTURE AU QUÉBEC

Résolution
N^{o} 1339

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1^{o} QUE les modifications au programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2^{o} QUE ces modifications soient applicables à compter de l'année de programme 2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint à la séance pour les deux prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le premier volet du Programme d'appui à la diversification et au développement régional, dédié à la diversification, s'adresse aux secteurs hors ASRA et hors gestion de l'offre. À la suite du retrait de l'admissibilité des produits maïs-grain, soya et pomme de terre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les entreprises de ces secteurs peuvent maintenant soumettre un projet dans le cadre de ce programme d'appui financier.

Toutefois, afin de respecter les objectifs initiaux du programme et en tenant compte du budget de 9 M$ qui y est alloué, il est proposé d'exclure, pour les entreprises des secteurs maïs-grain, soya et pomme de terre, certaines fins de financement, soit l'achat d'une terre, d'un tracteur ou de toute autre machinerie autotractée.

[redacted]. Toutefois, à la lumière des explications fournies par monsieur Desrosiers, et compte tenu du fait que le secteur des grains est en accord avec la proposition, les administrateurs conviennent de souscrire à la recommandation puisqu'elle est en lien avec les objectifs visés par le Programme d'appui à la diversification et au développement régional.

Monsieur Desrosiers ajoute que le programme a déjà dû faire l'objet d'ajustements depuis son adoption pour les secteurs des serres et celui du Veaux de lait.

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'APPUI À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL – ADMISSIBILITÉ DES SECTEURS MAÏS-GRAIN, SOYA ET POMME DE TERRE

Résolution
Nº 1340

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE les modifications au Programme d'appui à la diversification et au développement régional déposées à la présente séance soit adoptées;

2º QUE soit fixée au 16 septembre 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Dans le cadre de ses activités, Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, bénéficie de services de cette dernière en matière de ressources humaines, financières, matérielles et professionnelles.

Le projet d'entente de services entre CFAI et la société qui avait été déposé à la séance de juin 2016 a été bonifié et finalisé avec le concours et l'expertise de mesdames Mongrain et Ferron.

Une nouvelle version du projet d'entente est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

ENTENTE DE SERVICES INTERVENUE ENTRE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC ET CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted] ;

ATTENDU QU[redacted] ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] : Résolution Nº 1341

1º QUE La Financière agricole du Québec approuve l'entente de services entre La Financière agricole du Québec et Capital Financière agricole inc. déposée à la présente séance;

2º QUE monsieur Robert Keating, président-directeur général, soit autorisé à signer, au nom de La Financière agricole du Québec, cette entente de services et tout autre document qui peut s'avérer utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les administrateurs sont informés du départ de madame Marie-Christiane Lecours qui a pris la décision de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Le comité de vérification compte deux postes à combler.

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU' [redacted];

Pour donner suite à une recommandation de la présidente du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] : Résolution Nº 1342

QUE madame Pascale Mongrain soit nommée membre du comité de vérification.

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

Résolution
Nº 1343

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec recommande au gouvernement le renouvellement du mandat de monsieur Ernest Desrosiers pour agir à titre de vice-président de La Financière agricole du Québec ;

2º QUE la présente recommandation soit transmise au secrétaire général associé aux Emplois supérieurs et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

DÉSIGNATION DE PERSONNES AUTORISÉES À AGIR COMME ADJOINTE À LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Résolution
Nº 1344
Remplace
résolution
Nº 1259 du
22 juillet 2016

IL EST RÉSOLU , sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE chacune des personnes suivantes soit désignée pour agir comme adjointe à la secrétaire générale aux fins de signer et certifier les résolutions du conseil d'administration :

– MADAME MICHELLE RUEL, technicienne en administration;

– MADAME MONA LAMBERT, technicienne en administration;

2º QUE la présente résolution ait effet depuis le 25 juillet 2016 et remplace la résolution numéro 1259 adoptée par la société à des fins similaires le 22 juillet 2015.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Richard Laroche, directeur des ressources financières et matérielles, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

TABLEAU DE BORD DE GESTION AU 31 AOÛT 2016

Le tableau de bord de gestion actualisé au 31 août 2016 est déposé. Monsieur Laroche en fait la présentation en s'attardant aux résultats prévisibles du présent exercice financier.

Monsieur Keating mentionne que des fluctuations demeurent possibles en ASRA d'ici la fin de l'année compte tenu de la baisse de prix observée dans le secteur porcin.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard se joint à nouveau à la séance pour les deux prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DE LA DIRECTION

– **Changement de couverture de programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre, suivi**

À la suite de la décision prise en juin concernant choix entre les couvertures des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus et du Programme ASRA, la société a prévu différentes mesures pour faciliter la transition qui en découle pour les entreprises des secteurs maïs-grain, soya et pomme de terre.

Une lettre d'information a été transmise à la clientèle concernée. Les cotisations déjà acquittées par les entreprises leur ont été remboursées. La transmission des avis de dépôt pour Agri-Québec pour l'année de programme 2014 est pratiquement complétée. Une opération d'appels automatisés aux producteurs débutera sous peu.

La disposition des surplus du Fonds ASRA fera l'objet de discussions avec les représentants de l'Union des producteurs agricoles au cours des prochains mois.

[redacted].

La direction dit être sensible à ces préoccupations. Elle poursuivra ses analyses et validations sur les éléments suivants:

- le minimum assurable;
- les impacts d'Agri-Québec sur la ferme-type dans les autres secteurs de production;
- les impacts de la correction apportée à l'amortissement dans le nouveau coût de production sur les petites céréales.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Messieurs Bernard Racine, directeur - Appui aux entreprises, et Nicolas Turgeon, conseiller expert - secteur-biologique au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, se joignent aux participants pour présenter la Stratégie de croissance du secteur biologique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Monsieur Desrosiers et madame Sylvie Grondin, vice-présidente la clientèle, assistent à cette présentation.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

STRATÉGIE DE CROISSANCE DU SECTEUR BIOLOGIQUE DU MAPAQ – PRÉSENTATION

La Stratégie de croissance du secteur biologique a été lancée par le MAPAQ en 2015 pour appuyer le développement du secteur biologique.

Dotée d'une enveloppe budgétaire de 9 M$, la Stratégie 2015-2018 propose une approche s'articulant autour de 4 grands axes.

1) Innovation et savoir des entreprises;
2) Protection de l'environnement, pratiques contribuant à la santé des sols et des cours d'eau, préservation de la biodiversité;
3) Préoccupations des consommateurs, marchés québécois et d'exportation en croissance;
4) Vitalité économique, acceptabilité sociale, cohabitation harmonieuse et relève agricole.

Elle se veut un coffre d'outils composé d'un ensemble de mesures d'appui et d'aide financière, soit :

- Le programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique;
- La bonification de l'aide financière pour les services-conseils en gestion, en encadrement technique et en agroenvironnement;
- Le soutien d'activités de recherche appliquée et de transfert en production végétale biologique à la Plateforme d'innovation de l'IRDA;
- La reconnaissance d'initiatives liées à l'agriculture biologique dans Prime-Vert;
- La valorisation des produits biologiques;
- L'élaboration d'une trousse d'analyse des conditions à mettre en place pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur le territoire des MRC.

Monsieur Turgeon expose sommairement les appuis offerts par chacune des mesures.

À cela s'ajoutent les mesures d'appui offertes par La Financière agricole :

- Le Programme d'appui à la diversification et au développement régional;
- Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec;
- Les protections spécifiques offertes en assurance récolte pour certains produits en culture biologique.

– **Agriculture biologique – Programmes d'assurance, de protection du revenu et de financement**

Messieurs Brouard et Desrosiers présentent, pour leur secteur respectif, les mesures offertes dans le cadre des programmes de la société, auxquelles sont jointes des données et statistiques sur leur application.

RAPPORT DE LA DIRECTION (suite)

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Me Jean-Pierre Émond , directeur des affaires juridiques, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– **Dossiers juridiques à la Cour suprême du Canada, suivi**

La Cour suprême du Canada a rendu, le 23 juillet dernier, son jugement dans le dossier Ferme Vi-Ber inc. et Simon Cloutier et al contre La Financière agricole.

La question centrale dans ce litige était d'établir si La Financière agricole avait agi conformément à ses droits et obligations en fixant, selon un mode d'arrimage collectif plutôt qu'individuel, les compensations payables aux entreprises en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. La société avait retenu, sur une base collective, des aides fédérales dans le calcul annuel net aux fins des compensations ASRA 2007.

Les points de droit soulevés portaient sur la nature du contrat liant les adhérents au programme ASRA et les règles applicables au contrat, les droits et obligations de la société et le caractère raisonnable de la décision de procéder à un arrimage collectif.

Essentiellement, la cour juge que le Programme ASRA ne présente pas les caractéristiques principales d'un contrat d'assurance et le qualifie de contrat innommé de droit civil. Elle retient que le programme ne prévoit pas nommément de mode d'arrimage des compensations reçues dans le cadre de programmes gouvernementaux. Elle reconnaît les larges pouvoirs discrétionnaires conférés par la loi constitutive de la société ainsi que le caractère administratif et contractuel des programmes. Le jugement conclut que la société avait le pouvoir de procéder à un arrimage collectif et non individuel des sommes versées dans le cadre de programmes fédéraux, que la décision avait été prise de bonne foi et qu'elle s'avérait raisonnable.

M^{e} Émond mentionne que ce débat risque peu de se reproduire puisqu'une disposition du programme ASRA donne maintenant priorité à l'arrimage collectif tout en maintenant la possibilité pour la société d'opter pour l'arrimage individuel si elle l'estime justifié.

Dans le dossier Michel Lafortune et al, la Cour suprême a confirmé les pouvoirs de la société et la validité de l'étude de coûts de production contestée.

– **Gestion des risques de crédit et niveau des pertes, présentation**

La présentation de ce dossier est reportée.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La présente séance a été précédée d'une réunion du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles. Madame Chagnon, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

– **Mandat à l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques, suivi**

Le mandat confié à l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques a été amorcé par la transmission de divers documents de référence et des politiques de gouvernance de la société. La liste de ces documents est déposée.

Des rencontres individuelles entre la présidente du conseil, le président-directeur général et messieurs Lavoie, Lemieux et Cartier avec monsieur Michel Nadeau sont prévues au cours des prochaines semaines.

Après avoir fait l'analyse de la documentation transmise et des commentaires recueillis dans le cadre des rencontres, les constatations de l'IGOPP et le diagnostic seront partagés avec la présidente du conseil et feront par la suite l'objet d'une présentation aux administrateurs.

Une formation personnalisée d'une demi-journée conçue pour les besoins des administrateurs et dirigeants de l'organisation complètera la démarche au cours du mois de janvier 2017.

– **Plan d'action organisationnel visant à réduire les risques associés à la perte d'expertise**

Le plan d'action organisationnel pour contrer le risque lié à l'insuffisance de la main-d'œuvre prévoyait la production d'un plan d'action individuel pour les quatorze postes jugés vulnérables au sein de l'organisation en raison de l'expertise unique de leur titulaire.

Le comité s'est penché sur les mesures prévues dans ces plans d'action individuels. Les principaux moyens qui permettront d'assurer le transfert d'expertise sont le jumelage, principalement avec des ressources internes, la documentation des dossiers et activités à réaliser ainsi que la formation.

Le suivi approprié est assuré dans ce dossier.

– Comité de travail sur le financement agricole – Désignation d'administrateurs

Le comité ad hoc sur le financement agricole, mis en place pour accompagner la direction dans sa réflexion sur l'offre de services en financement, pourra compter sur l'expertise et la contribution de la présidente du conseil, de monsieur Lemieux et de monsieur Cartier qui ont été désignés pour siéger à ce comité.

RAPPORT SUR LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT AU 31 JUILLET 2016

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 juillet 2016 est déposé.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 31 AOÛT 2016

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 août 2016 est déposé.

L'INDICATEUR ÉCONOMIQUE DU BIOALIMENTAIRE – AOÛT 2016

L'édition du l'indicateur économique du bioalimentaire d'août 2016, présentant un survol des perspectives agricoles pour 2016, est déposé.

BIOCLIPS – ACTUALITÉ BIOALIMENTAIRE – 13 SEPTEMBRE 2016

L'édition du Bioclips du 13 septembre 2016 portant sur les perspectives agricoles mondiales 2016-2025 de l'OCDE et de la FAO est déposée.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 17 juin au 15 septembre 2016 est déposée.

VARIA

– **Remerciements à madame Marie-Christiane Lecours**

Résolution
Nº 1345

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1º QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs vifs et sincères remerciements à madame Marie-Christiane Lecours pour l'importante contribution qu'elle a apportée à La Financière agricole du Québec ainsi que pour le travail remarquable accompli tant à titre d'administratrice de la société depuis 2009 qu'à titre de présidente du comité de vérification et de vice-présidente du conseil d'administration;

2º QUE les membres du conseil d'administration témoignent de façon particulière de leur appréciation pour l'engagement démontré et l'excellent travail accompli au cours de l'intérim assumé par madame Lecours à la présidence du conseil d'administration de La Financière agricole, assurant ainsi sa cohésion et son fonctionnement efficace;

3º QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à madame Lecours le meilleur des succès dans la poursuite de ses activités et projets, en espérant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction tout en lui permettant de vivre de nouvelles expériences stimulantes et enrichissantes.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 14 octobre 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Keating et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h .

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Robert Keating)
.....
Président-directeur général

(Original signé par Mirella Pisciuneri)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le quatorze octobre deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur David Boissonneault, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted].

La séance débute vers 9 h 40.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de monsieur Bernard Deshaies, appuyée par monsieur David Boissonneault :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 septembre 2016

03 Sujets découlant du procès-verbal précédent

Discussion

04 Rapport de la direction

- Rapport annuel 2015-2016, suivi
- Changement de couverture de programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre, suivi

05 Situation financière de la clientèle en financement en 2014

06 Niveau de stress financier des exploitations agricoles clientes en financement

07 Gestion des risques de crédit et niveau des pertes, présentation

08 Comité ad hoc sur le financement agricole, suivi

Rapport des comités

09 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

- Démarche d'audit de la performance – QUALImètre, suivi
- Mandat à l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques, suivi
- Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction au 31 mars 2016 du Vérificateur général, suivi
- Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes

10 Rapport du comité de vérification

- Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction au 31 mars 2016 du Vérificateur général, suivi
- Vérification interne :
  - Tableau synthèse – Travaux de vérification interne
  - Plan d'audit 2016-2017 – État d'avancement au 30 septembre 2016
  - Planification pluriannuelle DVI 2015-2020 (version modifiée)
  - Autoévaluation de la fonction de vérification interne (2016)
  - Suivi des pistes d'amélioration et des recommandations formulées

Dépôt de documents pour information

11 Rapport de la vice-présidence au financement au 30 septembre 2016

12 L'Agroindicateur – Septembre 2016

13 Analyse des délais de traitement

14 Analyse comparée du processus d'autorisation de la garantie de prêts du Manitoba Agricultural Services Corporation

15 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

16 Revue de presse

17 Date de la prochaine séance

18 Huis clos

19 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2016

Le projet de procès-verbal de la cent quatre-vingt-troisième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 16 septembre 2016 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2016 soit adopté avec modification.

Résolution
N° 1346

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Une présentation sur le développement durable, incluant le processus de dépistage des dossiers dans lesquels un exercice de prise en compte des principes de développement durable doit être réalisé, sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– Rapport annuel 2015-2016, suivi

Le rapport annuel 2015-2016 de La Financière agricole a été déposé à l'Assemblée nationale le 4 octobre 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Yvan Lajoie, directeur principal du développement des programmes en assurance, se joint à la séance pour le prochain sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– Changement de couverture de programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre, suivi

Un état de situation sur le changement de couverture de programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre est déposé.

Monsieur Lajoie présente les résultats des opérations menées au cours des derniers mois en précisant que le traitement des dossiers pour l'année de participation 2014 est pratiquement complété.

Les questionnements généraux des clients sur les avis de dépôt amènent les administrateurs à suggérer la publication d'une note d'information sur les modifications de couverture dans le bulletin des fédérations concernées.

Les échanges se poursuivent sur les éléments suivants :

- Minimums assurables

  Il a été convenu de conserver les minimums assurables actuels pour la récolte 2017 afin de ne pas nuire à la planification de la production pour la prochaine année. La société et la fédération concernée poursuivront leurs discussions et leurs analyses sur les minimums assurables au cours des prochains mois afin de statuer sur les changements à apporter pour la récolte 2018.

- Plafonnement des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles

  Le plafonnement des compensations ASRA à 650 M$ a été établi, à l'origine, en tenant compte de l'admissibilité du maïs-grain, du soya et des pommes de terre au programme ASRA. À la suite du retrait de ces produits, une réflexion doit être réalisée sur l'opportunité d'ajuster le plafond des compensations ASRA.

  [redacted].

- Plafonnement des unités assurées

  Le plafonnement des unités assurées du secteur des grains a été établi à l'origine en tenant compte de l'admissibilité du maïs-grain et du soya au programme ASRA.

  À la suite du retrait du maïs-grain et du soya, la limite collective assurable pour les céréales à paille et le canola doit être revue. Il a été convenu avec les Producteurs de grains du Québec de revoir la limite collective assurable pour le produit Céréales et canola à compter de l'année d'assurance 2017-2018, et ce, en considérant les superficies assurées des céréales à paille et du canola en 2006, 2007 et 2008, ce qui correspond à 265 000 ha (en 2016, la superficie assurée en céréales et canola est de 207 400 ha).

- Paliers de contribution (partage de la prime ASRA 50 % : 50 %)

  Le produit ASRA - Céréales, maïs-grain et oléagineux comptait antérieurement 25 entreprises dépassant le palier de contribution de 899 ha. À la suite du retrait du maïs-grain et du soya, le nouveau produit ASRA - Céréales et canola compte dorénavant trois entreprises dépassant le palier de contribution.

  Les paliers de contribution constituent une orientation gouvernementale qui s'applique à l'ensemble des produits sous ASRA. Il est rappelé que la société avait proposé, dans son rapport d'évaluation des orientations gouvernementales de 2013, d'envisager d'actualiser ce concept à chaque nouveau coût de production, recommandation qui ne fut pas retenue par le gouvernement. Cette recommandation apparaît également dans le rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec. À la demande des administrateurs, l'opportunité de renouveler cette démarche auprès du gouvernement sera examinée et le coût estimé de cette mesure, alors de 2.9 M$, fera l'objet d'une mise à jour.

- Ajustement conjoncturel des actifs et des amortissements

  Comme précisé à la séance du 31 mars 2016, l'ajustement conjoncturel des amortissements s'applique uniquement pour le maïs-grain et le soya. Aucun ajustement conjoncturel n'a été réalisé pour les céréales à paille et le canola.

- Impact de l'admissibilité du maïs-grain et du soya à Agri-Québec sur les fermes types des autres secteurs sous ASRA

  Il appert que l'admissibilité du maïs-grain et du soya à Agri-Québec n'a pas d'impact sur les fermes types ASRA des autres secteurs.

- Impact du retrait du maïs-grain et du soya sur la ferme type du secteur des grains

  Le retrait du programme ASRA n'a pas d'impact sur la nouvelle ferme type du secteur des grains. En vertu de la ferme type actuelle, les coûts de production sont calculés séparément pour toutes les catégories (avoine, orge, blé fourrager, blé d'alimentation humaine, canola, maïs-grain et soya).

  La prochaine étude de coût de production sera réalisée en 2020 (récolte 2019) et s'appliquera à compter de l'année d'assurance 2021-2022.

- Disposition des fonds ASRA du maïs-grain, du soya et des pommes de terre

  La société a pris connaissance des correspondances récemment transmises par l'UPA et les Producteurs de grains du Québec concernant la disposition des fonds ASRA pour les secteurs visés. Une rencontre avec des représentants de l'UPA est prévue prochainement afin d'amorcer les discussions à ce sujet.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint aux administrateurs pour les quatre prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

SITUATION FINANCIÈRE DE LA CLIENTÈLE EN FINANCEMENT EN 2014

Un portrait de la situation financière des entreprises clientes en financement de La Financière agricole, élaboré à partir des résultats financiers de l'année 2014 pour différents secteurs de production, est déposé.

Les données utilisées sont issues des états financiers et des autres renseignements fournis à la société par les entreprises. Ces données sont également utilisées pour la production du rapport *Analyse financière personnalisée* transmis annuellement à une grande partie de la clientèle.

Avant d'en faire la présentation, monsieur Desrosiers rappelle que cette analyse ne se veut pas un portrait de la situation financière de l'ensemble des entreprises agricoles puisque le portefeuille de la société comporte, de par sa mission, plus d'entreprises à risque plus élevé que dans l'ensemble du secteur agricole.

Il fournit les explications requises sur l'utilité de cette analyse pour la société dont l'encours en financement s'élève à 4,77 milliards de dollars. Pour la direction, il s'agit d'un outil qui permet de suivre l'évolution de la situation générale et celle des secteurs de production.

Le profil financier provincial indique une amélioration de la situation financière moyenne des entreprises clientes par rapport à celle de 2013. Sur un total de 25 profils financiers réalisés dans autant de secteurs, 13 profils indiquent une augmentation du bénéfice net moyen des entreprises, incluant le secteur laitier comptant pour 44 % des entreprises du profil global.

Le groupe de tête, constitué du quart des entreprises démontrant la meilleure capacité de remboursement, soit environ 1 700 entreprises, se démarque nettement de la moyenne des résultats financiers et on observe une grande variabilité des résultats des entreprises d'un même secteur.

Une analyse approfondie et spécifique est réalisée annuellement pour les principaux secteurs d'activités, ce qui permet, entre autres, de se pencher sur les causes de la détérioration d'un secteur, le cas échéant. La société s'assure de fait connaître à sa clientèle en difficulté les mesures d'aide existantes ainsi que les ressources en services-conseils disponibles.

NIVEAU DE STRESS FINANCIER DES EXPLOITATIONS AGRICOLES CLIENTES EN FINANCEMENT

Le concept de stress financier, appliqué à l'agriculture, a été développé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) qui le définit par le niveau de liquidités et de capitaux propres d'une entreprise agricole.

De façon plus générale, le stress financier peut se définir comme le niveau de vulnérabilité financière d'une entreprise à faire face à d'importantes perturbations de son environnement d'affaires.

La société a développé sa propre méthodologie, notamment, pour tenir compte des différentes tailles d'entreprises agricoles.

Pour analyser le niveau de stress financier de la clientèle en financement, les indicateurs retenus sont les ratios de l'excédent monétaire et celui de l'autonomie financière. Ces deux ratios font partie des sept facteurs de succès analysés lors d'une demande en financement pour établir de la codification du risque d'affaires d'une entreprise agricole. La combinaison des deux ratios permet de déterminer trois niveaux de stress financiers : élevé, moyen et faible.

Monsieur Desrosiers fait les mises en garde nécessaires et explique qu'un niveau de stress élevé ne signifie pas qu'une entreprise est en péril; elle présente seulement un niveau de risque plus élevé.

Les entreprises ayant comme production principale l'acériculture et l'aviculture sont celles qui affichent la plus grande proportion d'entreprises ayant un niveau de stress financier faible. À l'opposé, les entreprises ayant comme production principale la production ovine sont celles qui affichent la plus grande proportion d'entreprises ayant un niveau de stress financier élevé.

Face à une diminution de revenus de 5 %, 51 % des entreprises agricoles retenues auraient un niveau de stress financier élevé. Toutefois, on évalue entre 3 % et 5 % le pourcentage d'entreprises en situation très difficile.

[redacted].

[redacted].

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ET NIVEAU DES PERTES, PRÉSENTATION

Monsieur Desrosiers débute sa présentation par le portrait de l'encours en financement, l'évolution des taux d'intérêt, l'évolution des arrérages, actuellement à l'évolution du taux de refus et l'historique des pertes payées.

La société assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'un prêt agricole ou forestier. Au 31 mars 2016, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,01 % par rapport à 1,10 % l'année précédente.

Monsieur Desrosiers s'attarde ensuite aux éléments pouvant expliquer le faible taux de pertes sur le financement garanti :

- les bas taux d'intérêt;
- la progression des recettes monétaires agricoles;
- la consolidation des fermes;
- la hausse de la valeur des terres;
- le prix des céréales des dernières années;
- le temps partiel et les revenus extérieurs.

Le Fonds d'investissement pour la relève agricole a consenti, pour sa part, un montant total de 13,7 M$ de 2011 à 2016. Le faible niveau de pertes doit être relativisé puisque ce sont les quatre premières années d'opération qui sont habituellement les plus critiques pour une entreprise.

Monsieur Desrosiers dresse, en conclusion, les constats suivants :

- L'augmentation de la valeur des actifs couvre l'ensemble des créances pour la majorité des dossiers;
- L'avoir net créé par la plus-value des terres, entre autres, permet à certaines entreprises d'avoir accès au crédit malgré des pertes d'opération.

Les échanges qui s'ensuivent portent sur la notion de financement responsable appliquée par la société, laquelle est basée sur la capacité de remboursement de l'entreprise. Monsieur Desrosiers mentionne la sensibilité des institutions financières au risque réputationnel.

COMITÉ AD HOC SUR LE FINANCEMENT AGRICOLE, SUIVI

Le comité ad hoc sur le financement a tenu une première rencontre le 7 octobre dernier.

Le financement agricole étant un outil flexible et important pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire, le premier dossier dont s'est saisi le comité est la limite d'engagements de 5 M$ établie en financement agricole.

Madame Chagnon rappelle que la société traite environ 4 000 dossiers par année et supporte un encours de 4,7 milliards $ en financement. À l'instar des institutions financières, la société se propose de constituer un comité de gestion des risques qui se pencherait, entre autres, sur des éléments techniques et les contrôles en place.

Le comité espère compléter ses travaux en février 2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu une séance le 13 octobre. Madame Chagnon, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

– Démarche d'audit de la performance – QUALImètre, suivi

Les travaux de la démarche d'audit de la performance globale de la société à l'aide de l'outil de diagnostic QUALImètre suivent leur cours.

Madame Chagnon rappelle les sept grands domaines d'évaluation que comporte la méthode appliquée :

1. le leadership;
2. la planification stratégique;
3. l'attention accordée aux clients;
4. la mesure, l'analyse et la gestion de l'information;
5. l'attention accordée aux ressources humaines;
6. l'attention accordée au fonctionnement opérationnel;
7. les résultats de l'organisation.

Les travaux sont en ligne avec les délais et le budget établis. Le rapport sera déposé au conseil d'administration à la séance de février 2017.

– **Mandat à l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques, suivi**

Le mandat confié à l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques progresse normalement. Les entrevues individuelles organisées avec les cinq administrateurs désignés sont complétées.

Les administrateurs seront invités sou peu à remplir un questionnaire d'auto-évaluation élaboré par l'IGOPP.

Le diagnostic de l'Institut sera porté à la connaissance de la présidente du conseil d'administration avant de faire l'objet d'une présentation aux administrateurs le 10 novembre prochain.

– **Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction au 31 mars 2016 du Vérificateur général, suivi**

Le comité s'est penché sur le suivi donné aux recommandations formulées pour l'année en cours par le vérificateur général puisqu'elles découlent des travaux réalisés par l'auditeur informatique.

Le comité de vérification ayant réalisé un suivi sur les recommandations du vérificateur général, les informations additionnelles seront présentées aux administrateurs dans le cadre du rapport du comité de vérification.

– **Plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes**

À l'automne 2015, la société a réalisé une démarche visant à évaluer la mobilisation du personnel. Les résultats généraux ont été très satisfaisants, avec un taux de mobilisation de 76 %.

Les résultats se rapportant à l'information, la communication et les pratiques organisationnelles ainsi que l'organisation du travail reflétaient un niveau de satisfaction moins élevé.

Le comité s'est penché sur le plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes élaboré afin de mettre de l'avant des mesures qui permettront d'améliorer certains éléments plus faibles. Madame Chagnon précise qu'il s'agit d'un plan corporatif et que chaque secteur se donnera parallèlement un plan d'action regroupant des actions de consolidation et d'amélioration propres à ses équipes de travail et ses activités.

Les actions prioritaires proposées couvrent les axes suivants :

- Communications organisationnelles :

  On retrouve, notamment, pour ce volet l'organisation d'une tournée du président-directeur général au cours de laquelle ce dernier rencontrera tous les employés, tant en région qu'au siège social.

  De plus, des rencontres se tiendront annuellement dans chacune des vice-présidences pour informer les employés des réalisations et des dossiers en cours.

- Reconnaissance des employés

  Les employés et les gestionnaires seront sensibilisés aux diverses formes et aux divers besoins de reconnaissance en publiant, au moins une fois l'an, une capsule d'information sur cette thématique.

- Organisation du travail

  Une formation sur la gestion en mode projet sera conçue et diffusée aux directeurs concernés et aux gestionnaires de projet afin d'amenuiser les obstacles et/ou résistances lors de la réalisation de projets requérant un travail d'équipe.

  Le comité a demandé que la diffusion de la formation débute avant la fin de l'exercice financier 2016-2017.

- Climat de travail

  La Politique de harcèlement psychologique et de gestion de conflits de la société sera mise à jour et diffusée aux employés. La cible pour la réalisation de cette action a été ramenée en 2017.

  Dans le cadre des échanges sur ce sujet, le comité a avancé l'idée d'examiner la pertinence de mettre à la disposition des employés les services d'un ombudsman.

Un deuxième sondage est prévu à l'automne 2017. Il sera repris, par la suite, tous les trois ans, ce qui permettra de comparer les résultats dans le temps.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La présente séance a été précédée d'une rencontre du comité de vérification. La présidence du comité étant actuellement vacante, monsieur Bernard Deshaies, qui présidait la séance, fait rapport au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

– Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction au 31 mars 2016 du Vérificateur général, suivi

Le rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 est déposé.

Les deux recommandations formulées pour l'année en cours, qui découlent des travaux de l'auditeur informatique, portent sur :

- la révision des comptes et des droits d'accès pour l'ensemble des applications qu'utilise la société;

- la mise en place d'une procédure d'encadrement des modifications directes aux données de systèmes qui inclut la conservation des évidences de l'approbation des demandes et de la validation des données modifiées.

Sur la gestion des droits et des profils d'accès, les solutions identifiées ont été mises en place et la société procédera à des contrôles systématiques annuels à compter du présent exercice financier. Ces contrôles seront validés par les gestionnaires pour chacun des secteurs. Le cas échéant, les modifications demandées par ces derniers seront effectuées et les preuves seront conservées dans un répertoire spécifique.

En ce qui concerne les procédures de sécurité, l'outil de suivi des demandes informatiques a été modifié de façon à ce que les preuves liées aux essais d'acceptation soient traçables et disponibles.

– **Vérification interne :**

- Tableau synthèse – Travaux de vérification interne

  Un tableau synthèse des travaux de vérification interne est déposé.

- Plan d'audit 2016-2017 – État d'avancement au 30 septembre 2016

  Le comité a pris connaissance de l'état d'avancement, au 30 septembre 2016, des mandats prévus au plan d'audit 2016-2017. Les travaux se poursuivent normalement.

- Planification pluriannuelle DVI – 2015-2020

  Un projet de planification pluriannuelle des mandats de vérification interne couvrant la période de 2015 à 2020 avait été déposé pour commentaires en juin dernier. Le comité avait alors sollicité des informations additionnelles sur la méthode de calcul utilisée pour établir les cotes de priorité des mandats de vérification.

  Le comité a obtenu les explications requises. Dans un premier temps, la direction de la vérification interne a identifié les principaux processus, activités et aspects à vérifier parmi l'ensemble des activités de la FADQ et dressé une liste des mandats potentiels. À partir de cette liste, la direction a développé, à partir de son analyse de risques, une charte permettant d'évaluer divers critères de priorité retenus. Les critères de priorité sont classés en deux grandes catégories, soit l'importance de l'activité et l'exposition au risque.

  La DVI calcule ainsi une cote globale de priorité de vérification entre 0 et 10 pour chacun des mandats potentiels analysés et cette cote globale de priorité sert de référence dans la préparation du Plan d'audit. Cette façon de faire permet de couvrir les principaux volets de l'organisation et non seulement les dossiers prioritaires qui ressortent de façon récurrente.

- Autoévaluation de la fonction de vérification interne (2016)

  Les activités de la DVI doivent faire l'objet d'une évaluation externe tous les cinq ans. La plus récente évaluation externe a été réalisée en 2013. Entre deux évaluations, une autoévaluation de la fonction de vérification interne est réalisée.

  Les résultats de l'autoévaluation de la qualité des activités de vérification interne ont été déposés à la séance de juin 2016. Ils concluaient que les critères utilisés lors de la dernière autoévaluation, en 2012, sont respectés et que les recommandations de la firme Mallette de juillet 2013 sont appliquées en totalité.

  Cet exercice a toutefois fait ressortir quelques éléments à prendre en compte dans un plan d'amélioration continue. Le plan d'amélioration proposé par cet exercice d'autoévaluation a reçu l'aval du comité qui assurera le suivi approprié.

  Une de ces mesures vise à intégrer, de façon plus formelle, l'étalonnage dans les évaluations de la DVI en s'appuyant sur les données et les travaux déjà existants.

- Suivi des pistes d'amélioration et des recommandations formulées

  Le suivi actualisé des pistes d'amélioration et des recommandations formulées dans les rapports de vérification interne a été examiné par le comité. Rien de particulier n'est à signaler. Il en est de même des recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec et les autres vérificateurs externes.

  Les membres ont suggéré des modifications à la présentation du tableau de suivi des pistes d'amélioration et des recommandations et du portrait des travaux de vérification.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2016

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 30 septembre 2016 est déposé.

L'AGROINDICATEUR – SEPTEMBRE 2016

Un exemplaire de l'édition de l'Agroindicateur 2016 est déposé.

Cet indice économique permet d'obtenir un diagnostic rapide sur l'évolution des conditions économiques agricoles québécoises pour l'année en cours.

La conjoncture laisse présager pour 2016 un revenu agricole avoisinant 910 M$ au Québec, soit un niveau semblable à celui de 2015. Comparativement à la situation économique mondiale ou canadienne, l'environnement d'affaires de l'agriculture québécoise demeure favorable.

ANALYSE DES DÉLAIS DE TRAITEMENT

Une analyse des délais de traitement des dossiers en financement démontre que les délais s'améliorent d'année en année. L'utilisation accrue des processus de traitement abrégé et de préautorisation est en progression et contribue à l'amélioration des délais de traitement.

Cette analyse sera soumise au comité ad hoc sur le financement agricole.

ANALYSE COMPARÉE DU PROCESSUS D'AUTORISATION DE LA GARANTIE DE PRÊTS DU MANITOBA AGRICULTURAL SERVICES CORPORATION

Une analyse comparée du processus d'autorisation de garantie de prêts du Manitoba Agricultural Services Corporation est déposée. Elle démontre un faible potentiel de comparabilité avec le processus en place à la société.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 15 septembre au 13 octobre 2016 est déposée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière se tiendra le vendredi 11 novembre 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Keating et madame Saint-Hilaire se retirent de la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 35.

(Original signé par Sylvie Chagnon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)
.....
Président-directeur général

(Original signé par Christian Overbeek)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue par téléphone le vingt-huit octobre deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent, par téléphone, madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted] et [redacted] se sont excusés de ne pouvoir participer à la séance.

La séance débute vers 8 h 35.

------ooo0ooo------

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique, de ressources humaines et informationnelles

03 Recommandation concernant la nomination du président-directeur général par intérim de La Financière agricole du Québec

04 Levée de la séance

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

Le Conseil des ministres a procédé, le 26 octobre, à la nomination de monsieur Robert Keating comme sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à compter du 7 novembre prochain. Le conseil des ministres doit procéder à la nomination d'un président-directeur général par intérim, sur la recommandation du conseil d'administration.

À la suite de cette annonce, madame Chagnon a rencontré les vice-présidents et la vice-présidente pour vérifier leur intérêt à assumer la période intérimaire à la présidence de l'organisation et tous l'ont confirmé.

La présidente mentionne que le Cabinet et le secrétariat aux Emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif lui ont indiqué souhaiter que le poste de président-directeur général puisse être comblé dans les meilleurs délais possibles.

Les membres du comité se sont réunis le 27 octobre. Sur la base du profil de compétence du poste de président-directeur général approuvé par le conseil d'administration, les membres ont échangé sur le profil souhaité de la personne qui assumera l'intérim, laquelle devra assurer une transition harmonieuse tant à l'interne qu'avec les autorités du MAPAQ et les partenaires externes. Le comité a convenu de soumettre [redacted].

[redacted].

[redacted].

Madame Chagnon propose, de plus, que le comité de gouvernance agisse comme comité de sélection pour le poste de président-directeur général, ce à quoi le conseil d'administration souscrit. Le comité verra à amorcer le processus menant à la rencontre de candidats potentiels à la succession de monsieur Keating.

La recommandation du conseil d'administration sera transmise au Cabinet du ministre responsable pour être soumise à l'approbation du Conseil des ministres.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

RECOMMANDATION CONCERNANT LA NOMINATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU[redacted];

Résolution
Nº 1347

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] et sur opposition de [redacted] et de [redacted], de recommander au gouvernement la nomination de monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, comme président-directeur général par intérim de La Financière agricole du Québec à compter du départ de monsieur Robert Keating.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 9 h 15.

(Original signé par Sylvie Chagon)
.....
Présidente du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)
.....
Président-directeur général

(Original signé par Bernard Deshaies)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-SIXIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le onze novembre deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Sylvie Chagnon, présidente du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim, monsieur Martin Cartier, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted] et [redacted].

La séance débute vers 9 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 14 et 28 octobre 2016

03 Sujets découlant des procès-verbaux précédents

04 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Détermination des contributions unitaires du secteur animal pour l'année d'assurance 2016 et modifications au programme

05 Prise en compte au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles des prélevés aux plans conjoints relatifs à la recherche et la promotion (Piste no 8 du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec)

06 Programme d'assurance récolte – Harmonisation de la méthode de calcul des seuils d'abandon pour toutes les catégories de fraises et protection spécifique pour les plants de fraises Fondation destinés aux États-Unis – Modifications de programme (réf. : Plan de modernisation de l'ASREC 2014-2018)

07 Programme d'assurance récolte – Déclaration des rendements réels obligatoires et indemnisation à partir des rendements réels déclarés – modifications au programme (réf. : Étude de performance comparée 2015 et Plan de modernisation ASREC 2014-2018)

08 Changement de couverture des programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre, suivi

- Programme Agri-Québec, modification – Ajustement pour les entreprises de petite taille

09 Modifications à diverses résolutions pour le fonctionnement de la société

- Délégation en faveur du président-directeur général par intérim et du vice-président aux assurances et à la protection du revenu relativement à l'administration des programmes d'assurance et de protection du revenu
- Nomination de mandataires aux ventes d'immeubles effectuées à la suite de procédures judiciaires et autorisation de signature
- Délégation en faveur du directeur général de l'administration de La Financière agricole du Québec
- Capital Financière agricole inc. – Délégation en faveur du président-directeur général par intérim de La Financière agricole du Québec
- Fonds d'investissement pour la relève agricole – Délégation en faveur du président-directeur général par intérim et du directeur général de l'administration de La Financière agricole du Québec
- Financière agricole du Québec – Développement international – Délégation en faveur du président-directeur général par intérim de La Financière agricole du Québec

10 Désignation d'un président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

11 Désignation d'un vice-président du conseil d'administration

12 Désignation d'une présidente du comité de vérification

Discussion

13 Rapport de la direction

- Production porcine – État de situation
- Programme d'appui au développement des entreprises agricoles, suivi
- Changement à l'organisation administrative
- Prise en compte des principes de développement durable à La Financière agricole – Présentation
- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Veaux de lait – Modalités de disposition du surplus du fonds

14 Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation – produit Veaux d'embouche – État de situation

15 Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation – produit Bouvillons et bovins d'abattage – État de situation

Rapport des comités

16 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

- Collecte unifiée des données financières – État de situation
- Mandat à l'Institut sur la gouvernance – Diagnostic
- Poste de président-directeur général, suivi

Dépôt de documents pour information

17 Rapports de la vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 30 septembre et au 31 octobre 2016

18 Programme d'assurance récolte – Prix unitaires 2017 pour les cultures assurables d'automne

19 Bulletin Transac-TERRES – Edition 2016

20 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

21 Revue de presse

22 Varia :

- Vigie
- Félicitations et remerciements à monsieur Robert Keating
- Calendrier des séances de juillet 2017 à juin 2018, proposition

23 Date de la prochaine séance

24 Huis clos

25 Levée de la séance

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 14 ET 28 OCTOBRE 2016

Résolution
Nº 1348

Les projets de procès-verbaux de la cent quatre-vingt-quatrième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 14 octobre 2016 et de la cent quatre-vingt-cinquième séance tenue le 28 octobre 2016 ont été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2016 soit adopté, et, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2016 soit adopté.

SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les administrateurs prennent connaissance des taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2016 à l'égard des produits du secteur animal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Elles ont été établies conformément à la méthodologie de tarification certifiée et approuvée par le conseil d'administration.

Selon les dernières prévisions, des compensations seront versées pour les produits Veaux d'embouche, Bouvillons et bovins d'abattage, Porcelets, Porcs et Agneaux. La mise à jour des contributions unitaires du secteur animal se traduit par des besoins budgétaires bruts de 84,3 M$. Les besoins budgétaires totaux liés à l'ASRA pour couvrir l'année 2016-2017 sont portés de 88 M$ à 99,2 M$, en incluant les contributions unitaires pour le secteur végétal.

Le déficit du Fonds ASRA pour le secteur porcin passera de 210,9 M$ au 31 mars 2016 à 228,7 M$ au 31 mars 2017.

En référant à l'un des constats formulés dans l'analyse de l'IGOPP et à l'évaluation du temps consacré par le conseil aux aspects opérationnels, les administrateurs échangent sur la présentation des dossiers soumis à leur approbation

Compte tenu du rôle stratégique qu'un conseil d'administration devrait jouer, [redacted].

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – DÉTERMINATION DES CONTRIBUTIONS UNITAIRES DU SECTEUR ANIMAL POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2016 ET MODIFICATIONS AU PROGRAMME

Résolution
Nº 1349

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE les taux de contributions unitaires pour l'année d'assurance 2016 à l'égard des produits assurables du secteur animal couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposés à la présente séance soient adoptés;

2 º QUE les modifications à l'article 78 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui en découlent soient adoptées;

3 º QUE soit fixée au 11 novembre 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Les orientations gouvernementales signifiées à la société pour la période de 2010 à 2015 prévoyaient que le calcul du coût de production devait se limiter aux coûts générés directement par le processus de production jusqu'à la première transaction de vente du produit couvert par l'assurance stabilisation des revenus agricoles.

En mars 2013, le conseil d'administration appuyait la proposition d'introduire de nouveau les prélevés en rapport avec la recherche et la promotion dans le calcul du revenu stabilisé dans la mesure où la fédération concernée peut démontrer que ces prélevés permettent d'améliorer le prix de vente ou de diminuer le coût de production du produit visé.

En décembre 2014, le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec recommandait également l'approbation de cette proposition à laquelle le conseil d'administration renouvelait son appui en mars 2015.

Pour faire suite à une correspondance adressée à monsieur Keating par le président des Éleveurs de porcs du Québec, ce dossier est de nouveau soumis à l'appréciation du conseil d'administration.

Après analyse, la direction recommande au conseil de réitérer son appui à la réintroduction des prélevés en rapport avec la recherche et la promotion dans le calcul du revenu stabilisé et d'en informer le ministre responsable. Monsieur Brouard rappelle que cette mesure serait applicable à toutes les productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Sur la base des données de 2015, le coût budgétaire annuel de cette mesure est évalué à 2 M$.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PRISE EN COMPTE AU PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DES PRÉLEVÉS AUX PLANS CONJOINTS RELATIFS À LA RECHERCHE ET LA PROMOTION (PISTE N^{O} 8 DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU EN AGRICULTURE AU QUÉBEC)

Résolution
N^{o} 1350

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 ^{o} QUE le conseil d'administration de La Financière agricole réitère son appui à la réintroduction des prélevés en rapport avec la recherche et la promotion dans le calcul du revenu stabilisé tel que recommandé dans le Rapport du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec (piste no 8);

2 ^{o} QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit informé de cette orientation.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Des travaux réalisés par la société en collaboration avec l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec ont conduit à la révision de la protection pour les fraises et la mise en place d'une nouvelle protection couvrant les fraises en plasticulture en assurance récolte.

À la lumière des données recueillies depuis auprès de producteurs concernés, des modifications visant à actualiser la protection d'assurance récolte pour la production de fraises à jours neutres sont soumises à l'approbation du conseil. Monsieur Brouard en fait la présentation. Il est principalement proposé d'établir un seuil d'abandon personnalisé et harmonisé en fonction des catégories de production de fraises.

Il est, de plus, recommandé d'introduire pour la protection des plants de fraises certifiées une protection différenciée pour les plants Fondation exportés vers les États-Unis.

Sur le plan budgétaire, l'introduction de la couverture distincte pour ces plants certifiés fera augmenter les contributions gouvernementales d'environ 80 000 $ annuellement.

[redacted], monsieur Brouard confirme que la position d'un secteur de production à l'égard de modifications de programmes est portée à l'attention des administrateurs. Les motifs soulevés au soutien d'une position défavorable, le cas échéant, sont précisés au document déposé au conseil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE –
HARMONISATION DE LA MÉTHODE DE CALCUL
DES SEUILS D'ABANDON POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE FRAISES
ET PROTECTION SPÉCIFIQUE POUR LES PLANTS DE FRAISES
FONDATION DESTINÉS AUX ÉTATS-UNIS –
MODIFICATIONS DE PROGRAMME
(RÉF. : PLAN DE MODERNISATION DE L'ASREC 2014-2018)

Résolution
Nº 1351

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 ºQUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;

2 ºQUE ces modifications soient applicables à compter de l'année d'assurance 2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Le conseil d'administration prend connaissance d'une proposition de modifications au Programme d'assurance récolte pour les cultures Céréales, maïs-grain et protéagineuses visant à introduire l'obligation, pour la clientèle assurée sur la base des rendements selon le système individuel, de déclarer les rendements réels annuellement à compter de l'année 2017

Monsieur Brouard expose que l'enjeu est d'offrir au client une protection d'assurance récolte basée sur des rendements probables reflétant sa capacité réelle de production grâce à une déclaration annuelle de ses rendements. Cela permettra également de verser les indemnités d'un montant inférieur à 5 000 $ plus rapidement après la récolte. Cette mesure s'inspire en outre des façons de faire des autres provinces et répond à une recommandation formulée dans le cadre de la certification actuarielle du Programme d'assurance récolte produite en 2015.

Il est envisagé d'étendre l'application de cette mesure aux autres cultures assurées à compter de l'année 2018.

[redacted]. Après échanges, le conseil d'administration souscrit en principe aux modifications proposées au Programme d'assurance récolte en demandant à la direction de prévoir dès maintenant au programme les conséquences applicables en cas du non-respect de cette obligation ainsi que la durée de conservation des pièces justificatives.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

**PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE –
DÉCLARATION DES RENDEMENTS RÉELS OBLIGATOIRES
ET INDEMNISATION À PARTIR DES RENDEMENTS RÉELS DÉCLARÉS –
MODIFICATIONS AU PROGRAMME
(RÉF. : ÉTUDE DE PERFORMANCE COMPARÉE 2015
ET PLAN DE MODERNISATION ASREC 2014-2018)**

Résolution
Nº 1352

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 ºQUE le conseil d'administration donne son accord de principe à la proposition de modifications au Programme d'assurance récolte visant à introduire l'obligation pour les adhérents de déclarer sur une base annuelle leurs rendements réels pour les cultures Céréales, maïs-grain et protéagineuses à compter de l'année 2017;

2 ºQUE les modifications au Programme d'assurance récolte soient soumises à l'approbation du conseil d'administration à sa prochaine séance.

CHANGEMENT DE COUVERTURE DES PROGRAMMES POUR LES PRODUITS MAÏS-GRAIN, SOYA ET POMME DE TERRE, SUIVI

Un état de situation sur le changement de couverture de programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre est déposé et commenté par monsieur Brouard. Aucune problématique particulière n'est à porter à l'attention des administrateurs.

Il présente les statistiques portant sur les avis de dépôt au programme Agri-Québec et le suivi en cours sur quelques éléments particuliers : les minimums assurables, le plafonnement des compensations en ASRA et le plafonnement des unités assurés.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Une proposition de modifications au programme Agri-Québec visant à définir l'entreprise de petite taille, au sens du programme, est déposée et présentée par monsieur Brouard. Cette modification vise à corriger, par l'ajout d'un critère additionnel, des anomalies détectées dans l'identification des entreprises de petite taille uniquement sur la base du revenu malgré le fait que certaines entreprises présentent des ventes nettes ajustées excédant largement 100 000 $.

Les administrateurs souscrivent aux modifications proposées.

Par ailleurs, dans une optique de gestion des risques et [redacted], le conseil demande que soit réalisée une analyse en lien avec les programmes de la société pour présentation à une prochaine séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

– **Programme Agri-Québec, modification – Ajustement pour les entreprises de petite taille**

Résolution
Nº 1353

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 ºQUE les modifications au programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2 ºQUE ces modifications soient applicables à compter de l'année de programme 2016.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– **Production porcine – État de situation**

La société versera, sous peu, une première avance aux producteurs de porcs assurés à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, représentant 75 % des compensations nettes prévisionnelles pour l'année 2016. Le déboursé net prévu est d'environ 33 M$, soit une compensation de 40,74 $ par truie et de 0,0392 $ par kilogramme de porc vendu. Ces déboursés permettront aux producteurs d'avoir accès à des liquidités dans un contexte où les prix du marché ont subi une baisse importante depuis le début de l'année.

Monsieur Brouard mentionne que le paiement final des compensations pour les produits du secteur animal se fait en avril de chaque année.

La société suivra l'évolution de la situation.

– **Programme d'appui au développement des entreprises agricoles, suivi**

Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles, en vigueur depuis février 2016, vise à encourager et stimuler les investissements productifs.

Le montant de l'aide financière pouvant être accordée à une entreprise agricole peut atteindre 20 000 $ pendant une période maximale de 5 ans, sur un capital de prêt d'au plus 150 000 $. L'aide prend la forme d'une subvention à l'investissement correspondant à un remboursement des intérêts à un taux correspondant à 3 % pendant cinq ans.

Un état de situation sur l'application du programme est déposé. En date du 13 octobre, 824 projets ont été autorisés pour un montant d'environ 450 M$, dont 82 M$ sont admissibles à une aide financière. Le montant moyen admissible à la subvention atteint près de 110 000 $ par projet autorisé.

Le programme est donc très utilisé. La production laitière est représentée de façon importante avec 50 % des dossiers.

Monsieur Desrosiers répond aux questions des administrateurs dans le cadre de leurs échanges sur la performance des secteurs laitier et porcin.

– **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Veaux de lait – Modalités de disposition du surplus du fonds**

L'admissibilité du produit Veaux de lait au programme ASRA a pris fin à compter de l'année d'assurance 2016. La société doit déterminer les modalités de disposition du surplus du fonds pour ce produit, totalisant 18,9 M$, d'ici le 31 décembre 2016.

Le programme ASRA prévoit dans un tel cas, la possibilité de mettre en place un programme de substitution ou de disposer du surplus selon une entente convenue entre les constituants fiduciaires qui sont, d'une part, la société et, d'autre part, l'Union des producteurs agricoles. À défaut de mettre en place un programme de substitution ou de convenir d'une entente, le surplus est retourné à la société et aux producteurs agricoles au prorata de leur participation au compte, respectivement de 2/3 et de 1/3.

Un document présentant les préoccupations et besoins exprimés par les représentants de l'industrie du secteur du veau de lait, les Producteurs de bovins du Québec et l'Union des producteurs agricoles est déposé. Ces derniers souhaitent la conclusion d'une entente visant l'obtention, par les producteurs, de la totalité du surplus de 18,9 M$.

Les préoccupations formulées portent sur :

- les conséquences liées à la problématique du lait dia filtré sur la disponibilité du lait en poudre;
- le transfert anticipé de la production de veaux de lait vers celle de veaux de grain;
- les liquidités et les perspectives du marché;
- le déclin de la production de veaux de lait;
- la concurrence des Pays-Bas.

Chacune d'entre elles a été analysée. La société en est venue à la conclusion qu'aucun des éléments soumis n'est de nature à avoir des impacts négatifs à court terme sur la structure de production du secteur du veau de lait. Malgré une baisse du prix de vente, les conditions qui prévalaient en 2016 demeurent favorables et les programmes Agri, jumelés au remboursement du Fonds ASRA, permettront aux producteurs d'obtenir des liquidités importantes. En outre, les entreprises concernées seront admissibles à l'ensemble des programmes Agri et pourront bénéficier du Programme d'appui à la diversification et au développement régional et du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles.

La société demeure préoccupée par la réussite des petites entreprises de production de veaux de lait et explore des avenues qui permettraient de supporter les petits producteurs autonomes.

Monsieur Brouard rappelle que tout nouveau programme ayant des impacts budgétaires de plus de 1 M$ devra être soumis à l'approbation des autorités gouvernementales.

Les résultats de travaux et consultations en cours avec le milieu concerné seront présentés pour décision à la prochaine séance du conseil d'administration.

ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE STABILISATION – PRODUIT VEAUX D'EMBOUCHE – ÉTAT DE SITUATION

Un portrait de l'évolution des paramètres pour le produit Veau d'embouche et l'état d'avancement de la nouvelle étude de coûts de production 2015 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour ce produit, dont la dernière mise à jour remonte à l'année 2010, sont présentés par monsieur Brouard.

Les résultats observés auprès des 70 entreprises spécialisées participantes indiquent une augmentation du coût de production par rapport à l'enquête précédente.

La nouvelle ferme type devrait engendrer une hausse des compensations en ASRA estimée à 7 M$ par année, soit un impact budgétaire de 4,7 M$ par année pour la société, sur la base du volume assuré en 2015.

Des analyses complémentaires sont à finaliser par le CECPA. Les résultats finaux de l'étude seront présentés au conseil d'administration du CECPA avant d'être soumis à l'approbation des administrateurs à la prochaine séance, pour une application à compter de l'année d'assurance 2017.

Le conseil d'administration prend acte des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2015 pour le produit Veau d'embouche.

ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE STABILISATION – PRODUIT BOUVILLONS ET BOVINS D'ABATTAGE – ÉTAT DE SITUATION

Un portrait de l'évolution des paramètres pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage et l'état d'avancement de la nouvelle étude de coûts de production 2015 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour ce produit, dont la dernière mise à jour remonte à l'année 2010, sont présentés par monsieur Brouard.

Les résultats observés auprès des 40 entreprises spécialisées participantes indiquent une augmentation du coût de production. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des dépenses liées aux travaux à forfait, à l'alimentation achetée et aux achats d'animaux.

La nouvelle ferme type devrait engendrer une hausse des compensations en ASRA estimée à 700 000 $ par année, soit un impact budgétaire de 500 000 $ par année sur la base du volume assuré en 2015.

Des analyses complémentaires sont à finaliser par le CECPA. Les résultats finaux de l'étude seront présentés au conseil d'administration du CECPA avant d'être soumis à l'approbation des administrateurs à la prochaine séance, pour une application à compter de l'année d'assurance 2017.

Le conseil d'administration prend acte des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2015 pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Brouard quitte la séance.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Pour tenir compte de la nomination de monsieur Desrosiers à titre de président-directeur général par intérim ainsi qu'aux changements apportés à la structure administrative, avec la création de la Direction générale de l'administration, les modifications requises à certaines résolutions de délégation de pouvoirs sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

MODIFICATIONS À DIVERSES RÉSOLUTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

– Délégation en faveur du président-directeur général par intérim et du vice-président aux assurances et à la protection du revenu relativement à l'administration des programmes d'assurance et de protection du revenu

Résolution Nº 1354 remplacée par la résolution nº 1402 datée du 11 mai 2017

Conformément à l'article 13 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE La Financière agricole délègue à monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim et vice-président au financement, et à monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, l'exercice de l'ensemble des fonctions et pouvoirs qui lui sont accordés par une loi, un règlement ou un programme dans le cadre de l'application des programmes d'assurance et de protection de revenu ainsi que pour la gestion des mandats confiés à La Financière agricole dans le cadre d'ententes avec le gouvernement du Canada pour la protection du revenu agricole, à l'exception de l'approbation des politiques générales ou des grandes orientations et sous réserve du pouvoir du conseil d'administration de réexaminer une décision;

2º QUE la présente résolution ait effet depuis le 7 novembre 2016 et remplace la résolution numéro 1086 adoptée à des fins similaires le 8 février 2013.

– Nomination de mandataires aux ventes d'immeubles effectuées à la suite de procédures judiciaires et autorisation de signature

Résolution Nº 1355 remplacée par la résolution nº 1401 du 11 mai 2017.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE l'une ou l'autre des personnes suivantes, soit monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim et vice-président au financement, monsieur Claude Gagné, directeur par intérim de la Direction du recouvrement et Me Jean-Pierre Émond, directeur de la Direction des affaires juridiques, soit autorisée à nommer tout employé de la société ou toute autre personne pour faire toute offre ou enchère et se rendre adjudicataire au nom de la société ou, le cas échéant, d'un prêteur, lorsque se tient, à la suite de procédures judiciaires, une vente d'immeuble donné en garantie dans un prêt consenti dans le cadre de lois administrées par la société;

2º QUE chacune des personnes ci-haut mentionnées soit autorisée à signer tout acte nécessaire pour donner effet à l'adjudication d'un tel immeuble, de même qu'à la revente dudit immeuble à un tiers, incluant la signature de tout acte d'achat et de contrat de vente;

3º QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1228 adoptée à des fins similaires le 20 mars 2015.

– **Délégation en faveur du directeur général de l'administration de La Financière agricole du Québec**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

Résolution Nº 1356. Remplacée par la résolution nº 1518 datée du 20 juin 2018.

1º QUE La Financière agricole du Québec délègue à monsieur Richard Laroche, directeur général de l'administration de La Financière agricole, l'exercice de l'ensemble des fonctions et pouvoirs accordés par une loi, un règlement, un programme, une politique, une procédure ou une décision ou une résolution en matière de gestion de ressources financières, matérielles et humaines et de gestion des fonds, incluant la signature de tout document relatif à l'application, notamment, mais non limitativement, de la Politique sur les opérations bancaires et de trésorerie initiées à la Vice-présidence aux affaires corporatives, de la Politique générale de placement et de financement, de la Délégation de pouvoirs en matière de gestion des ressources financières, de la Politique sur la gestion des contrats de services, de la Délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines ainsi que du régime d'emprunt à court terme de la société;

2º QUE soit délégué au directeur général de l'administration le pouvoir d'apporter des ajustements mineurs ou des modifications de concordance à la politique intitulée « Politique d'autorisation relative aux opérations bancaires et de trésorerie initiées à la Vice-présidence aux affaires corporatives » et à ses annexes, notamment quant aux désignations de titulaires de fonctions;

3º QUE tout règlement, programme, politique, procédure, décision ou résolution faisant référence à la Vice-présidence aux affaires corporatives demeure en vigueur et continue d'avoir effet, en y faisant les adaptations nécessaires, jusqu'à ce qu'il soit modifié, remplacé ou abrogé par un règlement, un programme, une politique, une procédure, une décision ou une résolution de la société;

4º QUE la présente résolution ait effet depuis le 31 octobre 2016 et remplace la résolution numéro 1087 adoptée le 8 février 2013.

– **Capital Financière agricole inc. – Délégation en faveur du président-directeur général par intérim de La Financière agricole du Québec**

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU [redacted];

Résolution Nº 1357 remplacée par la résolution nº 1404 datée du 11 mai 2017

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim et vice-président au financement de La Financière agricole du Québec soit autorisé à signer tout document, à leur apporter toute addition, modification et correction qu'il jugera dans le meilleur intérêt de La Financière agricole, à exercer le droit de vote de La Financière agricole lors de toute assemblée des actionnaires, à signer toute résolution écrite des actionnaires et à poser tout geste nécessaire ou utile, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, et ce, à titre d'actionnaire de Capital Financière agricole inc.

2º QUE la présente résolution prenne effet le 7 novembre 2016 et remplace la résolution numéro 1035 adoptée à des fins similaires le 11 mai 2012.

– **Fonds d'investissement pour la relève agricole – Délégation en faveur du président-directeur général par intérim et du directeur général de l'administration de La Financière agricole du Québec**

Résolution Nº 1358 remplacée par la résolution nº 1406 datée du 11 mai 2017

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE chacune des personnes suivantes, soit monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim et vice-président au financement de La Financière agricole du Québec, et monsieur Richard Laroche, directeur général de l'administration de cette société, soit autorisée à signer, pour et au nom de La Financière agricole, tous documents, à leur apporter toute addition, modification et correction qu'elle jugera nécessaire et dans le meilleur intérêt de La Financière agricole, à poser tout geste nécessaire ou utile pour le fonctionnement du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), société en commandite, à exercer le droit de vote de La Financière agricole à titre de commanditaire du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, et d'actionnaire de Gestion FIRA inc., à signer toute résolution écrite des commanditaires et des actionnaires et à poser tout geste nécessaire ou utile, pour et au nom de La Financière agricole du Québec, afin de donner plein effet à la présente résolution;

2º QUE la présente résolution prenne effet le 7 novembre 2016 et remplace la résolution numéro 1038 adoptée à des fins similaires le 11 mai 2012.

– **Financière agricole du Québec – Développement international – Délégation en faveur du président-directeur général par intérim de La Financière agricole du Québec**

Résolution Nº 1359 remplacée par la résolution nº 1405 datée du 11 mai 2017

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim et vice-président au financement de La Financière agricole du Québec, agisse à titre d'administrateur de FADQDI et soit autorisé à signer tout document, à leur apporter toute addition, modification et correction qu'il jugera dans le meilleur intérêt de La Financière agricole, à exercer le droit de vote de La Financière agricole lors de toute assemblée des membres, à signer toute résolution du conseil d'administration ou résolution écrite des membres et à poser tout geste nécessaire ou utile, pour et au nom de La Financière agricole du Québec.

2º QUE la présente résolution ait effet depuis le 7 novembre 2016.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

La présente séance a été précédée d'une réunion du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles. Madame Chagnon, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

En plus de créer une vacance au sein du comité de vérification, le départ de madame Marie-Christine Lecours laisse vacants les postes de président du comité de vérification et de vice-président du conseil d'administration.

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prévoit que le conseil d'administration désigne l'un des présidents des comités statutaires comme vice-président afin de remplacer le président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement.

Pour assurer le bon fonctionnement du conseil d'administration et à titre préventif, madame Chagnon a décidé de quitter la présidence du comité de gouvernance et soumet la candidature de monsieur Martin Cartier pour assumer cette fonction. Elle recommande de plus la désignation de monsieur Cartier au poste de vice-président du conseil d'administration.

Madame Chagnon fait ensuite état de ses démarches pour combler le poste vacant au comité de vérification à la suite du départ de madame Claire Bilodeau. [redacted].

Les membres du conseil souscrivent à ces recommandations.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

Résolution
Nº 1360

Pour donner suite à une recommandation de la présidente du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE monsieur Martin Cartier, membre indépendant du conseil d'administration, soit désigné comme président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, en remplacement de madame Sylvie Chagnon.

DÉSIGNATION D'UN VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

Résolution
Nº 1361

Pour donner suite à une recommandation de la présidente du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE monsieur Martin Cartier, président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, soit désigné comme vice-président du conseil d'administration de La Financière agricole en remplacement de madame Marie-Christiane Lecours.

DÉSIGNATION D'UNE PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Résolution
Nº 1362

Pour donner suite à une recommandation de la présidente du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE madame Pascale Mongrain, membre du comité de vérification, soit désignée comme présidente du comité de vérification, en remplacement de madame Marie-Christiane Lecours.

RAPPORT DE LA DIRECTION (suite)

– **Changement à l'organisation administrative**

Les administrateurs sont informés des récents changements apportés à l'organisation administrative par monsieur Keating. Le nouvel organigramme de la société est déposé.

En raison de l'ampleur prise par les dossiers de gouvernance liés, notamment, à la planification stratégique et au développement durable, une direction dédiée aux stratégies organisationnelles et au développement durable, dirigée par madame Andréanne Héroux, a été créée.

Par ailleurs, une Direction générale à l'administration a été créée. Sous la responsabilité de monsieur Richard Laroche, cette direction générale assumera les responsabilités relevant auparavant de la vice-présidence aux affaires corporatives, à l'exception des ressources informationnelles qui relèvent directement du président-directeur général, compte tenu des efforts à déployer pour la modernisation des systèmes.

– **Prise en compte des principes de développement durable à La Financière agricole – Présentation**

[redacted], une présentation exposant l'historique du dossier, les principes de développement durable, les étapes de la démarche ainsi que les outils utilisés pour leur mise en œuvre, incluant la grille de dépistage, est déposée.

Les dossiers devant faire l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable doivent répondent aux critères prévus à la grille de dépistage. Selon ces critères, la prise en compte des principes de développement durable ne s'applique pas à un dossier qui n'est pas sous la responsabilité de l'organisme ou à l'égard duquel ce dernier n'a pas la possibilité d'agir.

Les fiches déposées au conseil d'administration pour décision ont été modifiées pour y inclure des informations sur la qualification des dossiers pour lesquels un exercice de prise en compte des principes de développement durable doit être réalisé.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES (Suite)

Madame Chagnon complète son rapport sur la séance du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

– **Collecte unifiée des données financières – État de situation**

Le comité a pris connaissance d'un état de situation sur le projet de collecte unifiée des données financières au 31 octobre 2016.

Ce projet vise à assurer l'uniformité et l'intégrité des données financières recueillies auprès des clients, à alléger le fardeau administratif pour ces derniers et à optimiser les opérations de l'organisation.

Le projet se déroule normalement et est bien reçu à l'interne. Des risques de dépassement de coûts de 6,3 % sur le budget planifié ont été identifiés, mais cet écart s'avère raisonnable dans le cas d'un projet d'une telle envergure.

La direction de la société a recentré le projet sur les fonctionnalités nécessaires et a limité les demandes de changement et de bonification au minimum requis afin de mieux contrôler les coûts et respecter l'échéancier établi.

La livraison de la solution cible doit se réaliser en trois étapes, la première étant prévue en février 2017. L'objectif visé est le traitement des données financières de l'année 2017 selon le processus unifié.

Le comité a sollicité une présentation sur la démarche d'implantation et de gestion du changement prévue pour ce projet ainsi que la mesure des gains de productivité une fois le système implanté.

Le comité a également demandé d'être saisi d'un portrait global des systèmes informatiques actuels, des projets à venir et de la vision de l'architecture d'entreprise de la société.

– **Mandat à l'Institut sur la gouvernance – Diagnostic**

Le comité a fait un retour sur les résultats de l'analyse réalisée par l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques présentés la veille aux administrateurs.

Madame Chagnon rappelle que la décision de confier un mandat à l'IGOOP avait été prise dans un objectif d'efficience et d'amélioration continue du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités. Elle précise que certaines des recommandations formulées par l'Institut, notamment sur la composition du conseil d'administration, ne relèvent pas de la société et qu'il n'appartient pas au conseil de prendre position sur ce volet. Elle considère le rapport comme un outil qui permettra de travailler sur les aspects opérationnels du fonctionnement du conseil. Certains constats rejoignent d'ailleurs des commentaires formulés par les administrateurs lors de la dernière évaluation du fonctionnement du conseil.

Le comité se propose d'établir des principes généraux avant de débattre des moyens. Il reviendra au conseil par la suite avec des propositions sur certains volets.

– **Poste de président-directeur général, suivi**

Faute de temps pour échanger sur le processus à mettre en place pour la sélection de candidatures pour le poste de président-directeur général, la présidente convoquera les membres du comité de gouvernance à une conférence téléphonique la semaine prochaine afin de discuter du processus de sélection, incluant les critères de sélection et le profil recherché. Madame Chagnon rappelle que le ministre responsable souhaite que, si possible, trois candidatures lui soient soumises.

[redacted].

[redacted]. Le comité exécutif est formé du président du conseil, du président-directeur général, et des présidents du comité de gouvernance, du comité de vérification et du comité des services à la clientèle.

RAPPORTS DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 OCTOBRE 2016

Les rapports de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 30 septembre et au 31 octobre 2016 sont déposés.

PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE – PRIX UNITAIRES 2017 POUR LES CULTURES ASSURABLES D'AUTOMNE

Le tableau comparatif des prix unitaires 2017 avec ceux de 2016 pour les cultures assurables à l'automne en assurance récolte est déposé.

BULLETIN TRANSAC-TERRES – EDITION 2016

L'édition 2016 du bulletin Transac-TERRES est déposée. La valeur moyenne des terres est assez stable dans l'ensemble, mais elle continue de s'apprécier dans les régions productrices de maïs et de soya.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 14 octobre au 10 novembre 2016 est déposée.

VARIA

– **Vigie**

[redacted]. L'attention des administrateurs devrait être dirigée mensuellement vers les éléments les plus importants, intéressants ou percutants.

La présence d'un hyperlien permettrait aux administrateurs qui le souhaitent de consulter les articles et documents dans leur version intégrale.

Une proposition de remplacement de la revue de presse traditionnelle sera soumise aux administrateurs pour la prochaine séance.

Madame Chagnon demande par ailleurs la présentation systématique, sur une base annuelle, d'une analyse sur chacun des secteurs de production et leurs enjeux respectifs.

– **Félicitations et remerciements à monsieur Robert Keating**

Résolution
Nº 1363

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

1º QUE les membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec adressent leurs vives félicitations à monsieur Robert Keating pour sa nomination comme sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, et souhaitent que ses nouvelles fonctions lui procurent des défis stimulants et enrichissants;

2º QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs sincères remerciements à monsieur Keating pour l'importante contribution qu'il a apportée à La Financière agricole du Québec, au bénéfice du secteur agricole et agroalimentaire, ainsi que pour le travail remarquable accompli tant à titre de président-directeur général, depuis 2012, que comme membre du conseil d'administration de la société et de son comité exécutif, de président du conseil d'administration de sa filiale, Capital Financière agricole inc., et de ses affiliés, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture et FADQDI;

3º QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à monsieur Keating le meilleur des succès dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, à l'image de son parcours exceptionnel dans la fonction publique québécoise, de même que dans ses activités et projets futurs.

– **Calendrier des séances de juillet 2017 à juin 2018, proposition**

Une proposition de calendrier des séances du conseil d'administration pour la période de juillet 2017 à juin 2018 est déposée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le jeudi 15 décembre 2016.

HUIS CLOS

Les membres n'estiment pas requis d'échanger à huis clos.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 30.

(Original signé par Martin Cartier)
.....
Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)
.....
Président-directeur général par intérim

(Original signé par Pascale Mongrain)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT QUATRE-VINGT-SEPTIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Lévis le quinze décembre deux mille seize
sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents monsieur Martin Cartier, vice-président du conseil d'administration, monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim, monsieur David Boissonneault, monsieur Bernard Deshaies, madame Danielle Ferron, monsieur Gilles Lavoie, monsieur Pierre Lemieux, madame Pascale Mongrain, madame Jacynthe Gagnon, monsieur Christian Overbeek, madame Mirella Pisciuneri, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M[e] Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

[redacted].

La séance débute vers 9 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

01 Adoption de l'ordre du jour

Décision

02 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 11 novembre 2016

03 Sujets découlant du procès-verbal précédent

04 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation pour le produit Veaux d'embouche et modifications au programme

05 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Actualisation de la couverture d'assurance stabilisation pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage et modifications au programme

06 Programme d'assurance récolte – Déclaration obligatoire des rendements réels et indemnisation à partir des rendements réels déclarés et modifications

07 Agri-Québec – Délais afférents aux dépôts – Modifications au programme

08 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles – Veaux de lait – Modalités finales de disposition du surplus du fonds et programme de transition

09 Politique générale de placement et de financement – Modifications aux portefeuilles de référence et autres modifications

10 Renouvellement de l'ouverture de crédit à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec

11 Politique sur le cautionnement – Modification de paramètres d'application du cautionnement personnel

12 Désignation au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

13 Désignation de membres du comité ad hoc sur le financement agricole

Discussion

14 Plan stratégique 2015-2018 et Plan d'exploitation 2016-2017 – Bilan des résultats au 31 octobre 2016

15 Plan d'action de développement durable 2015-2018 – Bilan des résultats au 31 octobre 2016

16 Rapport de la direction

- Changement de couverture de programmes pour les produits Maïs-grain, Soya et Pomme de terre, suivi
- Production porcine

Rapport des comités

17 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

- Diagnostic de l'Institut sur la gouvernance, suivi
- Poste de président-directeur général, processus de sélection et mandat d'accompagnement
- Ressources humaines et l'éthique à La Financière agricole du Québec, présentation
- Projet Collecte unifiée des données financières
- Portrait des systèmes informatiques et vision de l'architecture d'entreprise de la FADQ
- Exercice de relève informatique 2016

18 Rapport du comité de vérification

- Formation sur le rôle du comité de vérification, rapport de la présidente
- Rôle respectif d'un comité de vérification et d'un comité de gestion des risques
- Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne

Dépôt de documents pour information

19 Programme d'assurance récolte – Protection individuelle Céréales, maïs-grain et protéagineuses – Ajout d'une option de garantie à 88 % de la valeur assurable et des taux de prime 2017 correspondants

20 Accord économique et commercial global

21 Fluctuation du prix du lait

22 Bilan de la 11e édition du *Concours Tournez-vous vers l'excellence !*

23 L'Agroindicateur – Septembre 2016

24 Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec

25 Rapport de la vice-présidence au financement au 31 octobre 2016

26 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques

27 Revue de presse

28 Varia :

- Rémunération des comptes Agri

29 Date de la prochaine séance

30 Huis clos

31 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 11 NOVEMBRE 2016

Résolution
Nº 1364

Le projet de procès-verbal de la cent quatre-vingt-sixième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 11 novembre 2016 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], QUE le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2016 soit adopté, avec modifications.

SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Les sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

[redacted] sollicite la collaboration des administrateurs pour reporter au varia les discussions sur des sujets non inscrits à l'ordre du jour.

- - - - - - - - - - - - -

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint à la séance pour les six prochains sujets.

- - - - - - - - - - - - - - -

À la suite de la présentation, à la séance du 11 novembre 2016, des résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2015 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour le produit Veaux d'embouche, les résultats finaux de cette étude sont déposés.

Le CECPA a finalisé ses analyses complémentaires, notamment, sur les huit entreprises dont la marge nette par unité de production s'écartait largement de la moyenne. Les résultats ont été présentés aux membres du comité sectoriel qui ont convenu de retirer deux entreprises de l'étude de coûts de production.

Les résultats observés auprès des entreprises spécialisées participantes indiquent une augmentation de près de 3 % du coût de production stabilisé par rapport à la dernière mise à jour qui remonte à 2010.

Les Producteurs de bovins du Québec ont été consultés tout au long du processus et n'ont pas soulevé de préoccupations particulières à l'égard des résultats. La société demandera au CECPA de suivre, à l'aide d'une méthodologie simplifiée, l'évolution des charges d'entretien et d'intrants pour les cultures et de recommander, si requis, des ajustements aux coefficients techniques de la ferme type. Le cas échéant, la société entreprendra des discussions avec Les Producteurs de bovins du Québec.

Le modèle de ferme 2015 pour le produit Veaux d'embouche sera appliqué à compter de l'année 2017. La nouvelle ferme type devrait engendrer une hausse des compensations en ASRA estimée à 5 M$ par année, soit un impact budgétaire de 3,3 M$ par année pour la société, sur la base du volume assuré en 2015.

- - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE STABILISATION POUR LE PRODUIT VEAUX D'EMBOUCHE ET MODIFICATIONS AU PROGRAMME

Résolution
Nº 1365

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 º QUE le modèle de ferme 2015 pour le produit Veaux d'embouche déposé à la présente séance soit adopté et appliqué à compter de l'année d'assurance 2017;

2 º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Veaux d'embouche déposées à la présente séance soient adoptées;

3 º QUE soit fixée au 31 décembre 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- - - - - - - - - - - - - - -

Les résultats préliminaires de l'étude de coûts de production 2015 réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage ont été présentés à la séance de novembre 2016. Les administrateurs prennent connaissance des résultats finaux de cette étude, lesquels sont déposés.

Le CECPA a poursuivi ses analyses complémentaires, notamment, sur les trois entreprises dont la marge nette par unité de production s'écartait largement de la moyenne. Les résultats ont été présentés aux membres du comité sectoriel qui ont convenu de conserver ces entreprises aux fins de l'étude de coûts de production.

Les résultats observés auprès des entreprises spécialisées participantes indiquent une augmentation nette de la couverture de près de 13 $ par bouvillon. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation du poids des bouvillons.

Les Producteurs de bovins du Québec ont été consultés tout au long du processus et n'ont pas soulevé de préoccupations particulières à l'égard des résultats. La société demandera au CECPA de suivre l'évolution du profil d'achat des veaux d'embouche, du poids de vente des bouvillons et des performances techniques et de recommander, si requis, des ajustements aux coefficients techniques de la ferme type. Le cas échéant, la société entreprendra des discussions Les Producteurs de bovins du Québec.

Le modèle de ferme 2015 pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage sera appliqué à compter de l'année 2017. La nouvelle ferme type devrait engendrer une hausse des compensations en ASRA estimée à 1,2 M$ par année, soit un impact budgétaire de près de 800 000 $ par année pour la société sur la base du volume assuré en 2015.

- - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – ACTUALISATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE STABILISATION POUR LE PRODUIT BOUVILLONS ET BOVINS D'ABATTAGE ET MODIFICATIONS AU PROGRAMME

Résolution
Nº 1366

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1º QUE le modèle de ferme 2015 pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage déposé à la présente séance soit adopté et appliqué à compter de l'année d'assurance 2017;

2º QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Bouvillons et bovins d'abattage déposées à la présente séance soient adoptées;

3º QUE soit fixée au 31 décembre 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.

- - - - - - - - - - - - - - -

Le conseil d'administration, à sa dernière séance, avait examiné les modifications proposées au Programme d'assurance récolte (ASREC) pour les cultures Céréales, maïs-grain et protéagineuses afin d'introduire l'obligation, pour les adhérents, de déclarer sur une base annuelle leurs rendements réels à compter de l'année 2017. Cette obligation s'étendra aux autres cultures admissibles à une protection individuelle à compter de 2018.

Le conseil d'administration avait donné son accord de principe à ces modifications en demandant à la direction de prévoir dès maintenant au programme les conséquences applicables en cas du non-respect de cette obligation, ainsi que la durée de conservation des pièces justificatives.

Pour y faire suite, il est proposé d'introduire graduellement et selon un principe de gradation les conséquences d'un défaut de produire cette déclaration. Considérant que l'historique d'un client est constitué des données des 15 dernières années, pour la première année d'un manquement, le rendement réel correspondra au rendement assuré et, pour toute année subséquente, le rendement réel sera établi à zéro. En moyenne, les impacts financiers ne devraient pas excéder 2 000 $ pour un premier manquement et 12 000 $ en cas de récidive.

Les pièces justificatives devront être conservées durant une période de trois ans à des fins de vérification ce qui correspond aux pratiques à la société et au délai de prescription du Code civil du Québec.

Une campagne d'information permettra d'aviser tous les producteurs concernés.

Par ailleurs, une modification est proposée à l'article 22 du programme ASREC à des fins de concordance avec le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

**PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE –
DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES RENDEMENTS RÉELS ET
INDEMNISATION À PARTIR DES RENDEMENTS RÉELS DÉCLARÉS ET
MODIFICATIONS AU PROGRAMME**

Résolution
Nº 1367

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 ºQUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;

2 º QUE soit fixée au 15 décembre 2016 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications, celles-ci- étant applicables à l'année d'assurance 2017.

- - - - - - - - - - - - - - -

Actuellement, les entreprises agricoles qui excédent la période de 90 jours suivant la date de l'avis de dépôt pour effectuer leur dépôt aux programmes Agri-Québec et Agri-investissement perdent leur droit à la totalité des contributions gouvernementales disponibles pour l'année de participation concernée.

Alors que les règles du programme Agri-investissement ne peuvent être modifiées sans l'accord des provinces et du gouvernement fédéral, la société a la capacité de moduler les conséquences d'un retard à contribuer au compte Agri-Québec.

Une proposition de modifications au programme Agri-Québec visant à permettre aux entreprises d'obtenir une partie des contributions gouvernementales après le délai prescrit est déposée. Le participant qui excédera le délai de dépôt de 90 jours pourra contribuer au compte Agri-Québec pendant une période supplémentaire de 90 jours. Toutefois, le montant maximal qui pourra être versé à titre de contribution gouvernementale sera réduit de 25 %. Pour assurer une transition harmonieuse, cette modification sera effective à compter du 1er janvier 2016. Les impacts budgétaires ont déjà été pris en compte.

Monsieur Brouard fait valoir qu'Agri-Québec est un programme devenu plus important au cours des dernières années et que les petites entreprises sont davantage pénalisées par les conséquences d'un retard à effecteur leur dépôt.

Après échanges, les administrateurs souscrivent à la proposition soumise [redacted]. Un bilan devra être présenté au conseil d'administration au terme des deux années d'application.

- - - - - - - - - - - - - - -

**AGRI-QUÉBEC – DÉLAIS AFFÉRENTS AUX DÉPÔTS –
MODIFICATIONS AU PROGRAMME**

Résolution
Nº 1368

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 ºQUE les modifications au programme Agri-Québec déposées à la présente séance soient adoptées;

2 º QUE ces modifications aient effet depuis le 1er janvier 2016.

- - - - - - - - - - - - - - -

L'admissibilité du produit Veaux de lait au programme ASRA a pris fin à compter de l'année d'assurance 2016.

Le conseil d'administration prenait connaissance, à sa dernière séance, des analyses sur les enjeux et les modalités de disposition du surplus du fonds ASRA - Veaux de lait totalisant 18,9 M$.

Le programme ASRA prévoit la possibilité de mettre en place un programme de substitution ou de disposer du surplus en retournant les argents à la société et aux producteurs agricoles au prorata de leur participation au compte, respectivement de 2/3 et de 1/3.

Les représentants des adhérents souhaitaient la conclusion d'une entente visant l'obtention, par les producteurs, de la totalité du surplus de 18,9 M$. Les autorités gouvernementales, dont l'assentiment est requis pour tout engagement financier au-delà de 1 M$, ont indiqué qu'elles estimaient préférable de disposer du surplus du fonds au prorata de la participation des adhérents et de la société, conformément à l'article 13 du programme ASRA. Une lettre adressée au président général de l'UPA par monsieur Desrosiers sur la disposition du surplus du fonds est déposée.

Des discussions avec l'Union des producteurs agricoles et Les Producteurs de bovins du Québec ont toutefois permis de mieux cerner les besoins du secteur du veau de lait au cours de la période de transition. En tenant compte de la redéfinition des modes d'opérations amorcés dans ce secteur, la mise en place d'un programme de transition apparait justifiée. Le programme, d'une durée de deux ans à compter du 1er avril 2017, comporterait deux volets :

Volet 1

Aide à la commercialisation et à la compétitivité pour les entreprises de veaux de lait indépendantes, qui ne sont pas des entreprises de grande taille et qui ne sont pas liées aux deux entreprises détenant des abattoirs (Écolait et Délimax), afin de favoriser leur maintien en production au cours de la période actuelle de transition. Les montants offerts en fonction de ce volet pourraient être limités à 50 000 $ par entreprise par année.

Volet 2

Aide portant sur des outils collectifs de gestion ainsi que sur la biosécurité afin de réduire les risques de diffusion et de transmission de maladies infectieuses dans les élevages, visant aussi bien les entreprises indépendantes que celles produisant des veaux à forfait. Cette aide pourra notamment permettre d'établir des bases de référence économiques (coût de production) au cours des prochaines années ainsi que des analyses permettant une veille technicoéconomique dédiée à ce secteur.

Monsieur Desrosiers rappelle que les impacts budgétaires liés à la mise en place du programme de transition ne devront pas excéder 1 M$ annuellement.

Les administrateurs demandent un vote distinct sur les deux recommandations soumises.

[redacted].

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - -

PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – VEAUX DE LAIT – MODALITÉS FINALES DE DISPOSITION DU SURPLUS DU FONDS ET PROGRAMME DE TRANSITION

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

IL EST RÉSOLU , sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], sur abstention de [redacted], de [redacted], de [redacted] et de [redacted], et sur opposition de [redacted] :

QUE les modalités de disposition des surplus au compte Veau de lait du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles présentées à la présente séance, soit la distribution des sommes accumulées au compte au prorata de la participation de la société et des producteurs, respectivement de 2/3 et de 1/3, soient approuvées;

Résolution Nº 1369 et 1370

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted]:

QUE le conseil d'administration donne son accord de principe à la mise en place d'un programme de transition pour supporter les producteurs du secteur du veau de lait aux conditions et sur la base des modalités présentées à la présente séance.

RAPPORT DE LA DIRECTION

– Changement de couverture de programmes pour les produits Maïs-grain, Soya et Pomme de terre, suivi

Un état de situation actualisé sur le changement de couverture de programmes pour les produits maïs-grain, soya et pomme de terre est déposé et commenté par monsieur Brouard.

Il présente les statistiques portant sur les avis de dépôt au programme Agri-Québec et le suivi en cours sur le traitement des dossiers pommes de terre, le plafonnement des compensations en ASRA, les minimums assurables et le plafonnement des unités assurées.

Monsieur Brouard précise que les analyses sur les deux derniers sujets ne peuvent faire abstraction des décisions prises en 2009 par le gouvernement, ces décisions étant toujours en vigueur.

Les administrateurs demandent que les discussions entre la société et l'Union des producteurs agricoles sur la disposition des surplus du Fonds ASRA pour les trois produits concernés s'amorcent en début d'année 2017.

- - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Richard Laroche, directeur général de l'administration, se joint à la séance pour la présentation du prochain dossier.

- - - - - - - - - - - - - - -

La présente séance a été précédée d'une séance du comité de vérification.

Madame Pascale Mongrain, présidente du comité, fait rapport sur la proposition relative aux portefeuilles détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec examinée par le comité.

- - - - - - - - - - - - - - -

La Financière agricole possède trois portefeuilles de placement à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, celui du Fonds d'assurance récolte (ASREC), celui du Compte dédié aux garanties de prêts (Compte dédié) et celui de la Réserve. Au 31 octobre 2016, la valeur marchande des trois portefeuilles totalisait 664,8 M$.

Au cours des derniers mois, la Caisse a révisé certaines orientations et raffiné ses stratégies en fonction de l'évolution de l'environnement économique et financier. Des changements à l'offre de portefeuilles entreront en vigueur à compter de janvier 2017. Ils s'appliqueront pour l'ensemble des déposants de façon progressive. Par conséquent, la société doit apporter les modifications requises à sa politique de placement.

Ces propositions ont été présentées au comité par monsieur Wayne Scullion, gestionnaire de compte à la Caisse de dépôt et placement du Québec, lequel a répondu aux questions des membres et fourni les explications requises.

La Caisse propose un remaniement de l'offre des portefeuilles de Revenu fixe dans le but de mieux structurer les titres par facteur de risque. Ainsi, les titres des portefeuilles spécialisés Obligations et Dettes immobilières seront dorénavant réparties en deux nouveaux portefeuilles spécialisés, soit le *Portefeuille spécialisé Taux* et le *Portefeuille spécialisé Crédit*.

Le *Portefeuille spécialisé Taux* représentera le principal outil de gestion de risque, de diversification du portefeuille global et de gestion des liquidités. Son objectif est de créer une valeur ajoutée au rendement du marché obligataire. Le risque de perte de capital est très faible puisque les titres qui le composent sont notamment des obligations du Canada et des obligations de provinces canadiennes.

Le *Portefeuille spécialisé Crédit* quant à lui, permettra de diversifier les sources de valeur et devrait générer un rendement supérieur. Les investissements seront faits de façon à limiter les pertes potentielles en capital. Il est composé, entre autres, d'obligations corporatives, de dettes privées, de prêts bancaires, de dettes immobilières et de financement spécialisé.

Les changements proposés par la Caisse ont peu d'impact sur le profil rendement-risque des portefeuilles détenus par la société et ainsi que sur le niveau de risque global des fonds détenus par la Caisse.

À ces changements s'ajoutent ceux apportés à la gestion des devises étrangères qui sera dorénavant assumée directement par la Caisse.

Le comité a demandé de recevoir, sur une base statutaire, un bilan à mi-parcours de l'évolution des portefeuilles de placements détenus à la Caisse et de la gestion active de la trésorerie et entend rencontrer le gestionnaire de compte au moins une fois par année.

- - - - - - - - - - - - - - -

POLITIQUE GÉNÉRALE DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT – MODIFICATIONS AUX PORTEFEUILLES DE RÉFÉRENCE ET AUTRES MODIFICATIONS

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QU' [redacted];

Résolution
Nº 1371

Pour donner suite à une recommandation du comité de vérification, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

1 ºQUE La Financière agricole approuve la proposition de portefeuille de référence du Fonds d'assurance récolte déposée à la présente séance, de même que les modalités y afférentes;

2 ºQUE La Financière agricole approuve la proposition de portefeuille de référence du Compte dédié à la couverture des pertes liées à la garantie de remboursement des engagements financiers déposée à la présente séance, de même que les modalités y afférentes;

3 º QUE La Financière agricole approuve la proposition de portefeuille de référence de la Réserve pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus déposée à la présente séance, de même que les modalités y afférentes;

4 ºQUE les modifications à la Politique générale de placement et de financement de La Financière agricole et ses annexes, déposées à la présente séance, soient approuvées.

- - - - - - - - - - - - - - -

Le conseil d'administration prend connaissance d'un mémoire proposant la reconduction de l'ouverture de crédit de 40 M$ consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, sous réserve du renouvellement de la limite prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2017 et du respect des conditions y apparaissant au mémoire.

La Financière agricole consentira une ouverture de crédit temporaire de 40 M$ à la Fédération pour lui permettre de procéder au versement d'une avance à l'entaille aux producteurs sur la récolte de 2017.

Monsieur Desrosiers confirme que les garanties offertes sont satisfaisantes.

- - - - - - - - - - - - - - -

RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CRÉDIT
À LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

ATTENDU QUE [redacted];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted], sur abstention de [redacted] : Résolution Nº 1372

1 ºQUE La Financière agricole du Québec reconduise, pour l'année récolte de 2017, l'intervention de financement dans le secteur acéricole par le consentement d'une ouverture de crédit d'un montant maximal de 40 M$ à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour financer le versement de l'avance à l'entaille, sous réserve du renouvellement de la limite actuelle de 40 M$ prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2017;

2 ºQU'afin de permettre le versement d'avances aux producteurs acéricoles, La Financière agricole du Québec autorise un prêt sous forme d'ouverture de crédit temporaire d'un montant maximal de 40 M$ jusqu'au 30 juin 2017 à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour l'année récolte de 2017;

3 ºQUE cette intervention soit effectuée selon les termes et conditions apparaissant au mémoire déposé à la présente séance;

4 ºQUE monsieur Ernest Desrosiers, président-directeur général par intérim et vice-président au financement, soit autorisé à signer, au nom de La Financière agricole du Québec, une convention de prêt avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec conforme à la présente décision, à poser tout geste et à signer tout autre document qui peut s'avérer nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

- - - - - - - - - - - - - - -

Le cautionnement fait partie intégrante de toute analyse de financement au moment de l'examen des garanties. À la lumière de problématiques observées dans le cadre de l'application de la Politique sur le cautionnement et des simulations réalisées, les allégements suivants sont proposés :

Réduire le montant minimal de la caution pouvant être exigée de 10 000 $ à 5 000 $;

Introduire la possibilité de ne pas exiger de cautionnement des actionnaires d'une entreprise dont le dossier présente un risque global moyen et un risque de garantie faible ou très faible au sens de la codification du risque d'affaires de la Vice-présidence au financement.

Monsieur Desrosiers mentionne que les travaux en cours avec la firme Ernst & Young pourraient amener la société à modifier le poids relatif des critères utilisés actuellement en financement pour établir le niveau de risque.

Les administrateurs souscrivent aux modifications proposées.

- - - - - - - - - - - - - - -

**POLITIQUE SUR LE CAUTIONNEMENT –
MODIFICATION DE PARAMÈTRES D'APPLICATION
DU CAUTIONNEMENT PERSONNEL**

Résolution
Nº 1373

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE les modifications à la Politique sur le cautionnement portant sur les paramètres d'application du cautionnement personnel déposées à la présente séance soient approuvées.

- - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Cartier propose la désignation de madame Danielle Ferron comme membre du comité de gouvernance d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

- - - - - - - - - - - - - - -

**DÉSIGNATION AU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE
ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES**

Résolution
Nº 1374

Pour donner suite à une recommandation du vice-président du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted], appuyée par [redacted] :

QUE madame Danielle Ferron, membre indépendante, soit désignée comme membre du comité de gouvernance d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.

**DÉSIGNATION DE MEMBRES DU COMITÉ AD HOC
SUR LE FINANCEMENT AGRICOLE**

Monsieur Cartier informe les administrateurs qu'à la suite du départ de monsieur Keating et de madame Chagnon, le comité ad hoc sur le financement agricole pourra compter sur l'expertise et la contribution de madame Mirella Pisciuneri et de monsieur Gilles Lavoie qui ont manifesté leur intérêt à participer aux travaux du comité.

Les administrateurs souscrivent à la désignation de ces administrateurs comme membres du comité de travail dont les travaux pourraient ultérieurement s'arrimer avec ceux du comité de vérification sur la gestion des risques.

- - - - - - - - - - - - - - -

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu une séance le 14 décembre. Monsieur Cartier, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

- - - - - - - - - - - - - - -

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018 ET PLAN D'EXPLOITATION 2016-2017 – BILAN DES RÉSULTATS AU 31 OCTOBRE 2016

Le comité s'est penché sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2016-2017 au 31 octobre 2016.

Parmi les 18 indicateurs du Plan stratégique 2015-2018, 11 progressent bien et 5 sont à surveiller. La progression vers l'atteinte de la cible, dans deux cas, n'est évaluée qu'une fois l'an, en fin d'exercice financier.

Le comité s'est attardé aux indicateurs à surveiller.

Les échanges sur l'augmentation des valeurs assurées en assurance récolte ont amené le comité à demander d'intégrer aux commentaires une unité de mesure additionnelle qui permettrait une meilleure comparabilité des résultats dans le temps, soit le nombre d'hectares assurés.

Les résultats liés au taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement et d'assurance ont également fait l'objet de discussions. Il est rappelé que la méthode de sondage a été substantiellement modifiée en 2015 et que des sondages spécifiques visant à identifier les motifs d'insatisfaction à l'égard des programmes seront déjà prévus.

Le niveau des investissements réalisés par Capital Financière agricole peut s'expliquer par le contexte de bas taux d'intérêt qui favorise le financement conventionnel, moins onéreux que le capital de risque. Quant au coût de revient par client, les développements en informatique pourraient contribuer à leur réduction.

Sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, le conseil d'administration prend acte du bilan des résultats au 31 octobre 2016 du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2016-2017 déposé à la présente séance.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018 – BILAN DES RÉSULTATS AU 31 OCTOBRE 2016

Avant d'aborder la présentation du prochain dossier, monsieur Desrosiers informe le conseil que la Commission de l'administration publique s'est donné le mandat d'entendre La Financière agricole sur le rapport du printemps 2015 du Commissaire au développement durable intitulé « La Financière agricole du Québec : mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance ». Il rappelle que la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État confie au Vérificateur général un mandat périodique d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. La date de l'audition demeure à préciser.

Le comité s'est penché sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2015-2018 au 31 octobre 2016.

Parmi les 32 indicateurs du Plan d'action de développement durable 2015-2016, 3 sont atteints, 18 progressent bien et 9 sont à surveiller. La progression vers l'atteinte de la cible, dans deux cas, n'est évaluée qu'en fin d'exercice financier.

Les échanges ont porté principalement sur l'objectif 6.1 qui vise à favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire par l'élaboration d'une directive visant le signalement de situations problématiques auprès des autorités compétentes.

Afin de répondre à cet objectif du Plan d'action de développement durable de la société, la directive établira le protocole de signalement aux autorités concernées des situations problématiques. La société verra à former ses employés pour en assurer une application uniforme. Un projet de directive sera présenté au conseil d'administration au cours du printemps 2017.

La société entend également augmenter le poids du volet environnemental dans les critères d'analyse du Concours Tournez-vous vers l'excellence!.

Sur la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, le conseil d'administration prend acte du bilan des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2018 au 31 octobre 2016 déposé à la présente séance.

RAPPORT DE LA DIRECTION (suite)

– Production Porcine

Parmi les sujets abordés par le ministre responsable dans son allocution au PORC SHOW tenu plus tôt en décembre, trois éléments interpellent directement la société :

- Le ministre a réaffirmé que la société avait pour mission d'assurer le développement de l'agriculture québécoise en laissant, notamment, une marge de manœuvre aux producteurs.

- Il a annoncé que les montants prélevés destinés, entre autres, à la promotion et la recherche-développement, pourraient à l'avenir être inclus dans le calcul du coût de production, sous réserve d'une démonstration rigoureuse auprès de la société que ces frais visent à améliorer le prix de vente ou réduire le coût de production.

- Un programme, dont les montants restent à confirmer, pourrait être annoncé dans le prochain budget afin d'aider les éleveurs à réaliser des investissements.

La direction assurera le suivi approprié sur ces sujets.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

Monsieur Cartier poursuit son rapport sur les sujets traités par le comité de gouvernance.

– Diagnostic de l'Institut sur la gouvernance, suivi

Les résultats de l'analyse réalisée par l'Institut sur la gouvernance des organisations privées et publiques (IGOPP) présentés aux administrateurs le 10 novembre 2016 par monsieur Michel Nadeau, directeur général de l'Institut, sont déposés.

La présentation regroupait les éléments suivants :

- Les résultats de la démarche d'autoévaluation réalisée auprès d'administrateurs;

- Les constats et les recommandations de l'IGOPP.

Le dernier volet de ce mandat est la séance de formation prévue le 23 janvier prochain. Elle sera suivie d'une rencontre de travail des administrateurs. Monsieur Cartier rencontrera prochainement monsieur Nadeau pour échanger sur le plan de formation.

- - - - - - - - - - - - - - -

[redacted].

- - - - - - - - - - - - - - -

Le comité de gouvernance agira comme comité de sélection pour identifier au moins trois candidatures à proposer au ministre responsable pour le poste de président-directeur général. Madame Mirella Pisciuneri et monsieur Pierre Lemieux seront invités à participer aux travaux du comité de gouvernance sur la sélection des candidats.

Pour amorcer la réalisation de ce mandat, le comité procédera, dans un premier temps, à la révision du profil de compétence et d'expérience du poste à combler. Le profil révisé sera soumis à l'approbation du conseil d'administration.

Le comité entend s'adjoindre les services d'une firme spécialisée dans le recrutement de cadres de haut niveau pour l'accompagner dans sa démarche. Des offres de services obtenues de quatre firmes :

- Extra Multi-Ressources, Québec
- Lefebvre & Fortier, Lévis
- Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), Québec
- Mandrake, Montréal

La secrétaire fait état, pour chacune des firmes, des services offerts, de la méthodologie proposée par la firme et des coûts qui y sont associés. [redacted].

Après échanges, l'offre de service de Raymond Chabot Grant Thornton est privilégiée. Le conseil d'administration souscrit à l'octroi d'un contrat de service à cette firme pour un montant de moins de 25 000 $.

- - - - - - - - - - - - - - -

– Poste de président-directeur général, processus de sélection et mandat d'accompagnement

Résolution
Nº 1375

Pour donner suite à une recommandation du vice-président du conseil d'administration, IL EST RÉSOLU, sur proposition de [redacted] appuyée par [redacted] :

1 º QUE le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles agisse comme comité de sélection pour identifier les candidatures à soumettre au ministre responsable pour le poste de président-directeur général;

2 º QUE madame Mirella Pisciuneri et monsieur Pierre Lemieux soient désignés comme administrateurs invités à participer aux travaux du comité;

3 º QUE le conseil d'administration approuve l'octroi d'un contrat de service à Raymond Chabot Grant Thorton pour assister le comité dans ses travaux selon les termes et modalités présentés à la présente séance.

– **Ressources humaines et l'éthique à La Financière agricole du Québec, présentation**

Le comité a pris connaissance des résultats d'une étude comparative en gestion des ressources humaines regroupant différentes organisations de la fonction publique, dont La Financière agricole. Cette étude permet de situer l'organisation sur différents volets. Elle est déposée.

Les échanges du comité ont principalement porté sur les défis à venir en matière de ressources humaines.

Près de 50 % des employés ont plus de 50 ans et l'âge moyen est de 48 ans. Le portrait des départs à la retraite indique que 132 départs pourraient survenir au cours de la période de 2016-2017 à 2018-2019.

Des mesures ont été prises à cet égard. Les postes les plus vulnérables ont été identifiés, le jumelage est utilisé lors du départ des titulaires de ces postes et les méthodes de travail sont revues dans un objectif de standardisation. Le véritable enjeu est lié à la formation des employés pour assurer le maintien de l'expertise.

Les volets Santé et sécurité au travail, Programme d'aide aux employés et Éthique ne révèlent aucune problématique importante. Le comité a toutefois sollicité la présentation de données comparatives additionnelles en matière de santé des personnes au travail, plus particulièrement sur les absences pour cause de maladie, le coût de l'assurance-traitement et le Programme d'aide aux employés dont le taux d'utilisation le plus élevé se retrouve chez les moins de 35 ans.

– **Projet Collecte unifiée des données financières**

Le comité a été saisi de la démarche d'implantation et de gestion du changement planifiée pour le Projet Collecte unifiée des données financières.

Le projet a été recentré sur les fonctionnalités nécessaires et les demandes de changement et de bonification ont été limitées au minimum requis afin de contrôler les coûts et respecter l'échéancier. Les travaux progressent normalement et aucun retard n'est anticipé à ce jour.

Le projet est développé de façon à pouvoir intégrer, ultérieurement, des données afférentes aux programmes ASRA et ASREC et greffer éventuellement d'autres outils de travail.

– **Portrait des systèmes informatiques et vision de l'architecture d'entreprise de la FADQ**

Un portait des systèmes informatiques et la vision de l'architecture d'entreprise de la société a été présenté au comité qui en avait fait la demande.

Les systèmes de la société se regroupent au sein de trois grandes catégories :

- Les systèmes d'information de mission en financement;
- Les systèmes d'information de mission en assurance et protection du revenu;
- Les systèmes de support.

Le diagnostic réalisé sur l'état des systèmes amène au constat suivant.

Les systèmes informatiques sont vieillissants et la société doit revoir en profondeur ses systèmes. Depuis plusieurs années, l'organisation n'est pas en mesure de dégager les marges de manœuvre requises pour entreprendre une refonte de ses systèmes, compte tenu, notamment, des nombreuses modifications à apporter aux systèmes actuels pour répondre à l'évolution des programmes. De fait, les 2/3 du budget en ressources informationnelles sont alloués à l'entretien des systèmes, ce qui laisse peu de place au développement de nouveaux projets.

La désuétude des systèmes ne comporte pas de risque à court terme pour l'organisation : les ressources actuelles permettent de maintenir et d'adapter les systèmes actuels.

Comme des investissements majeurs sont à prévoir, la société devra déposer au Conseil du trésor un dossier démontrant ses besoins additionnels en ressources financières et humaines. La démarche à entreprendre auprès des instances gouvernementales sera intégrée au prochain plan stratégique de la société.

Le comité a demandé que lui soient présentés, d'ici la fin de l'exercice financier, un plan de travail et un échéancier prenant en compte les besoins budgétaires et les besoins en ressources internes et externes pour le projet de refonte des systèmes qui s'échelonnera sur plusieurs années.

– **Exercice de relève informatique 2016**

L'exercice annuel de relève informatique réalisé en octobre 2016 confirme la capacité de la société à remettre en fonction les actifs informationnels qui devraient être relevés en cas de sinistre au siège social. Quelques ajustements mineurs ont été retenus pour les exercices futurs.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Madame Mongrain poursuit son rapport sur les sujets à l'ordre du jour de la séance du comité de vérification.

– **Formation sur le rôle du comité de vérification, rapport de la présidente**

Madame Mongrain a participé à une formation d'une durée de 3 jours organisée par CPA Canada, à Toronto, sur le rôle d'un comité de vérification. Une vingtaine de conférenciers provenant tant du privé que du public sont venus présenter les meilleures pratiques à observer.

Le comité de vérification joue un rôle plus prépondérant depuis l'affaire Enron; il a évolué vers un rôle de spécialiste en matière de données financières, de gestion des risques et de vérification, tant interne qu'externe.

Le comité doit s'assurer de la pertinence des indicateurs de performance, dont le nombre devrait être limité. Ces indicateurs devraient être constants, transparents et comparables et consignés par écrit.

La fonction de vérification doit aller au-delà des objectifs de conformité et le comité est en droit d'avoir des attentes à l'égard du vérificateur externe en termes de rôle-conseil et de valeur ajoutée sur les meilleures pratiques.

La vérification interne doit se rapporter au comité, tel que c'est le cas à la société. Les actes répréhensibles doivent être rapportés au comité et les résultats de l'enquête réalisée à l'externe lui sont ramenés par la suite.

Dans le cadre de ses séances, le comité doit disposer de tout le temps nécessaire à ses travaux. La redondance entre le travail des comités et du conseil d'administration est à éviter.

Une atmosphère de confiance doit être instaurée et le comité doit avoir la possibilité de clarifier tout doute.

Enfin, le programme comportait une présentation d'un spécialiste en cyberattaque particulièrement intéressante.

Le comité poursuivra ses réflexions sur les pratiques qui pourraient être bonifiées.

– **Rôle respectif d'un comité de vérification et d'un comité de gestion des risques**

Madame Mongrain partage l'information reçue sur les rôles respectifs d'un comité de vérification et d'un comité sur la gestion des risques.

À cet égard, deux modèles sont proposés : la constitution d'un comité distinct de gestion des risques ou l'attribution de cette responsabilité au comité de vérification ou au comité de gouvernance. À la société, cette responsabilité est dévolue au comité de vérification par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

– **Rencontre à huis clos avec le directeur de la vérification interne**

Faute de temps, la discussion à huis clos avec le directeur de la vérification interne a dû être suspendue et se poursuivra par conférence téléphonique.

PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE – PROTECTION INDIVIDUELLE CÉRÉALES, MAÏS-GRAIN ET PROTÉAGINEUSES – AJOUT D'UNE OPTION DE GARANTIE À 88 % DE LA VALEUR ASSURABLE ET DES TAUX DE PRIME 2017 CORRESPONDANTS

Une couverture à 88 % de la valeur assurable pour les cultures maïs-grain, soya et soya de semence en assurance récolte selon le système individuel sera offerte à compter de l'année de récolte 2017.

ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL

Une analyse sommaire sur les impacts financiers potentiels de l'accord de libre-échange intervenu entre le Canada et l'Union européenne sur les entreprises agricoles québécoises est déposée. Il en ressort que les impacts seront variables en fonction des secteurs de production.

Un portrait des contraintes à l'importation sera présenté à une prochaine séance.

FLUCTUATION DU PRIX DU LAIT

Un document d'information sur les facteurs influençant le prix du lait et les éléments à surveiller au cours des prochaines années par l'industrie laitière québécoise est déposé.

Monsieur Desrosiers mentionne que la production laitière compte pour 50 % du portefeuille de prêts de la société.

BILAN DE LA 11E ÉDITION
DU *CONCOURS TOURNEZ-VOUS VERS L'EXCELLENCE!*

Le bilan de l'édition 2016 du Concours *Tournez-vous vers l'excellence!* est déposé.

Créé en 2005 par La Financière agricole, ce concours s'adresse aux nouveaux entrepreneurs agricoles qui, par leurs aptitudes professionnelles et leurs qualités de gestionnaires, se démarquent par l'excellence de leur profil.

La vidéo présentant les trois lauréats de l'édition 2016 du concours a été visionnée par les administrateurs.

La gagnante est madame Marie Chantale Houle, de la Bergerie et Fromagerie Nouvelle France, située à Racine en Estrie.

Les autres lauréats sont madame Éléonore Macle, de l'entreprise Intermiel, située à Mirabel dans les Laurentides et monsieur Steve Michel, de l'entreprise Les Ruchers de la Mère Michel, située à Saint-Christophe-d'Arthabaska au Centre-du Québec.

L'AGROINDICATEUR – SEPTEMBRE 2016

Un exemplaire de l'édition de l'Agroindicateur 2016 est déposé.

La conjoncture 2016 permet d'envisager un revenu agricole net au Québec d'à peu près 910 M$, soit un niveau comparable à 2015.

PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES AGRICOLES DU QUÉBEC

Un état de situation de l'application du Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec en date du 24 novembre 2016 est déposé.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT
AU 31 OCTOBRE 2016

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 octobre 2016 est déposé.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS
ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 11 novembre au 14 décembre 2016 ,dans une nouvelle présentation abrégée, est déposée.

VARIA

– **Rémunération des comptes Agri**

Pour répondre à une préoccupation exprimée par un administrateur, une réflexion sur la rémunération des sommes déposées dans les comptes Agri-Investissement et Agri-Québec sera réalisée.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le vendredi 10 février 2017.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Monsieur Desrosiers et la secrétaire se retirent de la séance pour le huis clos.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

HUIS CLOS

Une période de huis clos permettant aux administrateurs d'échanger privément précède la levée de la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 15 h.

(Original signé par Martin Cartier)
.....
Vice-président du conseil

(Original signé par Ernest Desrosiers)
.....
Président-directeur général par intérim

(Original signé par David Boissonneault)
.....

(Original signé par Renée Saint-Hilaire)
.....
secrétaire générale